RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO

Ministère des Finances

Ontario

Pour avoir la version électronique du *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario,* visiter le site Web du ministère à www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017
ISBN 978-1-4606-9220-2 (Imprimé)
ISBN 978-1-4606-9221-9 (HTML)
ISBN 978-1-4606-9222-6 (PDF)

This document is available in English under the title:
Ontario's Long-Term Report on the Economy

Table des matières

Avant-propos xiii
Introduction 1

Chapitre I : Tendances et projections démographiques

Introduction 11
Rythme de croissance démographique plus lent 13
Croissance démographique soutenue par l'immigration 14
Vieillissement de la population 16
Ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler 19
Concentration de la croissance démographique dans la région du grand Toronto 21
- Centre de l'Ontario 23
- Est de l'Ontario 23
- Sud-Ouest de l'Ontario 24
- Nord de l'Ontario 24

Mesures prises à l'égard des répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario 26
- Appuyer la croissance future de la main-d'oeuvre 26
- Mesures prises pour faire face au vieillissement de la population 32
- Faire face à la situation dans les régions 35
- Investir dans l'infrastructure 37

Chapitre II : Tendances et projections économiques

Introduction 41
Économie mondiale et conjoncture extérieure 44
Croissance économique mondiale 45
Marchés de l'énergie et des produits de base 47
Taux d'intérêt 48
Dollar canadien 50
Reste du Canada 51
Production économique potentielle de l'Ontario 52
Population et main-d'oeuvre disponible 52
Productivité 53
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 54
Commerce extérieur et économie de l'Ontario 58
Évolution sectorielle de l'économie 63
Autres scénarios concernant la productivité 65
Risques pour les perspectives 67
Autres perspectives concernant la croissance à long terme 68
Stimuler la croissance de la productivité 68
Main-d'oeuvre hautement qualifiée 69
Investissement dans l'infrastructure 77
Compétitivité du régime d'imposition 82
Accroître les exportations internationales 85
Une économie sobre en carbone 87
Miser sur la Stratégie pour la culture de l'Ontario 90

Chapitre III : Tendances en emploi

Introduction 95
Pressions économiques concurrentielles 97
Mondialisation 97
Progrès technologiques 98
Croissance économique et indicateurs du mieux-être 104
Changement dans la composition industrielle 108
Changements dans les tâches et les compétences requises 111
Emploi selon le niveau de compétence 113
Augmentation des salaires selon le niveau de compétence 115
Passage à d'autres formes d'emploi 117
Hausse de l'emploi atypique 119
Main-d'oeuvre de plus en plus diversifiée 121
Travailleurs âgés 121
Les femmes et le marché du travail 122
Immigrants 123
Jeunes 124
Impacts pour les travailleurs de l'Ontario 124
Évolution des horaires de travail et des pratiques en matière de rémunération 124
Augmentation du nombre de travailleurs à faible revenu 125
Réduction de l'accès aux prestations de santé et aux régimes de retraite offerts par les employeurs 126
Accès aux soutiens offerts aux personnes qui ont perdu leur emploi 128
Sécurité au travail 129
Stratégies pour faire face à l'évolution du marché de l'emploi 131
Examen portant sur l'évolution des milieux de travail 131
Accès à des services de garde d'enfants abordables 131
Salaire minimum 132
Réforme de la sécurité du revenu et innovation 132
Formation inclusive et efficace 134
Amélioration de la santé et de la sécurité au travail 136
Amélioration de la sécurité du revenu de retraite pour les travailleurs actuels 137

Chapitre IV : Perspectives financières à long terme

Introduction 139
Importance de la viabilité financière 140
Incidence financière des projections démographiques et économiques 142
Demande dans le domaine des services de santé 143
Demande dans les domaines de l'éducation et de la formation 146
Demande dans les domaines des services sociaux et des services à l'enfance 147
Demande quant aux autres dépenses gouvernementales 148
Coût futur des investissements dans l'infrastructure 149
Revenus du gouvernement de l'Ontario 150
Perspectives d'autres compétences territoriales 155
Aborder la question de la viabilité financière 156
Réorganiser et moderniser la prestation des services publics 157
La protection de l'intégrité des revenus et la lutte contre l'économie souterraine. 161
Viabilité financière fédérale-provinciale 163
Aborder la viabilité financière fédérale-provinciale-territoriale 165

Liste des tableaux

Chapitre I : Tendances et projections démographiques

Tableau 1.1 Points saillants des projections démographiques à long terme, scénario de référence 12

Tableau 1.2 Composantes de la croissance démographique de l'Ontario, de 2011 à 2040 39

Tableau 1.3 Population des régions de l'Ontario, de 2015 à 2040 39

Tableau 1.4 Répartition par âge de la population de l'Ontario, de 2016 à 2040 40

Chapitre II : Tendances et projections économiques

Tableau 2.1 Points saillants des projections à long terme : Scénario de référence 43

Tableau 2.2 Hypothèses concernant les facteurs externes clés 44

Tableau 2.3 Perspectives économiques mondiales 46

Tableau 2.4 Variation de la part de l'emploi selon les principaux secteurs de l'Ontario 64

Tableau 2.5 Comparaison des projections du ministère des Finances avec d'autres prévisions, de 2016 à 2040, croissance annuelle moyenne 68

Tableau 2.6 Principales variables économiques de l'Ontario (scénario de référence) 91

Tableau 2.7 Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Projections du scénario de référence) 92

Tableau 2.8 Principales variables économiques de l'Ontario (forte productivité) 93

Tableau 2.9 Principales variables économiques de l'Ontario (faible productivité) 94

Chapitre IV : Perspectives financières à long terme

Tableau 4.1 Dépenses du gouvernement provincial par habitant en matière de santé, par groupe d'âge, en Ontario, en 2014, en dollars courants 143

Liste des graphiques

Chapitre I : Tendances et projections démographiques

Graphique 1.1 Taux de croissance de la population de l'Ontario, de 1971 à 2040 13

Graphique 1.2 Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance démographique de l'Ontario, de 1971 à 2040 14

Graphique 1.3 Solde migratoire interprovincial de l'Ontario, de 1971 à 2016 15

Graphique 1.4 Les baby-boomers et la structure par âge de l'Ontario, de 1965 à 2035 16

Graphique 1.5 Répartition selon l'âge de la population de l'Ontario, de 1980 à 2040 17

Graphique 1.6 Part de la population âgée de 65 ans et plus, Ontario et certains pays, 2015 18

Graphique 1.7 Taux de croissance du segment de la population en âge de travailler en Ontario, de 1971 à 2040 19

Graphique 1.8 Population de la région du grand Toronto, de 1976 à 2040 21

Graphique 1.9 Population des régions de l'Ontario, 2015 et 2040 23

Graphique 1.10 Immigration annuelle en Ontario de 1971 à 2016 27

Graphique 1.11 Taux de participation des personnes âgées de 25 à 54 ans, selon le sexe, de 1976 à 2015, Ontario.... 30

Graphique 1.12 Niveaux d'emploi dans les régions de l'Ontario, 1987 et 2016 35

Chapitre II : Tendances et projections économiques

Graphique 2.1 Part régionale du PIB mondial 45

Graphique 2.2 Prix du pétrole brut – Valeur nominale et réelle 47

Graphique 2.3 Taux d'intérêt 49

Graphique 2.4 Dollar canadien 50

Graphique 2.5 PIB réel du reste du Canada 51

Graphique 2.6 Croissance de la main-d'oeuvre de l'Ontario 52

Graphique 2.7 Croissance du PIB réel de l'Ontario 53

Graphique 2.8	PIB réel par habitant	54
Graphique 2.9	Marché du travail de l'Ontario	55
Graphique 2.10	Dépenses de consommation finale en tant que part du PIB	56
Graphique 2.11	Formation brute de capital fixe en tant que part du PIB	57
Graphique 2.12	Exportations internationales de l'Ontario	58
Graphique 2.13	Plus important partenaire commercial de chacun des États américains sur le plan des exportations	59
Graphique 2.14	Exportations interprovinciales de l'Ontario	61
Graphique 2.15	Contribution des échanges commerciaux nets à la croissance du PIB réel	62
Graphique 2.16	Emploi lié aux biens et aux services	63
Graphique 2.17	Conséquences des scénarios de forte et de faible croissance de la productivité	66
Graphique 2.18	Pourcentage de la population adulte ayant fait des études postsecondaires, Ontario et certains pays de l'OCDE, 2015	69
Graphique 2.19	Gains hebdomadaires moyens par niveau de scolarité, travailleurs de 25 à 64 ans, Ontario, 2016	71
Graphique 2.20	Investissements dans le secteur de l'éducation postsecondaire	72
Graphique 2.21	Dépenses en recherche-développement en Ontario comparativement au Canada et aux États-Unis	75
Graphique 2.22	Dépenses infrastructurelles, historiques et prévues	78
Graphique 2.23	Retombées économiques du plan d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario	80
Graphique 2.24	Taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au Canada	83
Graphique 2.25	Le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements des entreprises a été réduit considérablement depuis 2009	84
Graphique 2.26	L'Ontario exporte des marchandises vers de nouveaux marchés	86
Graphique 2.27	Émissions de gaz à effet de serre et cibles de réduction en Ontario	87

Chapitre III : Tendances en emploi

Graphique 3.1 PIB réel mondial et échanges mondiaux, estimations et projections 98
Graphique 3.2 Évolution des progrès technologiques 99
Graphique 3.3 Taux d'embauche et de mise à pied en Ontario, personnes de 18 à 64 ans 102
Graphique 3.4 Divergence entre la croissance économique et le revenu médian 105
Graphique 3.5 Tendance divergente entre la croissance économique et le mieux-être 106
Graphique 3.6 Emploi dans les industries productrices de biens en pourcentage de l'emploi total 108
Graphique 3.7 Industries des services où la croissance a été la plus rapide, en pourcentage de l'emploi total 109
Graphique 3.8 Taux de syndicalisation par secteur, 1981 et 2016 110
Graphique 3.9 Changement de l'emploi selon le type de profession en Ontario 112
Graphique 3.10 Croissance de l'emploi selon le niveau de compétence, Ontario 114
Graphique 3.11 Salaire horaire réel par niveau de compétence, 1997 et 2016 116
Graphique 3.12 Autres formes d'emploi exprimées en pourcentage de l'emploi total 118
Graphique 3.13 Décomposition de l'emploi atypique, en pourcentage de l'emploi total 120
Graphique 3.14 Taux d'activité selon le sexe et par groupe d'âges 122
Graphique 3.15 Prévalence des travailleurs sous la Mesure de faible revenu après impôt 125
Graphique 3.16 Pourcentage des travailleurs ayant des avantages sociaux et des régimes de retraite fournis par l'employeur, emplois typiques et atypiques, Ontario, 2011 126
Graphique 3.17 Part des chômeurs ontariens qui touchent des prestations ordinaires d'assurance-emploi 129
Graphique 3.18 Taux de lésions avec interruption de travail 130

Chapitre IV : Perspectives financières à long terme

Graphique 4.1 Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario 142

Graphique 4.2 Groupes d'âges parmi les personnes âgées en Ontario, de 1990 à 2040 144

Graphique 4.3 Hausse des prix dans le secteur de la santé — Ontario 145

Graphique 4.4 Population source des paliers élémentaire, secondaire et postsecondaire en Ontario, de 1990 à 2040 146

Graphique 4.5 Revenus du gouvernement de l'Ontario 150

Graphique 4.6 Revenus tirés des retraits des comptes d'épargne-retraite assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers – Ontario 152

Graphique 4.7 Transferts du gouvernement du Canada 153

Graphique 4.8 Dette nette projetée du secteur public 164

Avant-propos

Il y a trois ans, notre gouvernement a publié son rapport à long terme sur l'économie. Comme ce fut le cas pour les documents passés, le présent rapport dégage les occasions et les défis des 20 prochaines années et examine comment ils façonneront le potentiel économique de l'Ontario.

La planification à long terme est l'une des principales responsabilités du gouvernement. Notre gouvernement étant tourné vers l'avenir, nous suivons les tendances et les projections démographiques et économiques, et prenons aujourd'hui les mesures qui permettront de relever les défis de demain. L'incidence de certaines de ces tendances se fait déjà sentir. C'est le cas, par exemple, du vieillissement de notre population. À partir de 2016, il y aura en Ontario, chaque année, plus de gens qui atteindront 65 ans que de jeunes qui célébreront leur 15e anniversaire. Qui plus est le nombre de personnes âgées de la province devrait presque doubler d'ici 2040. Nous réagissons déjà à ce changement en élargissant et en transformant les services sociaux et les soins de santé. Le rôle de chef de file qu'a joué l'Ontario dans l'importante bonification du Régime de pensions du Canada illustre parfaitement comment des modifications apportées aujourd'hui non seulement contribueront à améliorer la qualité de vie dans l'avenir, mais auront aussi des retombées économiques positives majeures.

La population de l'Ontario en a toujours été la force. Notre main-d'oeuvre hautement qualifiée demeurera notre avantage concurrentiel. Qu'il s'agisse d'assurer le recyclage professionnel de travailleurs mis à pied, d'aider des immigrants qualifiés à faire la transition vers une nouvelle carrière ou de transformer l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants afin d'offrir la gratuité scolaire aux étudiantes et aux étudiants collégiaux et universitaires dans le besoin, notre gouvernement s'emploie en priorité à préparer les personnes de tout âge à réussir dans une économie dynamique en constante évolution. Pour compenser le ralentissement de la croissance de la population active, nous devons continuer à accroître la participation au marché du travail et trouver des moyens novateurs d'améliorer la productivité.

Outre la formation des gens pour les emplois de demain, il est tout aussi important de s'assurer que ces emplois se trouvent en Ontario. Grâce à son économie diversifiée, l'Ontario a réussi à bien se positionner après la crise financière mondiale de 2008 et à faire face à l'évaluation des devises ou aux prix des produits de base. L'emploi continue d'afficher une croissance et notre taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale depuis les 20 derniers mois. Nos plans visant à demeurer à l'avant-garde du passage mondial à une économie sobre en carbone et à des technologies transformatrices, voire perturbatrices, créeront de meilleures possibilités d'emploi et favoriseront une plus grande croissance économique. Il en va de même de nos taux d'imposition des sociétés concurrentiels, de la modernisation des règlements et de la réduction des coûts pour les entreprises.

Depuis 2014, l'Ontario connaît une croissance économique plus forte que le reste du Canada et la plupart des nations du G7. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que cette tendance se poursuive pendant quelques années encore. Cependant, les avantages de cette croissance ne se sont pas manifestés uniformément dans toute la province. Dans l'avenir, les tendances industrielles et démographiques continueront d'engendrer d'importantes différences dans la croissance de la population entre les régions. À court ou à long terme, une croissance inclusive dont tous pourront profiter est essentielle pour préparer l'Ontario à un brillant avenir.

Dans les mois à venir, je déposerai le budget de l'Ontario de 2017. Grâce à un engagement de viabiliser les finances de la province, notre plan nous a permis de dépasser nos objectifs de réduction du déficit sept années consécutives tout en faisant des investissements cruciaux dans les services publics sur lesquels les Ontariennes et Ontariens comptent. Comme on s'attend que la population de l'Ontario augmentera d'environ 23 % au cours des 20 prochaines années, force nous est de reconnaître que nous devons développer et renouveler notre infrastructure. Nos investissements historiques dans la construction d'hôpitaux, d'écoles, de réseaux de transport en commun et de routes contribueront à renforcer non seulement notre climat économique, mais aussi nos collectivités, permettant aux personnes d'être reliées entre elles et aux services cruciaux.

Certains des enjeux auxquels l'Ontario doit faire face sont clairement présentés dans le présent rapport, mais il est plus difficile de prévoir les nouveaux défis qui peuvent émaner du contexte mondial en évolution. Il est possible que la montée du protectionnisme associée au Brexit et à la nouvelle administration américaine ait des répercussions sur la croissance économique, tant ici qu'à l'échelle internationale. Dans un tel climat d'incertitude, nous sommes confiants que les marchés mondiaux continueront d'apprécier notre expertise, nos produits, nos services et nos ressources.

En regardant vers l'avenir, j'ai confiance que grâce à notre plan, qui vise à faire croître l'économie et à créer un climat d'affaires dynamique, nous mettrons à profit ce que nous avons déjà accompli ensemble et favoriserons la création de meilleures occasions pour un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens.

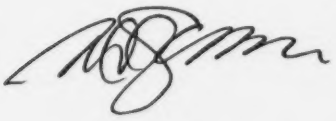

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le présent rapport fournit une évaluation à long terme de la situation économique et financière de l'Ontario. Il inclut :

- une description des changements prévus dans l'économie et le profil démographique au cours des 20 prochaines années;
- une description des retombées éventuelles de ces changements sur le secteur public et la politique budgétaire de l'Ontario au cours de cette période;
- une analyse des enjeux financiers clés qui, de l'avis du ministre des Finances, sont susceptibles d'influer sur la viabilité à long terme de l'économie et du secteur public.

En faisant des prévisions quant au contexte économique et financier de l'Ontario, le gouvernement peut prendre des décisions à long terme. Les décisions prises au cours des prochaines années prépareront la province à saisir les occasions et à relever les défis des décennies à venir. Même s'il est impossible de faire des prévisions précises, il est utile d'évaluer les grandes tendances qui façonneront le contexte socioéconomique et financier de l'Ontario.

Ces tendances englobent les suivantes :

- Une population vieillissante et affichant une croissance plus lente en Ontario et dans de nombreuses parties du monde;
- Un rythme de croissance économique potentiellement plus lent dans de nombreuses régions de la province, en raison du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre;
- La croissance de l'échange de services continuant à dépasser l'échange de biens;

- L'augmentation des emplois atypiques, notamment les emplois à temps partiel et à court terme;
- Les provinces et les territoires feront face à d'importants défis financiers à long terme, alors que la situation financière du gouvernement fédéral devrait devenir plus viable et s'améliorer durant la même période.

L'économie de l'Ontario est déjà en train de se transformer en réaction à ces facteurs à long terme. La concurrence mondiale a mené à la restructuration du secteur ontarien de la fabrication, qui a augmenté sa production de pointe. Le secteur des services s'approprie également de nouveaux marchés grâce à l'innovation dans la conception des produits et le service à la clientèle. De nombreux services sont de plus en plus échangés à l'échelle internationale. La prospérité future de l'Ontario repose sur un nombre accru d'entreprises qui produisent à la fois des biens et des services et qui continuent à saisir les occasions sur le marché mondial. La province apporte son soutien en aidant les entreprises à prendre de l'expansion pour livrer concurrence à l'échelle internationale et augmenter les exportations. Ce rapport tient compte notamment de ces facteurs qui auront une incidence pour l'Ontario entre 2016 et 2040, et examine leurs répercussions sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario.

Contenu du rapport

Le rapport est divisé en quatre chapitres et donne un aperçu des plus importants défis et enjeux auxquels l'Ontario pourrait faire face, ainsi que des mesures que prend le gouvernement pour aider la province à se préparer en fonction de l'avenir. Le rapport ne porte pas sur des questions que la province considère à court terme, comme le logement abordable, les prix de l'électricité et la voie vers l'équilibre budgétaire.

Chapitre I : Tendances et projections démographiques

Les changements démographiques ont une incidence considérable sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. L'analyse et les projections démographiques sont importantes pour aider le gouvernement et la société à mieux se préparer à l'évolution, au vieillissement et à la migration de la population à l'échelle provinciale et régionale. Par exemple, des études démographiques produisent des données qui sont utiles pour le développement et la détermination de l'emplacement des systèmes et des installations de santé, d'éducation et de transport, l'estimation des fonds nécessaires pour les services aux personnes âgées et l'orientation des politiques visant à favoriser la croissance de la main-d'oeuvre, qui est un moteur clé de la croissance économique.

Ce chapitre présente les tendances démographiques en Ontario, ainsi qu'une analyse de leur direction et de leurs conséquences éventuelles. Il présente aussi les projections démographiques, ainsi que certaines de leurs conséquences.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- La croissance démographique se poursuivra, mais à un rythme plus lent.
- L'immigration constituera une partie prédominante et de plus en plus grande de la croissance démographique.
- Les personnes âgées représenteront une part beaucoup plus grande de la population.
- La croissance démographique sera la plus forte dans la région du grand Toronto (RGT).
- Il y aura ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler.
- La croissance économique dans de nombreuses régions de la province diminuera éventuellement en raison du ralentissement de l'augmentation de la main-d'oeuvre.

Les approches suggérées à l'égard des politiques et les initiatives actuelles prises par le gouvernement pour faire face aux principaux défis que constituent ces tendances démographiques englobent ce qui suit :

- Favoriser la participation continue et accrue au marché du travail des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées grâce à des initiatives telles que le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes et le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées;
- Moderniser et améliorer la prestation de soins de qualité aux personnes âgées grâce à un accès accru au Programme de médicaments de l'Ontario pour les personnes âgées à faible revenu et aux programmes qui soutiennent les personnes âgées dans leur collectivité et les encouragent à rester actives;
- Soutenir le revenu des personnes âgées en augmentant l'épargne-retraite dans le cadre d'un accord conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC);
- Améliorer la situation économique de toutes les régions de la province en mettant en place des plans de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe et pour le Nord de l'Ontario, en élaborant des stratégies de développement économique régional, et en faisant des investissements à partir de fonds de développement régional.

Chapitre II : Tendances et projections économiques

Il est important d'examiner les perspectives économiques à long terme de l'Ontario dans le but d'évaluer les répercussions des politiques et la viabilité financière du gouvernement. L'inclusion de perspectives à long terme dans le cadre budgétaire d'un gouvernement est recommandée par l'Organisation de coopération et de développement économiques. C'est d'ailleurs ce que font un certain nombre de gouvernements nationaux. Les projections à long terme présentées dans ce chapitre reposent sur un ensemble d'hypothèses raisonnables et sont en grande partie conformes aux prévisions faites par le secteur privé à l'égard de l'Ontario.

Ce chapitre présente les grandes tendances économiques en Ontario, ainsi qu'une analyse de leur direction et de leurs conséquences éventuelles.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- On s'attend à ce que la croissance économique de l'Ontario soit plus faible que par le passé, comme c'est le cas pour d'autres économies avancées, surtout à cause du ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler.
- La croissance de la productivité de la main-d'oeuvre est un important moteur de la prospérité de l'Ontario et devrait se poursuivre au même rythme à long terme.
- La structure de l'économie de l'Ontario continuera à se transformer et à s'appuyer davantage sur le secteur des services que sur celui de la fabrication de biens.
- Les exportateurs de l'Ontario font face à une forte concurrence sur la scène mondiale, mais les marchés émergents en expansion rapide présentent de nouvelles occasions de croissance.
- Les technologies transformatrices présenteront à la fois des possibilités et des défis pour l'économie de l'Ontario.

Le gouvernement favorise la prospérité économique à long terme de l'Ontario et augmente la productivité des entreprises en prenant les mesures suivantes :

- Investir dans l'éducation de la main-d'oeuvre pour préparer les travailleurs à profiter des débouchés économiques de demain au moyen de soutiens pour les jeunes apprenants, de l'élargissement de l'accès à l'éducation postsecondaire et de la mise en oeuvre de la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée;
- Encourager l'innovation, telle que les technologies nouvelles et transformatrices, et mettre en oeuvre l'Initiative pour la croissance des entreprises pour aider ces dernières à saisir les occasions et à prendre de l'expansion pour profiter de la croissance future;
- Investir dans l'infrastructure publique pour soutenir les emplois existants, en créer de nouveaux et améliorer la circulation des gens et des biens;
- Maintenir un environnement fiscal concurrentiel au moyen de réformes du régime d'imposition des sociétés incluant la réduction des taux d'impôt sur les sociétés et l'élimination de l'impôt sur le capital;
- Élaborer la stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales pour aider les entreprises à accroître leurs exportations et à avoir accès à de nouveaux travailleurs;
- Investir le produit du programme de plafonnement et d'échange, comme cela est décrit dans le Plan d'action contre le changement climatique, dans des mesures qui inciteront les entreprises et les industries à réduire leurs émissions en adoptant des technologies propres et à rester concurrentielles.

Chapitre III : Tendances en emploi

Les pressions et les tendances économiques, en particulier celles qui procèdent de la mondialisation et des changements technologiques, ont eu des répercussions importantes sur l'emploi et le marché du travail en Ontario. Pour la plupart des familles, les gains tirés du travail représentent la plus grande part du revenu total et sont un déterminant clé du mieux-être. L'emploi comme tel est une composante importante de la vie de nombreuses personnes et contribue à leur sentiment d'identité. Il est important d'examiner en détail les tendances en emploi pour comprendre les changements qui surviennent et déterminer quelles tendances sont susceptibles de se poursuivre. Cela aidera le gouvernement et la société à mieux se préparer à ces changements et à y réagir, au besoin, au moyen de politiques et de programmes. Cela est particulièrement vrai dans le cas des travailleurs qui occupent des emplois atypiques et d'autres travailleurs vulnérables qui ont été durement touchés par le changement de la nature du travail.

Le chapitre III décrit les principales forces et pressions économiques qui influent sur l'emploi et met en relief les changements qui surviennent et les défis qui se présentent.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- Divergence entre la croissance économique, les salaires et les indicateurs du mieux-être.
- Passage de l'emploi des industries productrices de biens, en particulier du secteur de la fabrication, aux industries productrices de services.
- Baisse de la proportion de professions moyennement qualifiées et moyennement rémunérées et hausse de la part de professions hautement spécialisées et bien rémunérées et d'emplois manuels non répétitifs faiblement rémunérés.
- Hausse des autres formes d'emploi, dont beaucoup sont involontaires et atypiques.
- Diversification de la main-d'œuvre.

Le gouvernement s'emploie à créer les conditions et les mesures de soutien nécessaires pour faire face à l'évolution de l'emploi, en faisant notamment ce qui suit :

- Examiner comment moderniser les lois du travail de l'Ontario pour mieux protéger les travailleurs et soutenir les entreprises grâce à l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail;
- Accroître l'accès à des services de garde de qualité abordables afin d'aider les parents à participer à part entière au marché du travail;
- Accroître la sécurité du revenu par les mesures de soutien existantes, comme la Prestation ontarienne pour enfants, et instaurer un Projet pilote portant sur le revenu de base pour déterminer si un tel revenu permettrait de fournir un soutien au revenu plus prévisible et constant dans le contexte du marché du travail actuel;
- Inciter le gouvernement fédéral à procéder à un examen de l'assurance-emploi (a.-e.) pour améliorer les soutiens afin qu'ils répondent aux besoins d'un plus large éventail de personnes qui perdent leur emploi;
- Investir dans le soutien aux travailleurs pendant les périodes de transition entre deux emplois par l'entremise d'Emploi Ontario, de la Stratégie d'emploi pour les jeunes, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de Compétences+ Ontario;
- Accroître la sécurité au travail en mettant en oeuvre une stratégie pour prévenir les lésions, les maladies et les décès en milieu de travail;
- Déployer une stratégie multidimensionnelle pour renforcer la sécurité du revenu à la retraite pour les travailleurs d'aujourd'hui, notamment grâce à un accord historique entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux visant à bonifier le RPC.

Chapitre IV : Perspectives financières à long terme

La viabilité financière est un important objectif à long terme des gouvernements. Elle détermine leur capacité de faire des investissements et de dispenser les services publics qui protègent la qualité de vie des résidents, à l'heure actuelle et à l'avenir. La viabilité financière exige une analyse continuelle de l'incidence possible des tendances démographiques et des projections économiques sur les perspectives financières à long terme du gouvernement. Par exemple, il faut prendre en considération les pressions budgétaires potentielles liées à une population vieillissante, à une main-d'oeuvre affichant une croissance plus lente et à une infrastructure qui prend de l'âge, mais faisant l'objet de nouvelles demandes découlant de la population croissante et de l'évolution technologique.

Le chapitre IV décrit les répercussions financières éventuelles des tendances démographiques et économiques à long terme touchant l'Ontario. En outre, il décrit les mesures prises pour favoriser la viabilité financière à long terme de l'Ontario, notamment la transformation et la modernisation de la prestation des services publics, l'intégrité de l'assiette du revenu de la province et la collaboration avec les partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de trouver des solutions prospectives pour faire face aux défis avec lesquels l'ensemble des provinces et les territoires sont aux prises.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- On prévoit que les tendances démographiques et économiques exerceront une pression accrue sur les dépenses et les revenus du gouvernement.
- Le vieillissement de la population augmentera la demande de soins de santé, ce qui exercera une pression à la hausse sur les dépenses en santé.
- Le ralentissement de la croissance de la population active augmentera la nécessité d'investir dans l'éducation et la formation pour renforcer la capacité de production de la main-d'oeuvre hautement qualifiée de la province.
- Dans le cadre du régime actuel, les provinces et les territoires devront faire face à des défis financiers croissants à long terme, alors que la situation financière du gouvernement fédéral devrait devenir plus viable et s'améliorer durant la même période.

La province prend des mesures pour contrer les répercussions financières éventuelles des tendances démographiques et économiques, dont les suivantes :

- Adopter une approche à long terme pour gérer les finances de l'Ontario grâce à la transformation et à la modernisation en vue d'assurer la viabilité financière tout en continuant d'investir dans les principaux services publics;
- Favoriser la viabilité à long terme du système de santé et miser sur l'obtention des meilleurs résultats possible grâce au plan de la province « Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé »;
- Investir dans les talents et les compétences des gens en transformant l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants et en assurant la viabilité financière à long terme des universités et des collèges de la province;
- Continuer d'adopter une approche axée sur la collaboration avec les partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux afin de trouver des solutions prospectives pour relever les défis qui touchent l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

CHAPITRE I : TENDANCES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Le présent chapitre traite des tendances démographiques de l'Ontario et des mesures prises par le gouvernement pour composer avec leurs vastes répercussions.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- La croissance démographique se poursuivra, mais à un rythme plus lent.
- L'immigration constituera une partie prédominante et de plus en plus grande de la croissance démographique.
- Les personnes âgées représenteront une part beaucoup plus grande de la population.
- Il y aura un ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler (15 à 64 ans).
- La croissance démographique sera la plus forte dans la région du grand Toronto (RGT)[1].

[1] Dans le présent rapport, la région du grand Toronto englobe la ville de Toronto et les municipalités régionales de Halton, Peel, York et Durham.

Les projections de population sur lesquelles ces perspectives démographiques se fondent sont les plus récentes du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2016). Les hypothèses qui sous-tendent ces projections reposent, d'une part, sur les tendances antérieures dans tous les courants migratoires et, d'autre part, sur l'évolution continue des tendances à long terme en matière de fécondité et de mortalité. Même si ces hypothèses sont jugées raisonnables, les projections sont toujours assujetties à une marge d'incertitude. Par conséquent, le présent rapport met l'accent sur le scénario moyen, mais eu égard à l'incertitude, on y présente aussi des projections démographiques de faible et de forte croissance[2].

Tableau 1.1 Points saillants des projections démographiques à long terme, scénario de référence

	Données historiques		Projections				
Mesures	**2011**	**2016**	**2021**	**2026**	**2031**	**2036**	**2040**
Population (en milliers)	13 264	13 983	14 788	15 614	16 428	17 205	17 802
Croissance annuelle moyenne par rapport à l'année précédente (%)	–	1,1	1,3	1,1	1,0	0,9	0,9
Répartition par âge (%)							
0 à 14 ans	16,6	15,9	15,8	15,7	15,7	15,3	15,0
15 à 64 ans	69,1	67,8	65,6	63,0	60,7	59,9	59,8
65 ans et plus	14,2	16,4	18,7	21,3	23,6	24,7	25,2
Ratio de dépendance totale*	45	48	53	59	65	67	67

* Mesuré en fonction du nombre d'enfants (0 à 14 ans) et de personnes âgées (65 ans et plus) par 100 personnes faisant partie du segment de population en âge de travailler (15 à 64 ans).

Sources : Statistique Canada, 2006-2016 et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Les approches suggérées à l'égard des politiques et les initiatives actuelles prises par le gouvernement pour faire face aux principaux défis que constituent ces tendances démographiques englobent des mesures pour inciter les groupes sous-représentés à participer au marché du travail, pour moderniser et améliorer la prestation de soins de santé de qualité aux personnes âgées, pour soutenir le revenu des personnes âgées et favoriser l'épargne-retraite, ainsi que pour améliorer la situation économique dans toutes les régions de la province.

[2] Voir le site Web du ministère des Finances de l'Ontario à : www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/index.html

Rythme de croissance démographique plus lent

Depuis 1971, l'Ontario affiche une croissance démographique qui s'établit en moyenne à 1,3 % par année. La population de la province est passée de 7,8 millions d'habitants en 1971 à 14,0 millions en 2016, soit une augmentation moyenne de plus de 136 000 personnes par année. La part de la population canadienne que représente l'Ontario a également augmenté, étant passée de 35,7 % en 1971 à 38,5 % en 2016.

Taux de croissance de la population de l'Ontario, de 1971 à 2040 GRAPHIQUE 1.1

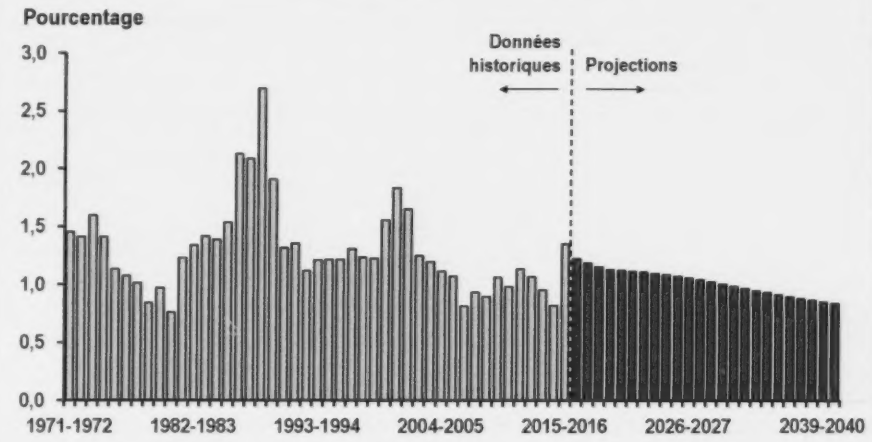

Sources : Statistique Canada (de 1971 à 2016) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit qu'entre 2016 et 2040, la population de l'Ontario continuera d'augmenter, mais à un rythme de plus en plus lent, passant de 1,3 % en 2016 à 0,8 % en 2040. Dans l'ensemble, la population de la province devrait passer de 14,0 millions d'habitants en 2016 à 17,8 millions en 2040, ce qui représente 3,8 millions de personnes de plus.

Croissance démographique soutenue par l'immigration

La croissance démographique est attribuable à l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et au solde migratoire (solde migratoire international plus solde migratoire interprovincial). Au cours des quatre dernières décennies, la part de la croissance démographique attribuable à l'accroissement naturel a diminué, et ce, en raison des faibles taux de fécondité et de l'augmentation de l'immigration. Au cours des années 1970, l'accroissement naturel de la population représentait environ les deux tiers de la croissance démographique de l'Ontario. Plus récemment, il comptait pour moins de 40 % de cette croissance.

De 2016 à 2040, comme les taux de fertilité devraient demeurer relativement faibles et que le vieillissement de la population se poursuivra, ce fléchissement devrait continuer. D'ici 2040, seulement 13 % de la croissance démographique devrait être attribuable à l'accroissement naturel.

Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance démographique de l'Ontario, de 1971 à 2040 GRAPHIQUE 1.2

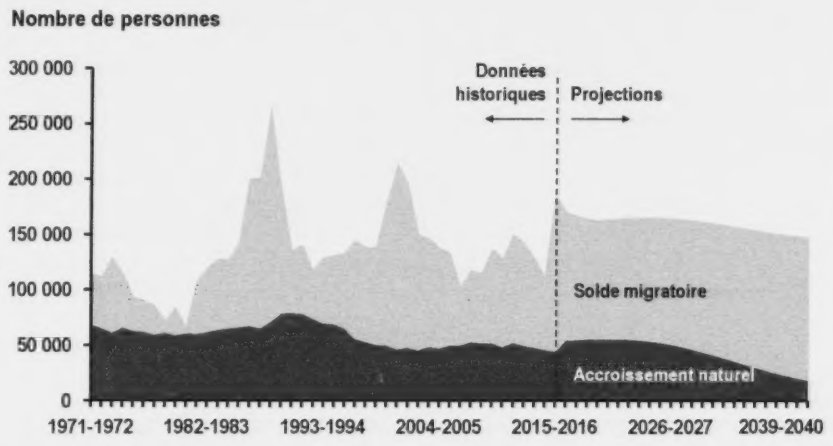

Sources : Statistique Canada (de 1971 à 2016) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

En raison du fléchissement de l'accroissement naturel, le solde migratoire devrait prendre de plus en plus d'importance pour la croissance démographique en Ontario.

L'immigration est la composante la plus importante du solde migratoire. On prévoit que l'immigration annuelle en Ontario demeurera élevée. La part de la population que représente l'immigration annuelle devrait continuer à se situer à environ 0,8 % jusqu'en 2040. Cela est conforme à la hausse récente de la cible en matière d'immigration établie par le gouvernement fédéral et résulte du consensus obtenu quant à l'importance de l'immigration pour la croissance démographique et économique du Canada et de l'Ontario[3].

Migration interprovinciale

Historiquement, la contribution de la migration interprovinciale à la croissance démographique de l'Ontario a été faible, les périodes de gains étant habituellement suivis de périodes de pertes, selon un rythme étroitement lié aux cycles économiques. Toutefois, quelle que soit l'année, les pertes ou gains nets de personnes en provenance ou à destination d'autres provinces ont eu une incidence significative sur la croissance démographique annuelle en Ontario.

Solde migratoire interprovincial de l'Ontario, de 1971 à 2016 — GRAPHIQUE 1.3

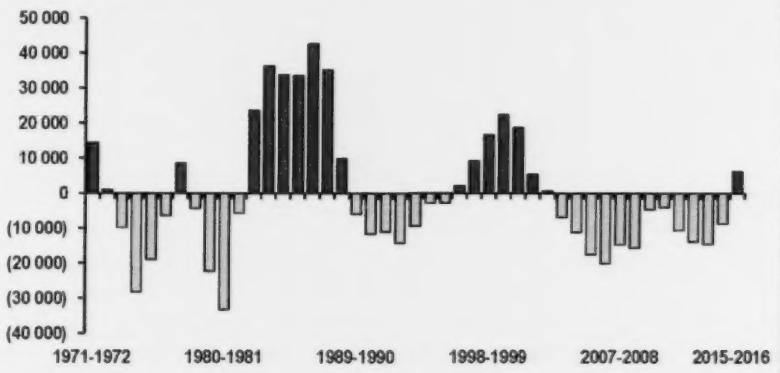

Source : Statistique Canada

[3] Cette cible a été haussée pour passer de 279 200 en 2015 à 300 000 en 2016 et 2017.

Vieillissement de la population

Pendant des décennies, les faibles taux de fécondité et la hausse de l'espérance de vie ont contribué au vieillissement de la population. L'espérance de vie à la naissance pour les hommes est passée de 72,0 ans en 1980 à 79,8 ans en 2011 et, pour les femmes, de 78,9 ans à 84,0 ans. D'ici 2040, on prévoit que l'espérance de vie sera de 86,4 ans pour les hommes et de 88,5 ans pour les femmes.

En Ontario, cette tendance s'est intensifiée en raison du vieillissement de la génération des baby-boomers, les personnes nées entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960.

Les baby-boomers et la structure par âge de l'Ontario, de 1965 à 2035 — GRAPHIQUE 1.4

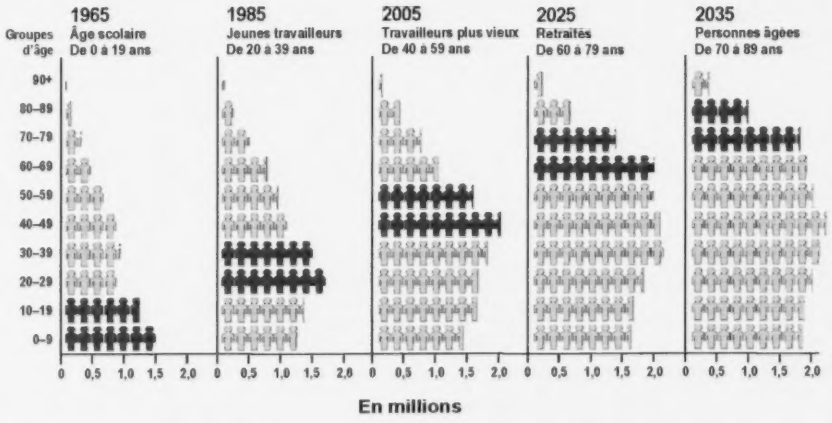

Sources : Estimations de Statistique Canada (de 1965 à 2005) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

En 1970, près de 30 % de la population ontarienne était âgée de moins de 15 ans, et les personnes âgées ne représentaient que 8 % de la population. En 2016, il y avait plus de personnes âgées que d'enfants âgés de 0 à 14 ans (ces enfants représentaient 15,9 % de la population totale par rapport à 16,4 % pour les personnes âgées).

Répartition selon l'âge de la population de l'Ontario, de 1980 à 2040 GRAPHIQUE 1.5

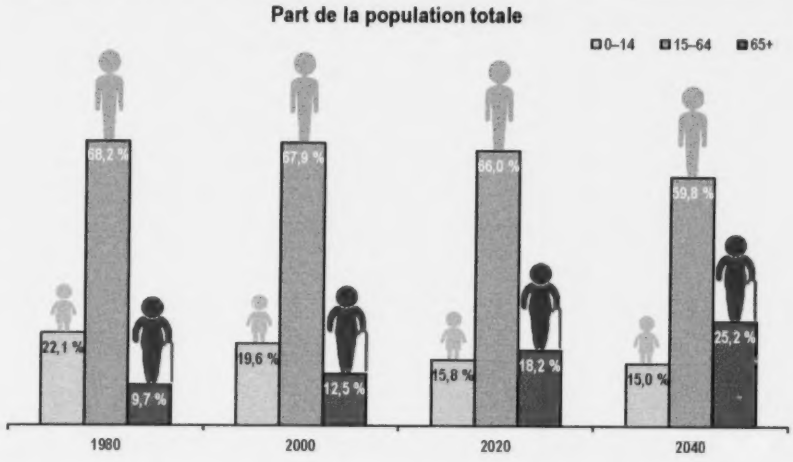

Sources : Estimations de Statistique Canada (de 1980 à 2000) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées en Ontario devrait presque doubler pour atteindre 4,5 millions, comparativement à 2,3 millions en 2016. On prévoit, pendant cette période, une croissance encore plus rapide pour le groupe des personnes âgée de 85 ans et plus, leur nombre devant presque tripler. D'ici 2040, les personnes âgées représenteront 25,2 % de la population de l'Ontario.

Perspectives sur le vieillissement de la population

Le rythme du vieillissement de la population varie d'un pays à l'autre. En 2015, la proportion de personnes âgées en Ontario et au Canada se situait légèrement sous la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'établissait à 16,2 %, mais elle était nettement plus faible que celle de la zone euro (19,2 %). En Italie et en Allemagne, plus de un habitant sur cinq est déjà âgé de 65 ans ou plus. Au Japon, la proportion de personnes âgées en 2015, qui s'établissait à 26,3 %, était déjà plus élevée que celle prévue pour l'Ontario en 2040 (25,2 %).

Part de la population âgée de 65 ans et plus, Ontario et certains pays, 2015 — GRAPHIQUE 1.6

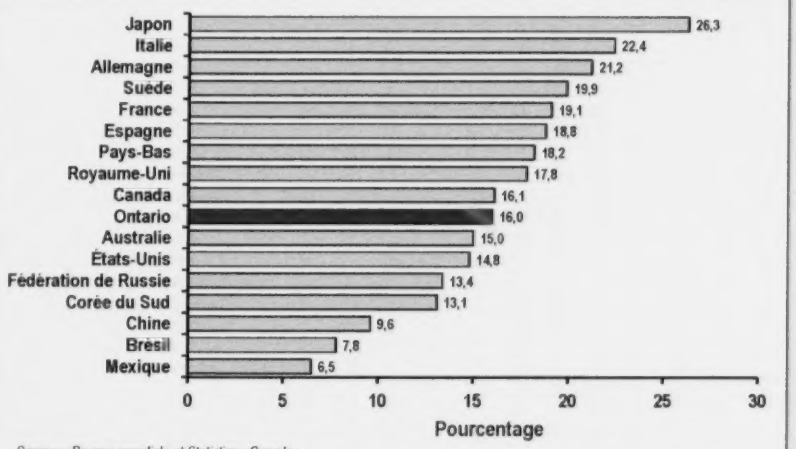

Sources : Banque mondiale et Statistique Canada

Ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler

Historiquement, la croissance du segment de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) de l'Ontario était principalement due aux jeunes atteignant l'âge de 15 ans et à l'immigration. Au cours des 40 dernières années, la population ontarienne en âge de travailler a augmenté à un rythme annuel de 1,3 %. Dans les années 1960 et 1970, les baby-boomers ont rejoint le groupe d'âge des 15 à 64 ans, pour en grossir les rangs. Au cours des années 2000, les enfants des baby-boomers, soit la « génération écho », ont atteint l'âge de travailler.

De 2016 jusqu'à la fin des années 2020, le passage d'importantes cohortes de baby-boomers à l'âge de la retraite constituera le principal facteur de ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler. D'ici 2031, une fois que l'ensemble des baby-boomers aura dépassé l'âge de travailler, le rythme de croissance s'accélérera, mais sera inférieur à ce qu'on a connu par le passé.

Taux de croissance du segment de la population en âge de travailler en Ontario, de 1971 à 2040 — GRAPHIQUE 1.7

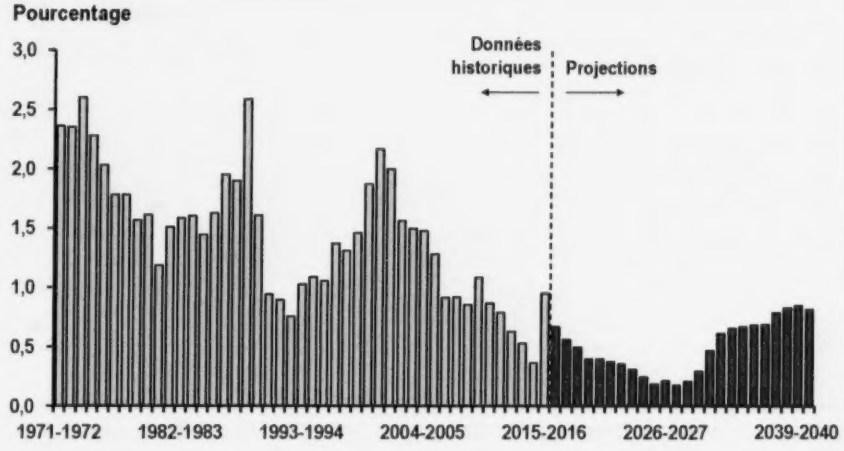

Sources : Statistique Canada (de 1971 à 2016) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours de la période allant de 2016 à 2040, la population en âge de travailler devrait augmenter de 12 %, soit 0,5 % en moyenne par année. D'ici 2040, le nombre de personnes en âge de travailler en Ontario devrait se chiffrer à près de 10,7 millions, soit 59,8 % de la population, comparativement à 67,8 % en 2016.

Puisque, chaque année, plus de personnes atteignent l'âge de 65 ans que l'âge de 15 ans, la croissance du segment en âge de travailler sera exclusivement attribuable au solde migratoire.

Concentration de la croissance démographique dans la région du grand Toronto

Puisque le vieillissement de la population se poursuit et que l'augmentation de la population découlant de l'accroissement naturel est plus faible, de nombreuses régions de la province où la croissance démographique reposait surtout ou exclusivement sur l'accroissement naturel ont déjà commencé à constater un ralentissement de cette croissance. Par contre, on prévoit que le rythme de croissance continuera d'être rapide dans les grands centres urbains, qui accueillent la plupart des immigrants internationaux en Ontario. Cela est particulièrement vrai dans la région du grand Toronto (RGT).

La RGT enregistre l'une des plus fortes croissances parmi les régions métropolitaines d'Amérique du Nord. Sa population a plus que doublé depuis le milieu des années 1970, passant de 3,2 millions de personnes en 1976 à plus de 6,6 millions en 2015 (les données régionales les plus récentes disponibles), et a affiché une croissance considérablement plus rapide que le reste de la province au cours de cette période. En 2015, 48 % des Ontariennes et des Ontariens résidaient dans la RGT, comparativement à 38 % en 1976. L'immigration est le moteur principal de cette croissance régionale.

Population de la région du grand Toronto, de 1976 à 2040 GRAPHIQUE 1.8

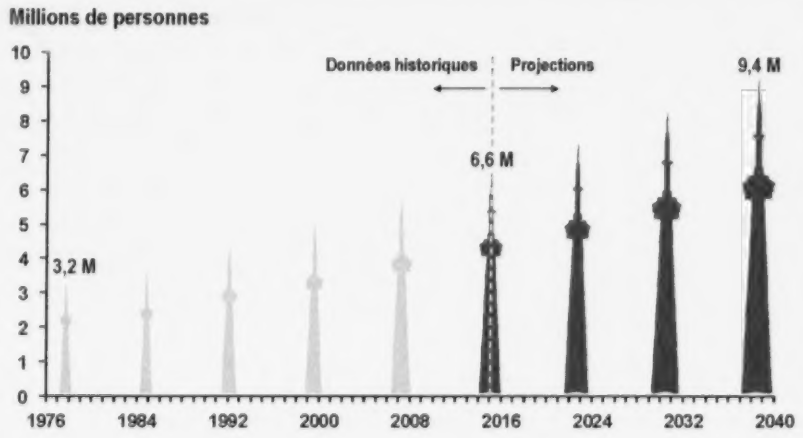

Sources : Estimations de Statistique Canada (de 1976 à 2015) et projections du ministère des Finances de l'Ontario

La RGT demeure attrayante pour les nouveaux arrivants. À preuve, plus de 80 000 personnes immigrent vers la région chaque année, et on prévoit que cette tendance se poursuivra. La population totale de la RGT devrait augmenter de 2,7 millions d'habitants d'ici 2040 pour atteindre près de 9,4 millions. La région représentera plus des deux tiers de la croissance de la population provinciale au cours de la période. On prévoit que, d'ici 2040, 52,6 % de la population ontarienne habitera dans la RGT.

On prévoit aussi que la RGT restera la région où la structure par âge est la plus jeune. Tous les principaux groupes d'âge y afficheront une croissance plus rapide que partout ailleurs dans la province. La RGT est, et demeurera, la région ayant la plus forte proportion de personnes en âge de travailler et la plus faible part de personnes âgées en Ontario. La proportion de la population de la RGT qui fait partie de ce dernier groupe devrait passer de 14,1 % en 2015 à 22,5 % en 2040, tandis que celle du groupe des personnes en âge de travailler devrait passer de 69,7 % à 62,2 %. Dans la RGT, la proportion des personnes âgées augmentera plus rapidement dans les banlieues que dans la ville de Toronto.

Dans le reste de la province, la croissance démographique devrait se poursuivre, mais à un rythme plus lent. D'ici 2040, les régions du Centre et de l'Est de l'Ontario devraient connaître une croissance démographique de plus de 20 %. Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, la population devrait augmenter d'environ 10 %, tandis que dans le Nord, la population devrait demeurer relativement stable. À l'échelle de la province, la croissance démographique dans les grandes régions urbaines devrait être plus rapide en général, tandis que dans certaines régions éloignées et rurales, la tendance à la baisse devrait se poursuivre à long terme.

Population des régions de l'Ontario, 2015 et 2040 GRAPHIQUE 1.9

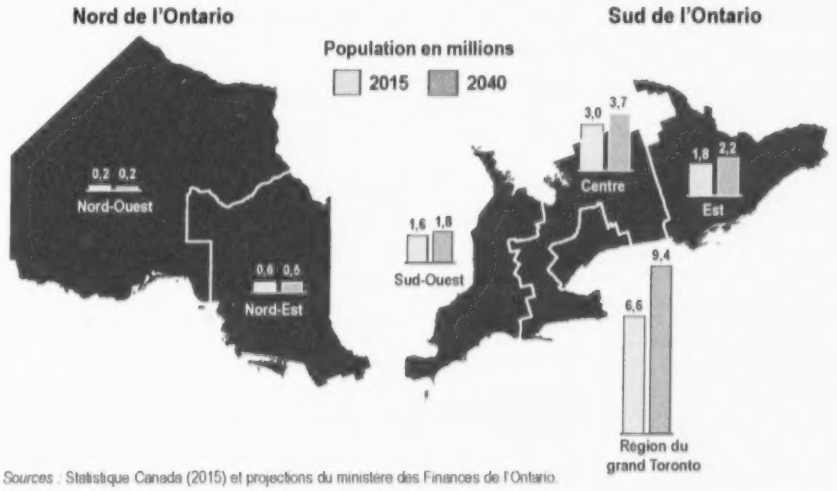

Sources : Statistique Canada (2015) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Centre de l'Ontario

On prévoit que la population du Centre de l'Ontario augmentera de 705 000, ou de 23,8 %, pour passer de 2,96 millions en 2015 à 3,66 millions de personnes d'ici 2040, mais la part de la population provinciale que représente la région devrait diminuer légèrement pour passer de 21,4 % à 20,6 %.

Les trois principaux groupes d'âge devraient afficher une croissance dans le Centre de l'Ontario jusqu'en 2040, les personnes âgées représentant l'augmentation la plus rapide dans la province (+97 %), après la RGT. La proportion de la population de la RGT qui fait partie de ce groupe devrait passer de 17,8 % en 2015 à 28,3 % en 2040. La proportion du segment de population en âge de travailler dans la région diminuera pour passer de 66,6 % en 2015 à 57,3 % d'ici 2040.

Est de l'Ontario

Dans la région de l'Est, la population devrait afficher une croissance de 23,2 %, ou de 417 000 personnes, le nombre d'habitants passant de 1,80 million à 2,22 millions de personnes en 2040. On prévoit que la population de la ville

d'Ottawa passera de 957 000 personnes en 2015 à 1,32 million en 2040. Le reste de la région dans l'ensemble devrait aussi afficher une croissance, mais elle sera inférieure à la moyenne provinciale.

On s'attend à ce que l'Est de l'Ontario demeure la région dont la part de la population en âge de travailler arrive au deuxième rang dans la province en 2040 (58,7 %), après la RGT. Tous les principaux groupes d'âge devraient continuer à afficher une croissance dans l'Est de l'Ontario. Le groupe des personnes âgées représentera 26,8 % de la population de la région en 2040, comparativement à 17,2 % en 2015.

Sud-Ouest de l'Ontario

La population de la région du Sud-Ouest de l'Ontario devrait augmenter de 169 000 personnes ou de 10,5 %, passant de 1,61 million de personnes en 2015 à 1,75 million de personnes d'ici 2040. Dans le Sud-Ouest, le nombre d'enfants devrait rester stable dans l'ensemble jusqu'en 2040, tandis que la population en âge de travailler devrait diminuer quelque peu (-5,7 %). On prévoit que le nombre de personnes âgées dans la région augmentera plus lentement que la moyenne provinciale (+78 %). Toutefois, la proportion de la population de la région que représentent les personnes âgées continuera de se situer au deuxième rang en Ontario, après le Nord-Est, passant de 18,1 % en 2015 à 29,1 % d'ici 2040. Le segment de population en âge de travailler représentait 65,7 % de la population de la région en 2015, mais cette part ne sera que de 56,1 % d'ici 2040.

Nord de l'Ontario

La population du Nord de l'Ontario, pour sa part, devrait rester relativement stable jusqu'en 2040, diminuant légèrement de 2,1 %, pour passer de 798 000 personnes en 2015 à 781 000 personnes d'ici 2040. Dans la région du Nord, le Nord-Est devrait voir sa population diminuer de 19 800 personnes, ou de 3,5 %, passant de 559 000 à 539 000 personnes. Dans la région du Nord-Ouest, on prévoit que la population affichera une légère croissance de 1,4 %, ou de 3 300 personnes, et le nombre d'habitants passera de 239 000 à 242 000 personnes.

Par le passé, l'accroissement naturel positif dans le Nord de l'Ontario a contrebalancé en partie les pertes causées par la migration nette. Cependant, l'accroissement naturel est désormais négatif dans cette région. Par conséquent, la population vieillit plus rapidement dans le Nord que dans le reste de la province.

On prévoit que la proportion de la population de la région que représentent les enfants diminuera pour passer de 14,4 % à 13,4 % et de 16,9 % à 15,6 % pour le Nord-Est et le Nord-Ouest, respectivement. Pour le segment de population en âge de travailler, la proportion devrait diminuer pour passer de 65,7 % à 55,3 % pour le Nord-Est et de 66,2 % à 56,6 % pour le Nord-Ouest. La proportion de la population du Nord-Ouest qui fait partie du groupe de personnes âgées devrait passer de 16,9 % à 27,8 %. En 2015, le Nord-Est avait la plus grande proportion de personnes âgées dans la province, soit 19,9 %, et la région continuera d'avoir la structure par âge la plus vieille jusqu'en 2040, la part de personnes âgées atteignant 31,3 %.

Mesures prises à l'égard des répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario

La présente section analyse les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario pour faire face aux vastes répercussions économiques et financières découlant des perspectives démographiques de l'Ontario jusqu'en 2040.

Appuyer la croissance future de la main-d'oeuvre

En raison du vieillissement de la population et du ralentissement du rythme de croissance du segment en âge de travailler, la population active de l'Ontario n'augmentera pas autant que par le passé. Ce ralentissement pourrait entraîner une décélération de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de la province. Par conséquent, il est important de mettre en place des politiques qui favorisent la croissance future de la population active. En encourageant la hausse accélérée de la productivité, on pourrait atténuer les effets du ralentissement de la croissance de la population active. Le chapitre II, *Tendances et projections économiques*, traite de cette question de façon détaillée.

Immigration

L'immigration a toujours contribué considérablement à la croissance économique de l'Ontario et continuera d'être une source de croissance de plus en plus importante pour la population active. Les immigrants hautement qualifiés favorisent aussi le développement d'une économie du savoir et contribuent à stimuler les échanges internationaux de l'Ontario par l'entremise de liens commerciaux et culturels avec les pays d'origine.

Immigration annuelle en Ontario de 1971 à 2016 GRAPHIQUE 1.10

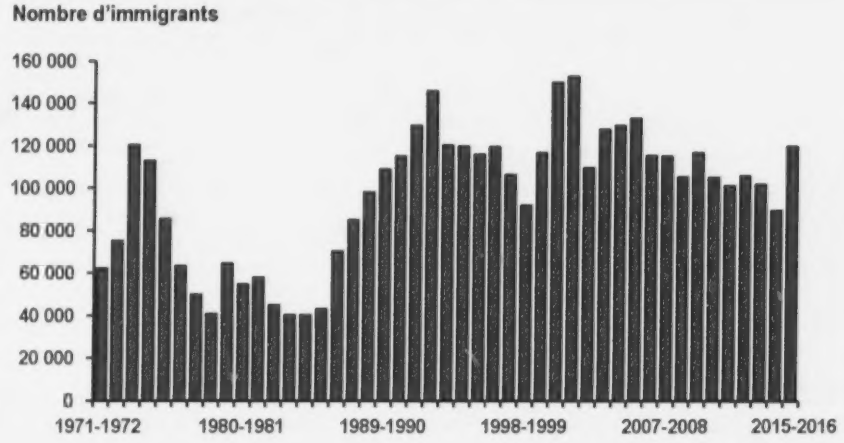

Source : Statistique Canada

En 2015, 103 621 personnes ont immigré en Ontario, 55 % d'entre elles étant des immigrants de la catégorie économique. Il s'agissait de la plus forte proportion parmi les provinces. L'Ontario est une destination prisée par les immigrants internationaux parce que la société est ouverte, inclusive et diversifiée sur le plan culturel, et que son milieu des affaires est compétitif. Cependant, les niveaux d'immigration de la province sont en grande partie déterminés par les cibles et les politiques fédérales. Par exemple, la diminution du nombre d'immigrants entre 2005 et 2011 (voir le graphique 1.10) découle de la politique du gouvernement fédéral visant à mieux répartir les immigrants à l'échelle du pays, principalement grâce à l'élargissement de la portée du programme des candidats des provinces.

Bien que le quota de désignations dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration ait augmenté pour passer de 1 000 personnes en 2012 à 5 500 en 2016, ce nombre représente seulement 5 % environ des immigrants en Ontario en 2015. Pour faire en sorte que sa main-d'oeuvre possède les compétences et les qualifications dont les employeurs ont besoin, l'Ontario doit collaborer avec le gouvernement fédéral pour que les immigrants choisis dans le cadre de certains programmes fédéraux et provinciaux répondent davantage aux

besoins du marché du travail de la province et soient en mesure de trouver un emploi correspondant à leur expérience. La *Loi de 2015 sur l'immigration en Ontario* aidera la province à travailler avec le gouvernement fédéral pour recruter, choisir et accepter des immigrants qualifiés.

L'immigration jouant un rôle encore plus important pour la croissance de la population active en Ontario, la province continuera à fournir du soutien par l'entremise de politiques sur le choix, l'établissement, l'intégration et la formation des immigrants. L'Ontario a mis en place un certain nombre de programmes visant à aider les nouveaux arrivants à s'intégrer sans heurts sur le marché du travail. Mentionnons notamment : le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, qui aide jusqu'à 80 000 immigrants par année en leur fournissant des renseignements sur les services clés, tels que le logement, la langue, l'emploi et la formation en cours d'emploi; les programmes de formation relais de l'Ontario, qui aident les nouveaux arrivants qualifiés à s'intégrer sans heurts sur le marché du travail en obtenant la licence ou le certificat leur permettant d'exercer leur profession ou leur métier; les programmes gratuits d'apprentissage de la langue à l'intention des adultes, qui aident les immigrants à améliorer leurs compétences linguistiques en français ou en anglais.

Travailleurs âgés

De nombreux travailleurs âgés font face à des obstacles lorsqu'ils désirent rester sur le marché du travail. Le maintien en poste de travailleurs âgés, même à temps partiel, présente plusieurs avantages pour l'économie. On conserve ainsi des gens qui ont des talents en matière de leadership, et qui peuvent faire du mentorat et transmettre leurs connaissances aux travailleurs plus jeunes. Cela permet aussi de combler les besoins en matière de gens de métier qualifiés, spécialement dans les domaines où il y a une forte proportion de travailleurs plus âgés. Les politiques visant à aplanir les obstacles auxquels fait face la main-d'oeuvre comprennent l'appui aux formules souples pour la retraite, telles que la réduction progressive des heures de travail des salariés qui continuent de cotiser aux régimes de retraite; la mise en place d'horaires de travail variables; l'offre de possibilités de perfectionnement professionnel aux travailleurs âgés; l'adoption de mesures visant à équilibrer vie professionnelle et vie personnelle; la promotion de la santé et du bien-être des employés sur le lieu de travail.

Jeunes

Les initiatives qui sont axées sur la hausse de l'emploi des jeunes et l'adoption de mesures incitatives pour permettre une entrée plus rapide sur le marché du travail peuvent contribuer à grossir les rangs de la main-d'oeuvre de l'Ontario. Étant donné qu'à l'avenir un plus grand nombre d'emplois exigeront probablement des études et une formation postsecondaires, il est important que l'Ontario continue à adopter des mesures d'aide visant à stimuler les études supérieures. En mettant en oeuvre la Subvention ontarienne d'études, à compter de l'année scolaire 2017-2018, l'Ontario rend l'éducation postsecondaire encore plus accessible pour les jeunes, faisant en sorte que tous ceux qui sont admissibles puissent y avoir accès, sans égard au revenu familial. La province déploie aussi des efforts pour accroître les possibilités d'apprentissage par l'expérience au sein du système d'éducation afin que les diplômés postsecondaires soient mieux préparés à entrer sur le marché du travail. Pour un complément d'information sur les investissements du gouvernement dans l'éducation postsecondaire, voir le chapitre II, *Tendances et projections économiques*.

Bien que l'Ontario ait un système d'éducation de calibre mondial, le chômage des jeunes reste élevé et un grand nombre de jeunes n'ont toujours pas les compétences requises pour participer avec succès au marché du travail actuel. La province continue d'instaurer des programmes pour leur venir en aide. Par exemple, le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes offre aux jeunes marginalisés des soutiens intensifs en dehors des services traditionnels de recherche d'emploi et de placement. Ceux-ci englobent de la formation préparatoire à l'emploi, du jumelage travailleur-emploi et des stages rémunérés, ainsi que des incitatifs d'embauche pour les employeurs. Le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes de l'Ontario aide les étudiants et les jeunes qui ne se heurtent pas à d'importants obstacles à l'emploi, mais qui pourraient tirer profit d'une aide supplémentaire pour planifier leur carrière et faire la transition vers le marché du travail, en leur donnant accès aux ressources pour la recherche d'un emploi et en les aidant à trouver un emploi, notamment un emploi d'été.

Accroître la participation des femmes au marché du travail

Il est important d'abolir les obstacles à l'égalité des sexes afin que les femmes puissent participer pleinement au marché du travail et que leur travail soit rémunéré équitablement. La participation au marché du travail des femmes de 25 à 54 ans a augmenté considérablement au cours des 30 dernières années, étant passée de moins de 60 % en 1976 à plus de 80 % en 2015. L'écart entre les taux de participation des hommes et des femmes s'est aussi rétréci avec le temps. Cependant, il est resté stable au cours des 10 dernières années et était de 9,7 points de pourcentage en 2015.

Taux de participation des personnes âgées de 25 à 54 ans, selon le sexe, de 1976 à 2015, Ontario GRAPHIQUE 1.11

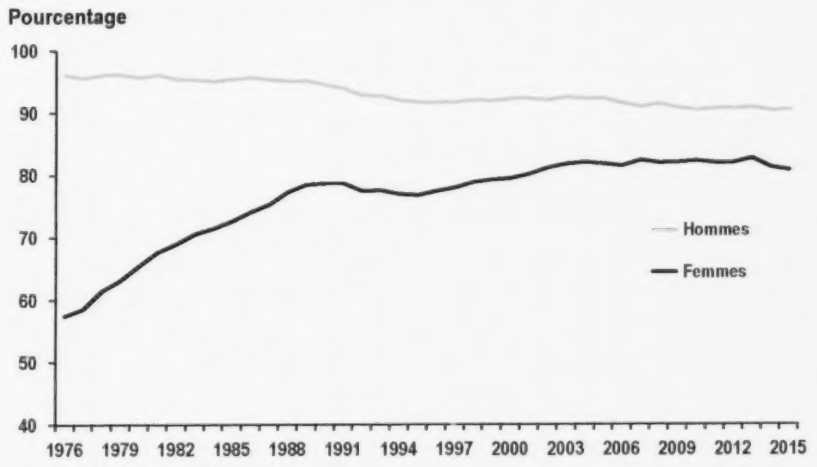

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Pour un complément d'information sur la façon de favoriser la participation des femmes au marché du travail, dont l'engagement du gouvernement d'ajouter 100 000 places en garderie agréée au cours des cinq prochaines années, voir le chapitre III, *Tendances en emploi*.

Personnes handicapées

Des recherches révèlent que les personnes handicapées représentent un bassin de main-d'oeuvre non exploité[4]. En 2011, le taux d'emploi des personnes handicapées en Ontario était de 45,5 % comparativement à 72,8 % pour le reste de la population de la province[5]. Il est clair que même si certaines personnes handicapées ont réussi à intégrer le marché du travail de l'Ontario, un grand nombre d'entre elles font toujours face à des obstacles à l'emploi, dont la discrimination fondée sur la capacité physique, les mythes omniprésents entourant les habiletés des personnes handicapées, les perceptions fautives d'employeurs et les renseignements erronés qu'ils reçoivent, les obstacles quant aux procédures dans le cadre du processus de recrutement, et les services d'emploi et de formation fragmentés qui ne répondent pas toujours aux besoins diversifiés des personnes handicapées.

Conformément à l'annonce faite dans le budget de 2016, l'Ontario adopte une approche à l'échelle du gouvernement, travaillant avec des ministères et des personnes handicapées, des employeurs, des éducateurs, des fournisseurs de services et d'autres partenaires clés en vue de mettre au point une stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées. Se fondant sur les avis fournis par le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées, la stratégie aidera un plus grand nombre de personnes handicapées à accéder aux occasions d'emploi et un plus grand nombre d'entreprises à puiser dans un bassin de main-d'oeuvre talentueuse. Il s'agira d'un vaste plan adapté à l'Ontario qui améliorera l'expérience des gens en matière de services grâce à un accès rationalisé à des services d'emploi et de formation qui reconnaissent les besoins et les objectifs diversifiés des personnes. Les employeurs seront aussi mis à contribution en tant que partenaires actifs pour abolir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et favoriser un milieu de travail inclusif.

Peuples autochtones

Comparativement au reste de la population de l'Ontario, la population autochtone affiche une croissance beaucoup plus rapide et elle est plus jeune. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 19 % des Autochtones qui ont un emploi par rapport à 13 % pour le reste de la population. Entre 2007 et 2016, l'emploi des Autochtones en Ontario a augmenté de 39 %, comparativement à un taux de 6 % pour les personnes qui ne font pas partie de ce groupe. La province investit pour

---

[4] *Le chemin vers 2025 : Plan d'action sur l'accessibilité de l'Ontario.*

[5] Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

appuyer les apprenants autochtones aux neuf instituts autochtones de l'Ontario. Le Fonds de développement économique pour les Autochtones vise à accroître l'accès aux possibilités d'emploi et de formation pour les peuples autochtones.

Le gouvernement appuie aussi la croissance future et le renforcement de la qualité de la main-d'oeuvre de la province grâce à des investissements continus dans l'éducation, l'acquisition de compétences et la formation. Pour un complément d'information sur la façon dont ces investissements contribuent à la productivité de l'Ontario et au niveau de vie de sa population, voir le chapitre II, *Tendances et projections économiques*.

Mesures prises pour faire face au vieillissement de la population

Comme la population devrait augmenter de 3,8 millions de personnes d'ici 2040 et que le nombre de personnes âgées devrait presque doubler dans la province, une pression croissante sera exercée sur la capacité du gouvernement à dispenser les services et programmes appropriés.

Politiques relatives à la santé pour appuyer le vieillissement de la population

Le gouvernement continuera à faire des progrès quant à son plan *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé*, en mettant l'accent sur les patients, en accélérant l'accès aux soins et en investissant dans le système de santé de l'Ontario à long terme. De nombreuses personnes âgées préfèrent recevoir des soins à domicile ou à proximité de celui-ci. La province continuera donc d'investir dans des soins de santé à domicile ou en milieu communautaire de qualité, qui sont souvent moins coûteux que les soins dispensés dans les hôpitaux ou les foyers de soins de longue durée et qui peuvent être tout aussi efficaces.

Depuis 2003, l'Ontario a presque doublé le financement des foyers de soins de longue durée en le portant à environ 4 milliards de dollars par année et a versé des fonds pour inciter les exploitants à accélérer le réaménagement de plus de 30 000 lits dans ces foyers d'ici 2025.

La province a mis sur pied un certain nombre de programmes visant à moderniser et à améliorer la prestation de soins de qualité aux personnes âgées. Par exemple, en 2016, on a entrepris une consultation à l'échelle de la province en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie sur la démence de façon à améliorer l'accès à des soins de qualité pour les personnes vivant avec la démence et accroître le soutien à leurs aidants.

La province a aussi accru l'accès au Programme de médicaments de l'Ontario, permettant à un plus grand nombre de personnes âgées à faible revenu de demander une réduction du prix de leurs médicaments sur ordonnance. En plus de mettre le vaccin contre la grippe à la disposition de toute la population, l'Ontario a élargi la portée de son programme d'immunisation de façon à offrir gratuitement le vaccin contre le zona à toutes les personnes de 65 à 70 ans, ce qui contribuera à réduire le nombre de visites aux salles des urgences et d'hospitalisations.

Afin d'aider les personnes âgées à demeurer dans leur collectivité et à rester actives, l'Ontario continue à investir dans des programmes, tels que le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées, le Programme de subventions pour la planification communautaire amie des aînés et le réseau des centres pour personnes âgées.

Soutien du revenu de la population vieillissante

En raison du vieillissement de la population, il sera important d'avoir des programmes en place pour favoriser l'épargne-retraite et soutenir le revenu des personnes âgées. On allégera ainsi la pression exercée sur les futurs travailleurs pour qu'ils soutiennent le revenu des personnes âgées à long terme.

La population de l'Ontario et du Canada peut être fière de son système de sécurité du revenu de retraite. À l'âge de 65 ans, les personnes ont droit à des programmes de soutien du revenu, tels que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral et le Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario. Ces programmes aident la majorité des personnes âgées, tout spécialement celles qui n'ont pas suffisamment d'économies, à éviter de vivre dans la pauvreté. Un revenu supplémentaire tiré du Régime de pensions du Canada (RPC), des régimes de retraite d'employeur et des économies personnelles permet actuellement à la plupart des personnes âgées de vivre avec dignité à la retraite.

Cependant, en raison des tendances actuelles, comme le fait que moins de travailleurs ont accès à un régime de retraite d'employeur et que la longévité est croissante, il est plus difficile pour les travailleurs d'économiser assez pour prendre une retraite confortable.

Pour favoriser l'épargne-retraite, l'Ontario met en oeuvre une stratégie à multiples volets visant à améliorer la sécurité de la retraite (voir le chapitre III, *Tendances en emploi*). Les progrès réalisés en vertu de cette stratégie englobent une entente historique conclue par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de bonifier le RPC, dans le cadre de laquelle l'Ontario a joué un rôle central.

Le RPC n'a pratiquement pas changé depuis des décennies. En 2013, lorsque le gouvernement fédéral de l'époque a mis fin unilatéralement aux discussions nationales sur la bonification du RPC, l'Ontario a décidé de relever le défi que constitue l'épargne-retraite en élaborant le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO). Cependant, la bonification du RPC a toujours été l'approche privilégiée par la province. Grâce aux pressions exercées par l'Ontario pour la bonification du RPC et à l'élaboration du RRPO, la bonification du RPC est demeurée au programme national. À l'automne 2015, le nouveau gouvernement fédéral a repris les discussions à l'échelle nationale et, en juin 2016, un accord national a été conclu en vue de bonifier le RPC. C'est en grande partie grâce au leadership et à l'engagement de l'Ontario, qui souhaitait s'attaquer au problème de l'épargne-retraite, que l'accord a pu être conclu en moins d'un an.

La bonification du RPC améliorera considérablement la sécurité de la retraite de nombreux travailleurs actuels en leur fournissant une hausse significative de leur revenu de retraite pour le reste de leur vie, ce qui aidera aussi à diminuer les coûts liés au vieillissement de la population pour les futurs travailleurs.

Bien que la pauvreté des personnes âgées ait diminué considérablement au cours des trois dernières décennies, certaines d'entre elles, surtout les personnes vivant seules, sont toujours aux prises avec cette réalité. Pour aider à soutenir les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté, le gouvernement fédéral a augmenté récemment les prestations du SRG pour les personnes âgées qui vivent seules et dont les revenus sont les plus bas.

Faire face à la situation dans les régions

Les différences régionales relativement au rythme de croissance démographique et du vieillissement de la population contribueront aux différences économiques parmi les régions de l'Ontario. D'autres facteurs auront aussi une incidence sur la croissance économique régionale, dont la présence de ressources naturelles et d'autres dotations en ressources naturelles, la combinaison d'entreprises et d'industries, et la disponibilité des compétences nécessaires.

Les cinq régions de l'Ontario varient quant à leur taille, à leur géographie, ainsi qu'à leur structure et à leur rendement économiques. La RGT représente près de 50 % du PIB et de l'emploi de la province. Par contre, le Nord de l'Ontario représente environ 90 % de la masse terrestre de la province, mais environ 5 % de la population, de l'emploi et de l'activité économique. Même si les économies du Centre, de l'Est et du Sud-Ouest de l'Ontario sont beaucoup plus diversifiées que celle du Nord de l'Ontario, elles sont moins diversifiées et de moins grande envergure que celle de la RGT.

Niveaux d'emploi dans les régions de l'Ontario, 1987 et 2016 GRAPHIQUE 1.12

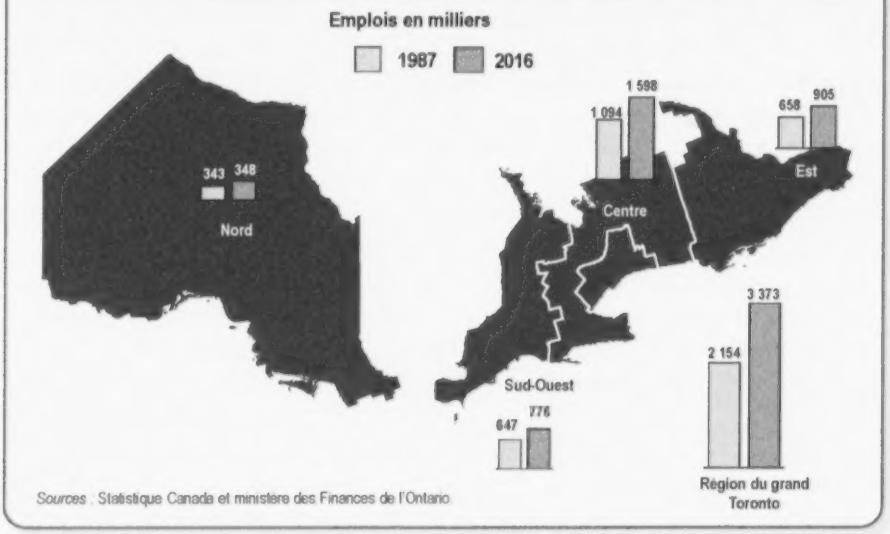

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Planification de la croissance provinciale

La province s'est engagée à améliorer la situation économique de toutes les régions de l'Ontario. La Déclaration de principes provinciale de 2014, faite en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, oriente la politique sur l'aménagement du territoire et jette les bases de la réglementation de l'aménagement du territoire partout en Ontario.

La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* autorise la détermination et la désignation des zones de croissance planifiées dans toute la province et l'élaboration de plans de croissance provinciaux. Les décisions concernant la croissance peuvent ainsi être prises de manière à maintenir une économie robuste, à bâtir des collectivités fortes, et à favoriser un environnement sain et une culture axée sur la conservation. Jusqu'ici, deux plans de croissance ont été rendus publics, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe en 2006 et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario en 2011, qui orientent les investissements faits et les mesures prises par la province dans ces régions.

Dans la région élargie du Golden Horseshoe, quatre plans d'aménagement provinciaux, soit le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, permettent ensemble de gérer la croissance, de bâtir des communautés complètes, de freiner l'étalement et de protéger le milieu naturel de cette région.

En 2016, la province a rendu publiques des mises à jour proposées aux quatre plans en vue d'obtenir les commentaires du public. Si les modifications proposées sont approuvées, on obtiendra une orientation plus ferme pour la planification de communautés qui offrent une bonne qualité de vie, qui favorisent les transports en commun et qui seront en mesure de soutenir une croissance économique continue. Les plans proposés devraient être établis définitivement en 2017.

Développement économique régional

Les entreprises locales jouent un rôle important dans la prospérité des régions et des collectivités en créant des emplois pour la population ontarienne. Le gouvernement continue aussi à appuyer les entreprises et les collectivités partout en Ontario par l'entremise de ses fonds de développement économique régionaux, dont :

- le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO);
- le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO);
- la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO);
- le Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA).

En vue de bâtir des régions concurrentielles pour l'économie future, l'Ontario s'est engagé à élaborer des plans de développement économique régional d'ici 2017. Ces plans engloberaient des stratégies visant à miser sur les atouts uniques de chaque région et à relever leurs défis sur le plan économique.

Investir dans l'infrastructure

Selon les projections, tous les types d'infrastructure seront fortement sollicités par la croissance démographique de l'Ontario, qu'on pense notamment aux transports, aux soins de santé, à l'éducation, à la gestion des eaux et au réseau d'électricité. Par exemple, une population vieillissante et un nombre croissant de personnes âgées vivant seules auront probablement des incidences sur les besoins en logement, transports en commun et services communautaires. Les mesures de soutien peuvent englober des carrefours communautaires, qui réunissent un éventail de services publics sous un même toit, ainsi que de nouvelles technologies qui améliorent l'accès aux renseignements et le partage de l'information au sein des communautés, des entreprises et des institutions.

La province prend des mesures pour renforcer le système de santé en vue de permettre à la population de l'Ontario d'avoir accès plus rapidement aux bons soins; elle prévoit en effet investir 12 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans l'infrastructure de la santé pour aider les patients à recevoir des soins de qualité. Les élèves des quatre coins de la province profitent aussi d'installations modernes qui améliorent leur expérience d'apprentissage et favoriseront le rendement et le bien-être des futures générations d'élèves. Au

cours des 10 prochaines années, la province projette de fournir 12 milliards de dollars en subventions d'immobilisations dans le secteur de l'éducation pour répondre aux besoins locaux tout en établissant des milieux d'apprentissage modernes pour les élèves.

Les investissements dans l'infrastructure de l'Ontario tiennent compte de la croissance irrégulière prévue de la population et de l'économie dans les régions de la province. Afin d'appuyer les emplois et de stimuler la croissance économique dans les régions moins populeuses, la province et le gouvernement fédéral auront recours au Fonds des petites collectivités pour affecter chacun 272 millions de dollars sur 10 ans à des projets d'infrastructure dans des municipalités comptant moins de 100 000 personnes. Par exemple, en puisant dans ce fonds, la province et le gouvernement fédéral accordent de l'argent pour que le service Internet ultra-rapide soit offert dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du projet du réseau Southwestern Integrated Fibre Technology, procurera la transmission par fibre optique à plus de 300 collectivités représentant au total 3,5 millions de personnes. La province octroie aussi des montants pour l'infrastructure dans le cadre du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, qui aide les petites municipalités et les collectivités du Nord à réaliser des projets cruciaux ayant trait aux routes, aux ponts, à l'eau potable et au traitement des eaux usées. Comme cela a été annoncé en 2016, ce fonds passera de 100 millions de dollars par année à 300 millions de dollars par année d'ici 2018-2019.

Pour un complément d'information sur les investissements dans l'infrastructure, voir le chapitre II, *Tendances et projections économiques, Investissement dans l'infrastructure*, et le chapitre IV, *Perspectives financières à long terme, Coût futur des investissements dans l'infrastructure.*

Tableau 1.2 Composantes de la croissance démographique de l'Ontario, de 2011 à 2040

En milliers	Données historiques	Projections				
Composante	**2011-2016**	**2016-2021**	**2021-2026**	**2026-2031**	**2031-2036**	**2036-2040**
Population au départ	13 264	13 983	14 788	15 614	16 428	17 205
Naissances	720	777	819	830	826	668
Décès	479	501	547	598	661	581
Immigration	518	581	606	638	670	558
Émigration	88	85	90	93	96	78
Variation nette du nombre de résidents non permanents	89	42	37	38	38	30
Migration interprovinciale nette	(42)	15	0	0	0	0
Population à la fin	13 983	14 788	15 614	16 428	17 205	17 802

Sources : Statistique Canada, 2006-2016, et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 1.3 Population des régions de l'Ontario, de 2015 à 2040

En milliers	Données historiques	Projections				
Région	**2015**	**2021**	**2026**	**2031**	**2036**	**2040**
Région du grand Toronto	6 626	7 289	7 843	8 397	8 938	9 361
Centre	2 958	3 132	3 279	3 424	3 560	3 662
Est	1 800	1 911	2 000	2 085	2 161	2 218
Sud-Ouest	1 611	1 658	1 696	1 730	1 759	1 780
Nord-Est	559	556	553	549	544	539
Nord-Ouest	239	242	243	244	243	242
Ontario	**13 797**	**14 788**	**15 614**	**16 428**	**17 205**	**17 802**

Nota : Estimation révisée de 2015 pour l'Ontario. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres.
Sources : Statistique Canada, 2015, et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 1.4 Répartition par âge de la population de l'Ontario, de 2016 à 2040

Pourcentage du total (%)	Données historiques	Projections				
Groupe d'âge	**2016**	**2021**	**2026**	**2031**	**2036**	**2040**
0 à 14 ans	**15,9**	**15,8**	**15,7**	**15,7**	**15,3**	**15,0**
0 à 4 ans	5,2	5,3	5,3	5,1	4,9	4,8
5 à 14 ans	10,6	10,4	10,4	10,6	10,4	10,2
15 à 64 ans	**67,8**	**65,6**	**63,0**	**60,7**	**59,9**	**59,8**
15 à 24 ans	13,1	11,7	11,2	11,1	11,2	11,5
25 à 44 ans	26,7	27,0	26,7	25,8	24,8	24,1
45 à 64 ans	28,0	26,8	25,1	23,8	23,9	24,3
65 ans et plus	**16,4**	**18,7**	**21,3**	**23,6**	**24,7**	**25,2**
65 à 74 ans	9,2	10,5	11,5	12,1	11,4	10,4
75 à 84 ans	5,0	5,6	6,9	8,1	9,0	9,7
85 ans et plus	2,2	2,5	2,8	3,4	4,3	5,1

Sources : Statistique Canada, 2016, et projections du ministère des Finances de l'Ontario

CHAPITRE II : TENDANCES ET PROJECTIONS ÉCONOMIQUES

INTRODUCTION

Il est important d'examiner l'avenir économique de l'Ontario dans une perspective à long terme pour évaluer les répercussions des politiques du gouvernement et sa viabilité financière. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) conseille aux gouvernements d'inclure des perspectives à long terme dans leur cadre budgétaire, recommandation qui a d'ailleurs été adoptée par un certain nombre de gouvernements nationaux. Les projections à long terme présentées ici reposent sur un ensemble d'hypothèses raisonnables permettant d'établir des prévisions quant aux tendances futures concernant la production économique potentielle de l'Ontario. Les projections sont en grande partie conformes aux prévisions courantes faites par le secteur privé à l'égard de l'Ontario. Si l'économie subira vraisemblablement des fluctuations cycliques tout au long de la période de prévision, les projections présentées ici ne visent pas à prédire ces fluctuations, mais plutôt à fournir un aperçu de la croissance moyenne à long terme.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- On s'attend à ce que la croissance économique de l'Ontario soit un peu plus faible que par le passé, comme c'est le cas pour d'autres économies avancées, surtout à cause du ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler.
- La croissance de la productivité du travail est un important moteur de la prospérité de l'Ontario et elle devrait se poursuivre au même rythme à long terme.
- La structure de l'économie de l'Ontario continuera à se transformer et à s'appuyer davantage sur le secteur des services que sur celui de la fabrication de biens, mais à un rythme légèrement plus lent.

- Les exportateurs de l'Ontario font face à une forte concurrence sur la scène mondiale, mais les marchés émergents en expansion rapide présentent de nouvelles occasions de croissance.

Le gouvernement améliore la prospérité économique à long terme de l'Ontario et accroît la productivité des entreprises de la façon suivante :

- en investissant dans l'éducation de la main-d'oeuvre pour préparer les travailleurs à profiter des débouchés économiques de demain au moyen des mesures suivantes : soutiens pour les jeunes apprenants, investissement pour élargir l'accès à l'éducation postsecondaire et mise en oeuvre de la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée;
- en encourageant l'innovation, telle que les technologies nouvelles et transformatrices, et en mettant en oeuvre l'Initiative pour la croissance des entreprises pour aider ces dernières à saisir les occasions et à prendre de l'expansion pour profiter de la croissance future;
- en investissant dans l'infrastructure publique pour soutenir les emplois existants, en créer de nouveaux et améliorer la circulation des personnes et des marchandises;
- en maintenant un environnement fiscal concurrentiel au moyen de réformes du régime d'imposition des sociétés incluant la réduction des taux d'impôt sur les sociétés et l'élimination de l'impôt sur le capital;
- en élaborant la stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales pour aider les entreprises à accroître leurs exportations et à avoir accès à de nouveaux travailleurs;
- en investissant le produit du programme de plafonnement et d'échange dans des mesures qui inciteront les entreprises et les industries à réduire leurs émissions en adoptant des technologies propres et à rester concurrentielles.

Tableau 2.1	Points saillants des projections à long terme : Scénario de référence						
Croissance moyenne (en pourcentage)	Chiffres réels (moyenne)	Projections (moyenne)					
	1982-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2016-2040
PIB nominal	5,3	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
PIB réel	2,6	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Main-d'oeuvre	1,4	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Emploi	1,4	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Productivité du travail	1,2	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Indice des prix à la consommation	2,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Économie mondiale et conjoncture extérieure

L'économie de l'Ontario est liée, par les marchés commerciaux et financiers, avec les économies dans le reste du Canada, l'Amérique du Nord et le monde. La présente section analyse les facteurs externes qui ont une incidence sur la demande des exportations de l'Ontario, notamment le rendement de l'économie mondiale, américaine et du reste du Canada, les prix du pétrole, le taux de change Canada-États-Unis et les taux d'intérêt. Une variation importante de l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence majeure sur l'économie de la province.

Tableau 2.2 Hypothèses concernant les facteurs externes clés

Éléments	Hypothèses
Économie mondiale	Le PIB mondial réel augmentera d'en moyenne 3,1 % par année pendant la période de 2016 à 2040.
Économie américaine	Le taux de croissance du PIB réel devrait atteindre 2,0 % en moyenne pendant la période de 2016 à 2040.
Reste du Canada	Le taux de croissance du PIB réel à long terme devrait se situer en moyenne à 1,9 % par année pendant la période de 2016 à 2040.
Prix du pétrole	Le cours du pétrole devrait atteindre environ 130 $ le baril (cours nominal en dollars américains) d'ici 2040. Cette projection suppose une hausse modeste des prix réels à long terme.
Dollar canadien	La valeur du dollar canadien devrait monter pour atteindre en moyenne 90 cents américains d'ici 2040.
Taux d'intérêt	Les taux d'intérêt nominaux devraient augmenter par rapport aux creux enregistrés en 2017, mais n'atteindront pas les moyennes à long terme affichées avant la crise financière mondiale de 2008-2009.

Croissance économique mondiale

Deux grandes tendances devraient influencer les perspectives macroéconomiques mondiales à long terme. La première est la part grandissante de la région de l'Asie-Pacifique (principalement la Chine et l'Inde) sur le plan de la production économique mondiale totale.

Part régionale du PIB mondial GRAPHIQUE 2.1

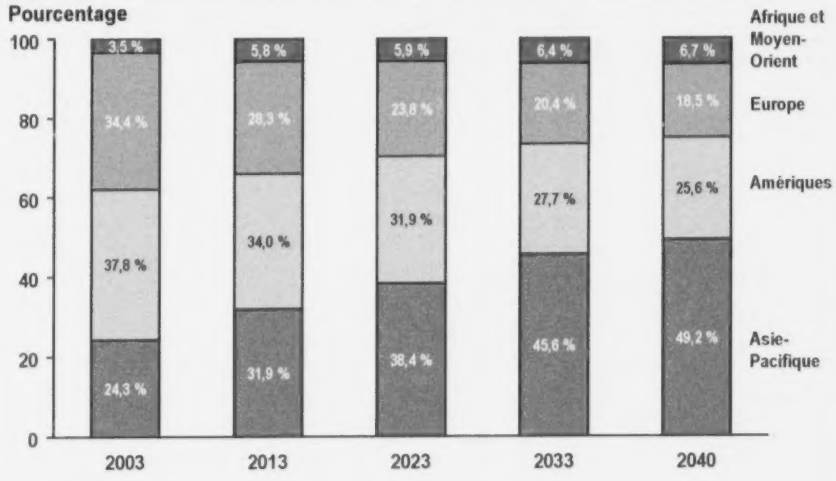

Source : Oxford Economics

La seconde tendance est le ralentissement important du rythme de la croissance économique dans plusieurs régions, sauf en Afrique et au Moyen-Orient, en raison de la croissance plus lente de la population en âge de travailler. Depuis plusieurs décennies, l'expansion démographique a été responsable d'une proportion considérable de la croissance économique mondiale. Dans les pays qui ne sont pas en mesure d'accompagner cette croissance démographique d'une hausse de la productivité du travail, les perspectives économiques seront considérablement moins bonnes[1].

Tableau 2.3 Perspectives économiques mondiales

Croissance du PIB réel	1997-2015	2016-2020	2021-2040
Échelle mondiale	**3,6**	**3,4**	**3,0**
Union européenne	1,7	1,6	1,1
États-Unis	2,3	2,0	2,0
Japon	0,7	0,6	0,2
Chine	9,4	6,0	4,2
Inde	6,9	6,9	5,3

Sources : Oxford Economics, *Blue Chips Economic Indicators* et Congressional Budget Office des États-Unis.

Cette projection repose sur l'hypothèse selon laquelle la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial à long terme sera en moyenne de 3,4 % par année entre 2016 et 2020, puis diminuera pour s'établir à 3,0 % par année de 2021 à 2040.

[1] The Economist Intelligence Unit, *Long-Term Macroeconomic Forecasts : Key Trends to 2050*, 2015.

Marchés de l'énergie et des produits de base

Le prix du pétrole brut est demeuré relativement stable, s'établissant à près de 95 $ US le baril entre 2011 et 2014 avant de plonger sous 50 $ US le baril, en raison de la hausse considérable de l'approvisionnement nord-américain provenant des schistes bitumineux, de l'affaiblissement de la demande mondiale et de l'accroissement de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Le prix du pétrole a récemment connu un redressement pour atteindre environ 50 $ US le baril.

À long terme, le cours du pétrole devrait connaître une augmentation modeste en chiffres réels, selon l'hypothèse voulant que les activités d'extraction deviennent de plus en coûteuses et que la demande des marchés émergents demeure relativement forte. D'ici 2040, on prévoit que le prix du pétrole s'établira à environ 130 $ US le baril.

Prix du pétrole brut – Valeur nominale et réelle GRAPHIQUE 2.2

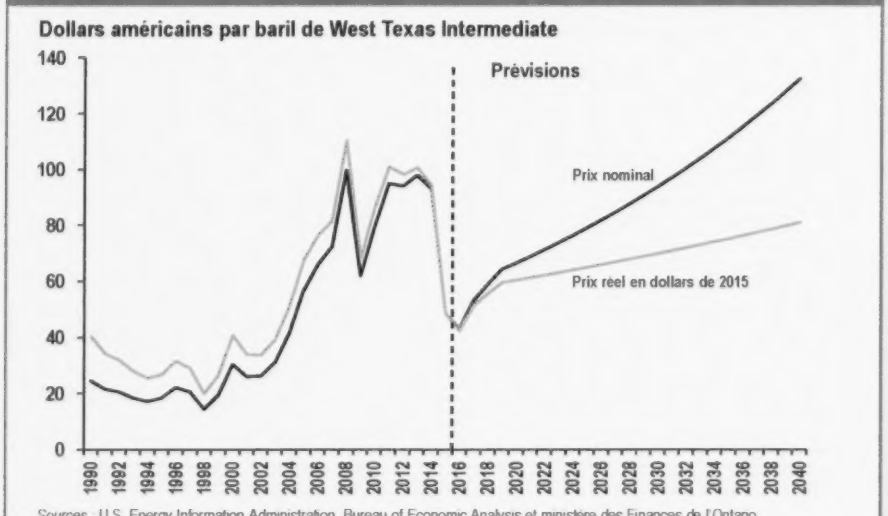

Sources : U.S. Energy Information Administration, Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances de l'Ontario.

Ces prévisions présentent des risques considérables. L'expérience récente montre que la planète pourrait se retrouver avec un approvisionnement de pétrole nettement plus important et à un prix moindre que prévu. En outre, la croissance de la demande de pétrole à long terme sera tempérée par les efforts accrus en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût de l'argent que les gens empruntent pour acheter un nouveau logement ou démarrer une entreprise. Ils ont également des répercussions sur la capacité des particuliers d'épargner pour la retraite et des gouvernements de faire des emprunts pour investir dans l'infrastructure.

En réponse à la crise financière mondiale de 2008-2009, les banques centrales ont abaissé les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et les ont laissés inchangés pendant une longue période. Toutefois, les taux étaient déjà sur une pente descendante dans les décennies précédant la crise. Ce déclin structurel à long terme s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment la croissance potentielle moindre de la productivité et de la production, les changements démographiques et l'« excès d'épargne » à l'échelle mondiale. Si l'on se fie à ces développements, il est possible que le taux d'intérêt neutre – c.-à-d. le taux correspondant au taux d'inflation stable à long terme – ait diminué de façon permanente[2].

[2] Council of Economic Advisors, *Long-Term Interest Rates: A Survey*, juillet 2015.

Compte tenu de tous ces facteurs, à long terme, le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait s'établir à 4,6 % en moyenne et celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada devrait se situer à 3,5 % en moyenne.

Taux d'intérêt — GRAPHIQUE 2.3

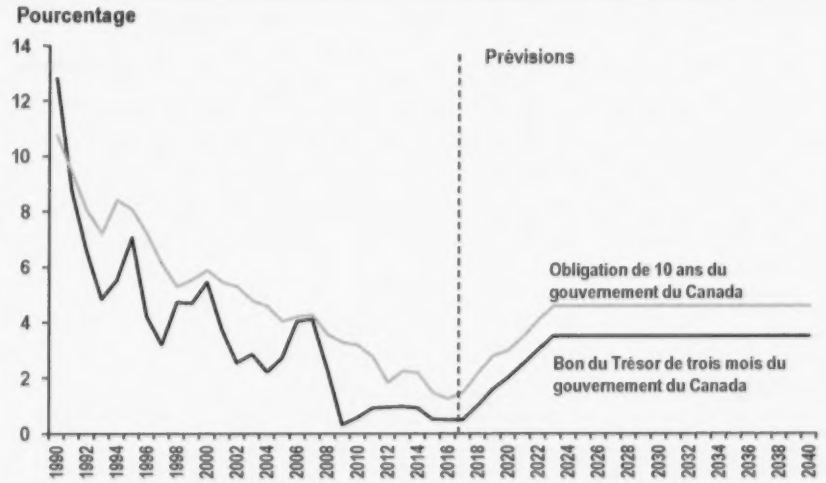

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Dollar canadien

Le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui a enregistré des baisses récemment, devrait se raffermir quelque peu avant de remonter la pente progressivement à long terme, suivant en cela la hausse modeste du prix réel des produits de base.

Dollar canadien — GRAPHIQUE 2.4

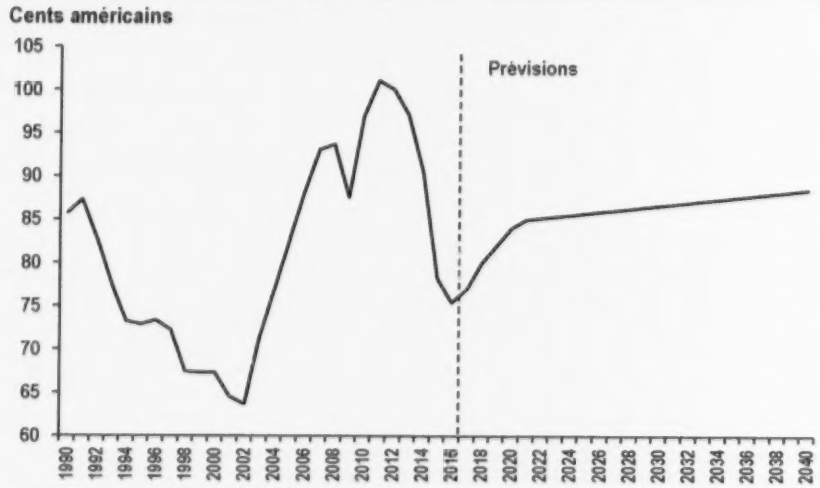

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparativement à la période de 2006 à 2014, les perspectives concernant le dollar canadien sont relativement favorables pour les exportateurs ontariens. Cependant, cette amélioration relative sur le plan de la compétitivité survient au moment où l'on observe une augmentation de la concurrence sur la scène mondiale conjuguée à une baisse du prix des produits de base, ce qui pourrait quelque peu amoindrir les avantages à long terme d'un dollar canadien affaibli pour les exportations[3].

[3] André Binette, Daniel de Munnick et Julie Melanson, *An Update — Canadian Non-Energy Exports : Past Performance and Future Prospects*, Document d'analyse de la Banque du Canada (octobre 2015).

Reste du Canada

Le reste du Canada continuera d'être un important marché pour les exportations de l'Ontario; ce marché devrait continuer à croître à un rythme modeste, ayant remonté la pente suivant la chute récente du prix du pétrole.

PIB réel du reste du Canada — GRAPHIQUE 2.5

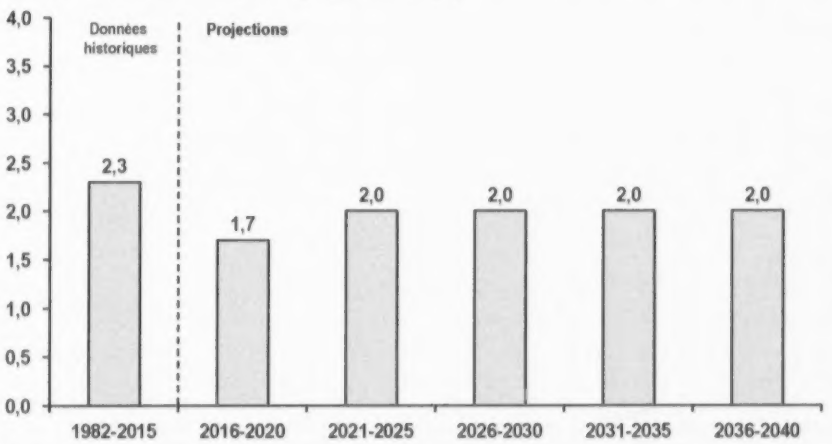

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Production économique potentielle de l'Ontario

Les principaux déterminants de la croissance économique à long terme sont la main-d'oeuvre disponible et la croissance de sa productivité, facteurs qui reposent à leur tour sur l'innovation et la croissance du stock de capital.

Population et main-d'oeuvre disponible

L'un des principaux défis auxquels l'Ontario fait face à long terme est le ralentissement de la croissance de sa population en âge de travailler.

Croissance de la main-d'oeuvre de l'Ontario GRAPHIQUE 2.6

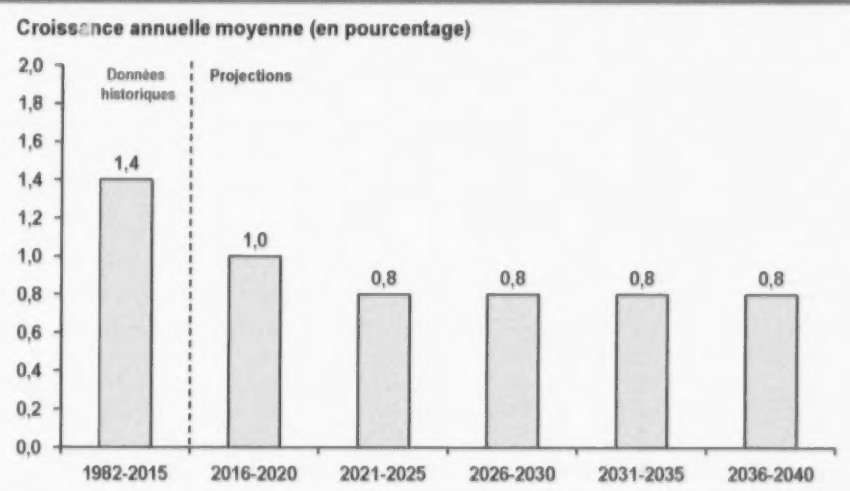

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le déclin global du taux de participation au marché du travail, combiné à une croissance plus lente du segment de la population en âge de travailler pendant presque toute la période de projection, se traduit par une croissance de la population active beaucoup moindre que par le passé pour l'Ontario. (Le chapitre I, *Tendances et projections démographiques,* fournit des renseignements supplémentaires sur les sources sous-jacentes des projections utilisées pour établir les perspectives concernant la population active.)

Productivité

Le taux de croissance de la productivité est un élément clé pour déterminer la production potentielle à long terme de l'Ontario. On accorde une importance particulière à ce facteur compte tenu du déclin prévu de la croissance de la population en âge de travailler durant la période de projection.

Cette projection repose sur l'hypothèse selon laquelle la croissance de la productivité de l'Ontario sera en moyenne de 1,2 % par année entre 2016 et 2040, soit la même que la moyenne pour la période de 1982 à 2015.

Croissance du PIB réel de l'Ontario — GRAPHIQUE 2.7

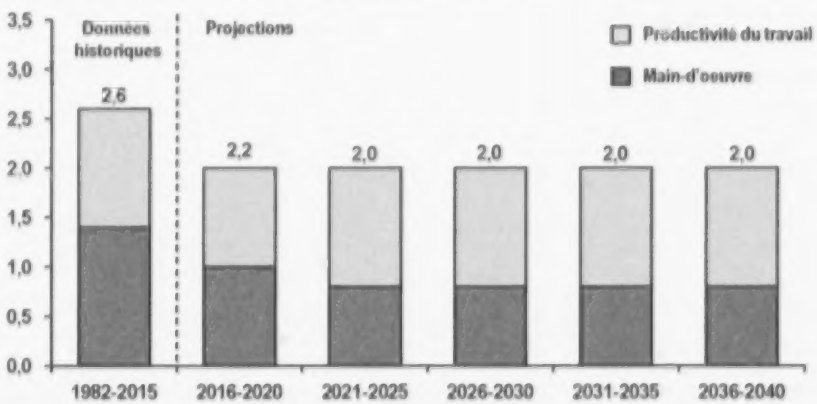

Nota : Entre 2016 et 2020, l'emploi augmente un peu plus rapidement que la main-d'oeuvre, l'Ontario atteignant son potentiel à long terme, ce qui entraîne une croissance légèrement plus rapide du PIB réel.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances prévoit qu'à long terme, en raison de la croissance plus faible que prévu de la population active, le produit intérieur brut (PIB) réel augmentera en moyenne à un rythme de 2,1 % par année entre 2016 et 2040 en Ontario, ce qui constitue un ralentissement comparativement à la croissance moyenne de 2,6 % enregistrée de 1982 à 2015.

Le PIB réel par habitant devrait augmenter étant donné la croissance soutenue du PIB réel. Le PIB réel par habitant a affiché une hausse de 50 %, passant de 32 000 $ en 1981 à 48 000 $ en 2015. Le ministère des Finances prévoit que le PIB réel par habitant augmentera encore de 29 %, pour atteindre 62 000 $ d'ici 2040.

PIB réel par habitant — **GRAPHIQUE 2.8**

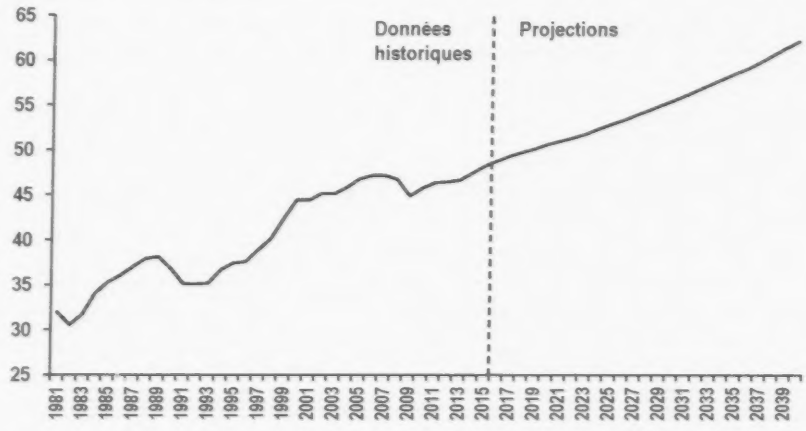

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Le nombre total de personnes occupant un emploi en Ontario devrait augmenter en moyenne pour passer d'environ 6,8 millions entre 2010 et 2015 à environ 8,5 millions entre 2036 et 2040. Le taux de chômage devrait baisser en moyenne pour passer d'environ 7,7 % entre 2010 et 2015 à environ 5,5 % entre 2036 et 2040. La hausse au chapitre des revenus et de l'emploi favorisera la croissance des dépenses des ménages pendant la période de projection.

Marché du travail de l'Ontario — GRAPHIQUE 2.9

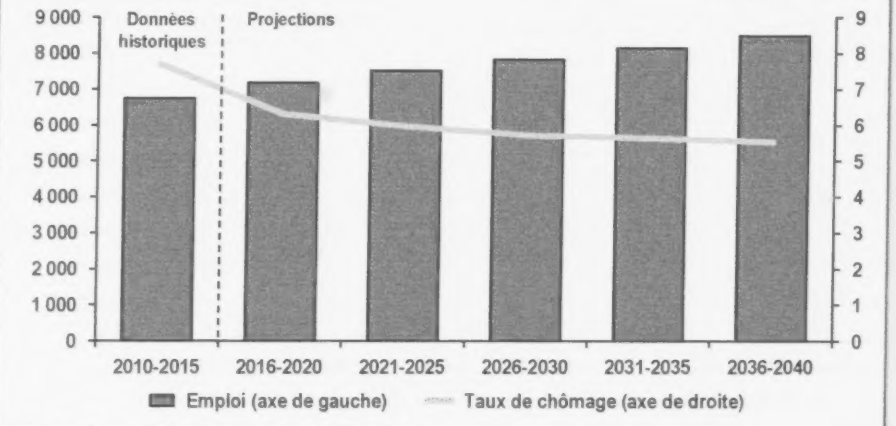

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que la part de l'économie que représentent les dépenses de consommation finale diminuera légèrement par rapport aux sommets enregistrés récemment, mais demeurera supérieure à la moyenne historique à long terme.

Dépenses de consommation finale en tant que part du PIB — GRAPHIQUE 2.10

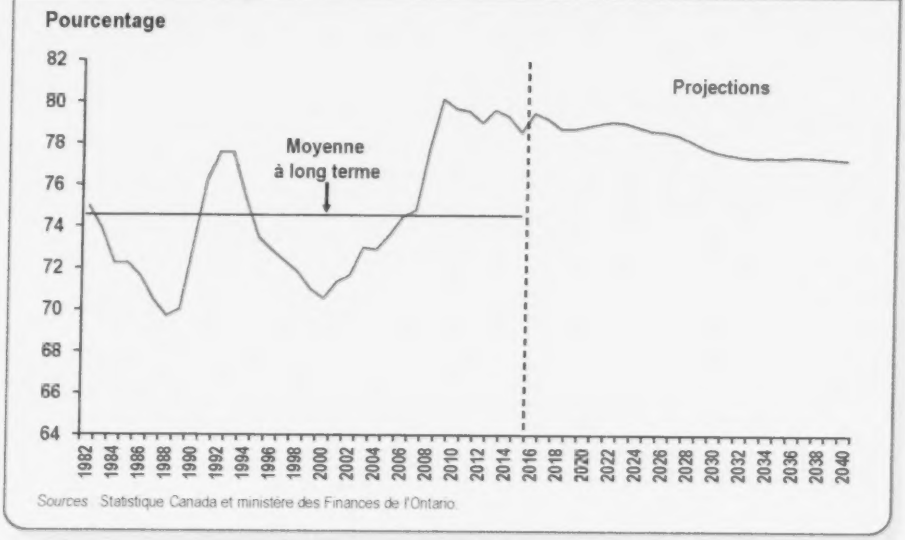

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La formation brute de capital fixe devrait augmenter à un rythme légèrement plus rapide que le PIB durant la période de projection. La croissance des investissements publics et privés constitue un volet important de la croissance de la production potentielle, surtout compte tenu du ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler. Comme on l'indique plus loin dans le chapitre, le gouvernement a pris des mesures pour stimuler la croissance du stock de capital dans le secteur privé en diminuant fortement le taux effectif marginal d'imposition sur les nouveaux investissements dans les immobilisations. La province s'est aussi engagée à continuer à faire d'importants investissements dans le secteur public.

Formation brute de capital fixe en tant que part du PIB — **GRAPHIQUE 2.11**

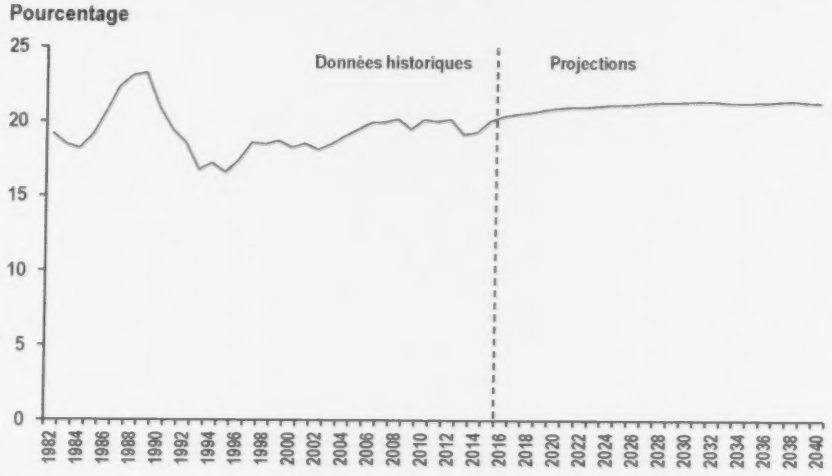

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Commerce extérieur et économie de l'Ontario

La croissance économique dans le reste du Canada, aux États-Unis et sur la scène mondiale continuera à favoriser la hausse des exportations de l'Ontario.

Le commerce international de marchandises de l'Ontario, qui avait subi les contrecoups du ralentissement économique aux États-Unis et dans le reste du monde à la suite de la crise financière de 2008-2009, a rebondi et est presque revenu au sommet d'avant la récession. Au cours des 10 dernières années, les exportations internationales de services de l'Ontario ont grimpé de 46 %.

Exportations internationales de l'Ontario — GRAPHIQUE 2.12

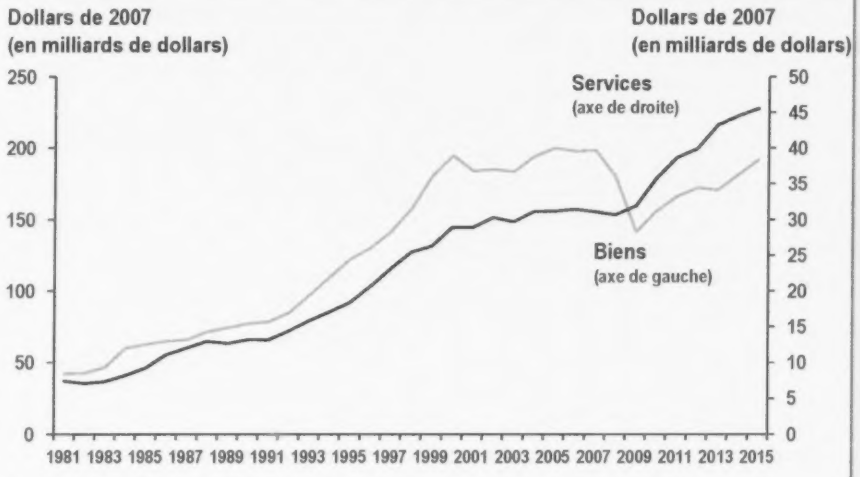

Source : Statistique Canada

Les États-Unis, qui reçoivent 80,5 % des marchandises de l'Ontario, demeurent le principal marché des exportations de la province. Une part croissante de produits et de services exportés sont intégrés dans la production d'autres produits, et l'Ontario contribue de façon importante à ces chaînes de valeur mondiales.

Le Canada est également une destination de choix pour les exportations des États-Unis. Selon le bureau de recensement américain, le Canada est le plus important partenaire de 35 États sur le plan des exportations, l'Ontario étant le principal marché d'exportation pour bon nombre de ces États.

Plus important partenaire commercial de chacun des États américains sur le plan des exportations GRAPHIQUE 2.13

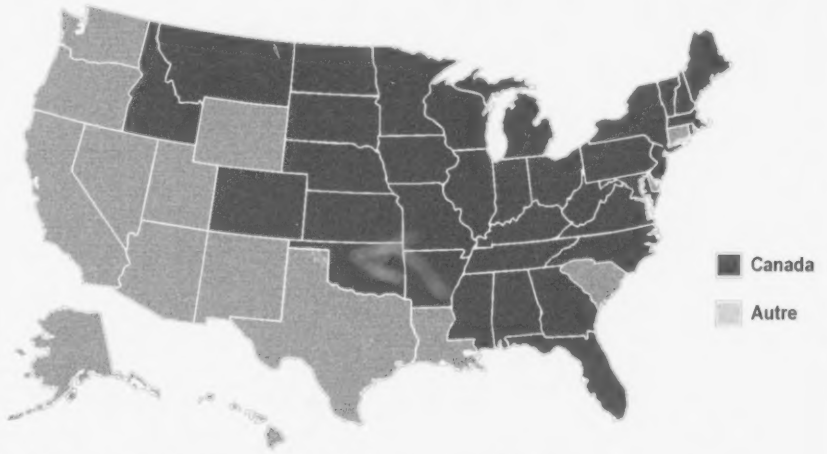

Source : Calculs du bureau du recensement des États-Unis et du ministère des Finances de l'Ontario.

Si les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial international de l'Ontario, la province a, au cours des 10 dernières années, diversifié ses débouchés sur les marchés étrangers. Par exemple, le volume des exportations ontariennes à destination de la Chine, un marché en expansion rapide, a doublé entre 2005 et 2015. De plus, la part des exportations de l'Ontario vers l'Union européenne, le Mexique et Hong Kong a continué de croître.

Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) est l'une des initiatives commerciales les plus importantes du Canada. Il établit de nouvelles normes en ce qui a trait au commerce des biens et des services, aux investissements, aux barrières non tarifaires et aux activités d'approvisionnement des gouvernements, ainsi que dans d'autres domaines tels que la main-d'oeuvre et l'environnement.

L'accès préférentiel au vaste et dynamique marché de l'UE offre des débouchés considérables. L'UE est la deuxième économie en importance au monde et le deuxième partenaire économique du Canada après les États-Unis. En outre, elle représente le deuxième marché pour l'importation de biens globalement, ses importations annuelles dépassant la taille du PIB du Canada.

Secteurs assujettis à l'AECG

L'AECG s'applique essentiellement à tous les secteurs et aspects du commerce entre le Canada et l'UE afin d'éliminer ou de réduire les barrières. Il traite entre autres des tarifs, des normes de produit, des investissements et de la certification professionnelle.

Un meilleur accès aux marchés de l'UE offre de nouvelles occasions pour les producteurs, fabricants et exportateurs de l'Ontario ainsi qu'une plus grande certitude, transparence et protection sur le plan des investissements, ce qui procure d'importants avantages pour la population ontarienne et contribue à la prospérité à long terme.

Le reste du Canada demeure une importante destination pour les biens et services de l'Ontario et a reçu 34 % des exportations totales de la province en 2015. Les exportations interprovinciales réelles de services, en particulier, ont pratiquement doublé ces 20 dernières années.

Exportations interprovinciales de l'Ontario GRAPHIQUE 2.14

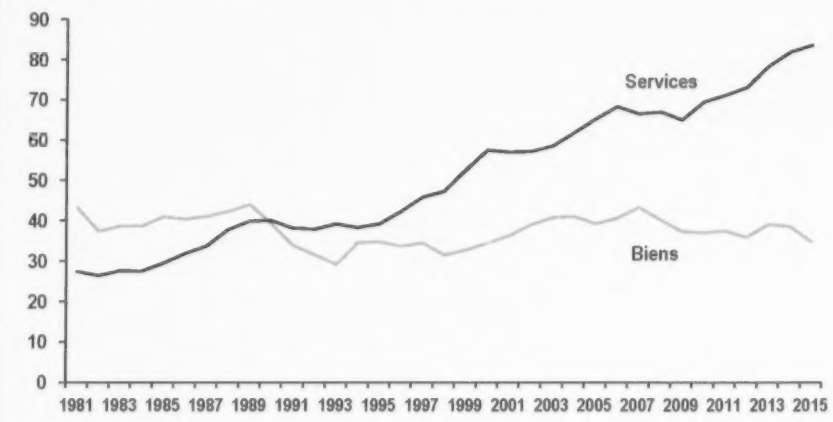

Source : Statistique Canada

D'une année à l'autre, le volume des exportations et des importations peut être très variable. La province a pris des mesures dans le but d'augmenter les exportations dans le cadre de sa stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales. Les échanges commerciaux nets devraient avoir une modeste incidence positive sur la croissance du PIB réel à long terme.

Contribution des échanges commerciaux nets à la croissance du PIB réel GRAPHIQUE 2.15

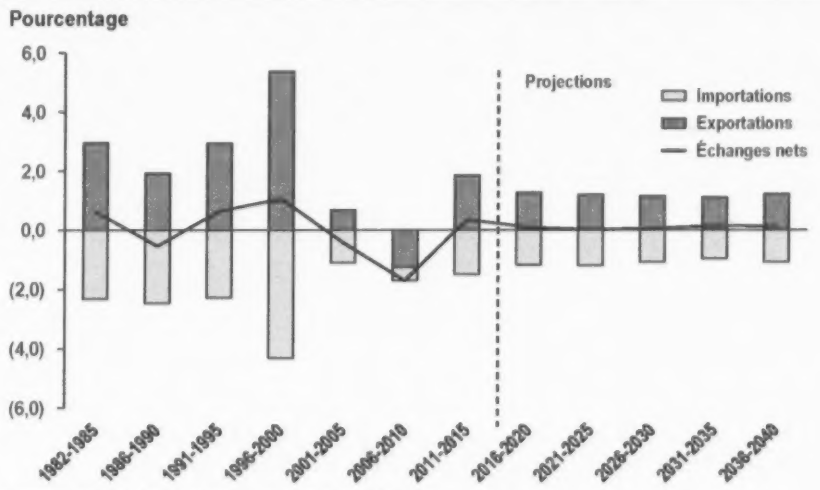

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Évolution sectorielle de l'économie

Étant donné l'importance croissante des exportations de services, l'économie de l'Ontario a évolué en conséquence et, autrefois productrice de biens, elle repose dorénavant sur les secteurs producteurs de services. La part du marché de l'emploi de l'Ontario que représente le secteur des services a augmenté, passant de 73,6 % en 1996 à presque 80 % en 2016.

Emploi lié aux biens et aux services — GRAPHIQUE 2.16

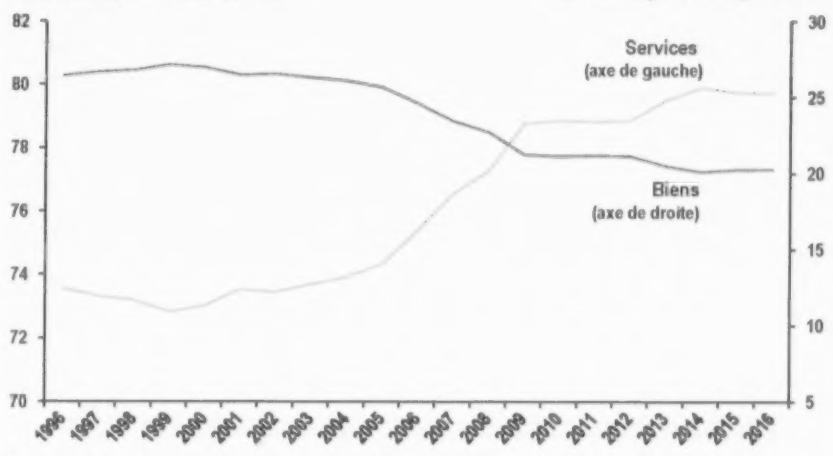

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En examinant de plus près la structure de l'économie ontarienne, on constate que la baisse de la part de l'emploi attribuable au secteur de la fabrication a été contrebalancée par des gains dans un large éventail de secteurs de services publics et privés. On prévoit que cette tendance se poursuivra à long terme, quoiqu'à un rythme plus lent.

Tableau 2.4 Variation de la part de l'emploi selon les principaux secteurs de l'Ontario

(en pourcentage)

Secteur	1996	2006	2016
Secteur producteur de biens	**26,4**	**24,6**	**20,3**
Fabrication	17,5	15,4	10,7
Autres industries productrices de biens	8,9	9,1	9,5
Secteur producteur de services privés	**51,7**	**53,8**	**55,5**
Commerce de gros et de détail	15,0	15,7	14,8
Transport et entreposage	4,7	4,6	4,7
Information et culture	2,7	2,7	2,1
Services financiers	5,2	5,4	5,8
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,0	1,9	2,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,1	7,0	8,5
Gestion, services administratifs et de soutien	3,4	4,5	4,7
Arts, spectacles et loisirs	1,8	2,2	2,4
Hébergement et services de restauration	6,0	5,8	6,5
Autres services	4,7	4,0	3,9
Services du secteur public	**21,9**	**21,6**	**24,2**
Éducation	6,6	6,9	7,2
Soins de santé et aide sociale	9,7	9,8	12,0
Administration publique	5,6	4,8	5,0

Nota : Le poste Autres industries productrices de biens englobe les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts, des mines, des services publics et de la construction.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Autres scénarios concernant la productivité

La présente section présente des scénarios de croissance économique qui reposent sur diverses possibilités touchant la productivité. On explique pourquoi la croissance de la productivité pourrait être supérieure ou inférieure à celle prévue dans la projection économique de référence. L'annexe présente de plus amples détails sur les scénarios de forte et de faible croissance de l'économie.

Scénario de forte croissance

Dans le scénario de forte croissance, des investissements plus élevés, de meilleurs résultats obtenus grâce aux progrès technologiques et un commerce de plus en plus diversifié vers des marchés émergents en expansion rapide stimulent la productivité qui, en moyenne, est de 0,3 % supérieure chaque année à celle prévue dans le scénario de référence au cours de la période de projection de 2016 à 2040.

Scénario de faible croissance

Dans le scénario de faible croissance, les efforts déployés par l'Ontario pour encourager les entreprises à investir et pour diversifier ses activités commerciales face à la concurrence croissante sur la scène internationale sont moins fructueux. On présume ici que la productivité du travail augmentera à un taux moyen de 0,3 % inférieur à celui prévu dans le scénario de référence.

Conséquences des autres hypothèses en matière de croissance de la productivité

D'ici la fin de la période de prévision, le PIB réel de l'Ontario devrait s'établir à 1 105 milliards de dollars (en dollars de 2007). Selon le scénario de forte productivité, le PIB réel devrait atteindre 1 253 milliards de dollars en 2040, tandis que selon le scénario de faible productivité, le PIB réel devrait augmenter pour s'établir à 992 milliards de dollars. Les scénarios de rechange illustrent le fait que de petites variations du taux annuel de croissance de la productivité peuvent engendrer des différences considérables quant à la taille de l'économie à long terme.

Conséquences des scénarios de forte et de faible croissance de la productivité — GRAPHIQUE 2.17

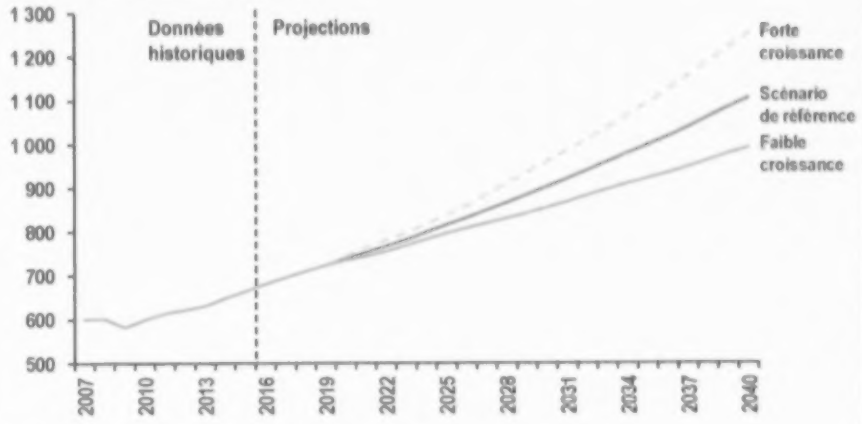

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives

La recrudescence du protectionnisme récemment observée dans un certain nombre de pays risque de contrecarrer les intentions de l'Ontario d'accroître et de diversifier ses exportations sur la scène mondiale. On songe notamment au Royaume-Uni, qui a choisi de se retirer de l'Union européenne, et aux États-Unis, où la nouvelle administration entretient des sentiments protectionnistes. L'éventualité de telles barrières commerciales est particulièrement inquiétante compte tenu des faibles perspectives de croissance qui persistent à l'échelle mondiale.

Les projections de croissance plus faibles que prévu aux États-Unis constituent un autre risque important pour les perspectives de croissance et les exportations à long terme de l'Ontario. Un certain nombre de prévisionnistes américains, dont le Congressional Budget Office (CBO), ont récemment abaissé leurs projections à long terme en ce qui a trait à la croissance économique potentielle des États-Unis. Le CBO a notamment baissé ses projections à long terme sur le plan de la croissance de la main-d'oeuvre et de la productivité.

Il est possible que les récentes avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle permettent d'automatiser le travail traditionnellement fait par des humains. Si cette technologie peut engendrer des avantages économiques considérables, elle peut aussi perturber le gagne-pain de nombreux Ontariens et Ontariennes. Ce risque est examiné plus loin dans le chapitre III, *Tendances en emploi*.

Autres perspectives concernant la croissance à long terme

À l'heure actuelle, dans le secteur privé, seuls Le Conference Board du Canada et l'Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto établissent des prévisions à long terme concernant l'économie de l'Ontario.

Tableau 2.5 Comparaison des projections du ministère des Finances avec d'autres prévisions, de 2016 à 2040
Croissance annuelle moyenne
(en pourcentage)

Prévisions de l'Ontario	PIB réel	Emploi	Production / employé	Population source
Le Conference Board of Canada	2,0	0,8	1,1	0,9
Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto	2,1	1,0	1,2	1,1
Ministère des Finances de l'Ontario	**2,1**	**0,9**	**1,2**	**1,1**

Si les prévisions de ces deux organismes varient quelque peu, les projections du ministère des Finances sont en grande partie conformes aux perspectives exprimées par ces entités sur la croissance à long terme de l'économie de l'Ontario.

Stimuler la croissance de la productivité

La croissance de la productivité est essentielle pour faire avancer la prospérité économique et hausser le niveau de vie. La croissance de la productivité est importante pour l'économie de l'Ontario puisqu'elle est liée à des augmentations plus rapides de la rémunération en chiffres absolus, à des prix plus bas pour les consommateurs, à des bénéfices plus importants pour les entreprises et à des revenus fiscaux plus élevés pour appuyer les services publics clés.

La province continue à prendre des mesures pour améliorer la prospérité économique à long terme de l'Ontario et pour accélérer la croissance de la productivité dans le secteur des entreprises.

Main-d'oeuvre hautement qualifiée

Une main-d'oeuvre hautement scolarisée, dotée des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir la concurrence économique à l'échelle mondiale, est cruciale pour stimuler la productivité de l'Ontario et augmenter le niveau de vie de sa population. Les talents et les compétences des travailleurs de l'Ontario sont invariablement reconnus comme étant l'un des meilleurs atouts de la province pour continuer à attirer les investissements et stimuler la croissance économique. En Ontario, d'importants investissements ont été réalisés dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, à partir de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein jusqu'au palier postsecondaire. Ces investissements sont essentiels pour maintenir les avantages que l'Ontario tire de sa main-d'oeuvre hautement scolarisée. En 2016, la province affichait un taux d'accession aux études postsecondaires plus élevé (68 %) que tous les pays de l'OCDE, y compris le Canada.

Pourcentage de la population adulte ayant fait des études postsecondaires, Ontario et certains pays de l'OCDE, 2015 — GRAPHIQUE 2.18

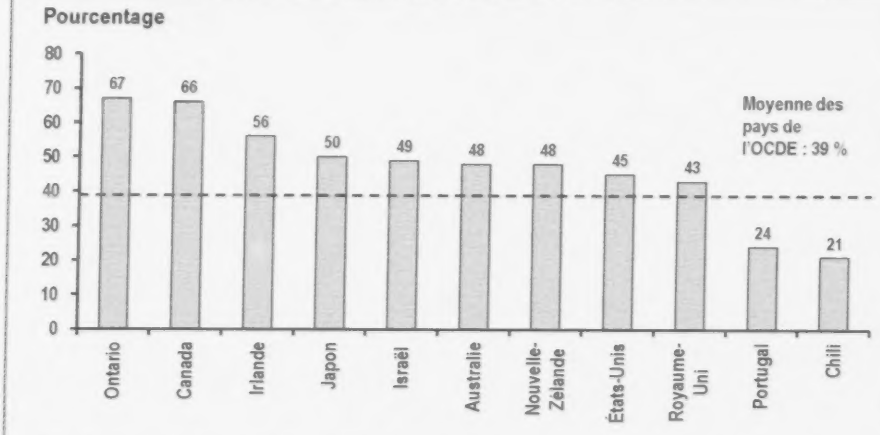

Nota : On entend par études postsecondaires les titres de compétences décernés par les universités et les collèges ainsi que les programmes d'apprentissage ou de formation de niveau collégial ne menant pas à un diplôme collégial. La population adulte correspond à la population âgée entre 25 et 64 ans.
Sources : OCDE et Enquête sur la population active (tableaux spécialement compilés pour l'Ontario).

Assurer la réussite de l'apprentissage préscolaire

Le gouvernement a mis en place le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein (MJE-TP) pour tous les enfants de quatre ans et de cinq ans en Ontario. En outre, il augmentera le nombre de places dans les garderies agréées pour aider les plus jeunes apprenants de la province à profiter du meilleur départ possible dans la vie tout en garantissant leur future réussite scolaire.

La stratégie du gouvernement « Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario » met l'accent sur des objectifs comme atteindre l'excellence, assurer l'équité et promouvoir le bien-être, ainsi que sur l'adoption de méthodes modernes d'enseignement et d'acquisition des compétences pour les élèves des paliers élémentaire et secondaire. En vue d'atteindre ces objectifs, la province a lancé plusieurs programmes, dont la formation en innovation, en créativité et en entrepreneuriat dans le cadre du programme Majeure Haute Spécialisation (MHS), qui donne aux élèves l'occasion de se concentrer sur un secteur économique précis tout en suivant les cours nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Cette formation dispensée dans le cadre du programme MHS permettra aux élèves de comprendre le monde selon le point de vue des autres, de générer de nouvelles idées et de leur donner l'assurance nécessaire pour mettre au point des stratégies visant à concrétiser leurs idées tout en tenant compte des répercussions que leurs innovations auront sur le monde qui les entoure.

Investir dans l'éducation postsecondaire

En plus d'augmenter la productivité, le niveau de scolarisation est étroitement associé au revenu individuel des travailleurs. Les travailleurs d'âge moyen (25 à 64 ans) dotés d'un diplôme universitaire gagnent en moyenne 1 310 $ par semaine, soit 51 % de plus que ceux qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires (voir le graphique 2.19).

Gains hebdomadaires moyens par niveau de scolarité, travailleurs de 25 à 64 ans, Ontario, 2016 — **GRAPHIQUE 2.19**

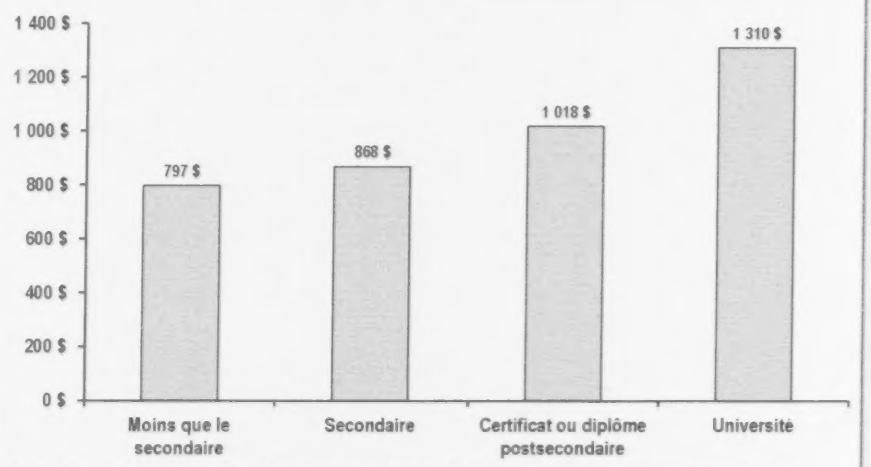

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (calculs à l'aide du fichier public de microdonnées du ministère des Finances de l'Ontario).

La province continue à investir dans l'éducation postsecondaire afin de préparer les étudiants d'aujourd'hui aux emplois bien rémunérés de la future économie du savoir. Dans le budget de 2016, la province s'est engagée à investir 3 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour améliorer l'infrastructure de l'éducation postsecondaire et élargir l'accès à une éducation de grande qualité dans les collèges et les universités. De plus, l'Ontario a travaillé en collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec les collèges et les universités afin de mettre en oeuvre le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Cette initiative mènera à des investissements communs de plus de 1,9 milliard de dollars pour financer les infrastructures de recherche,

d'innovation et de formation des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Aider les étudiants à payer le coût de leurs études

Investissements dans le secteur de l'éducation postsecondaire (EPS) GRAPHIQUE 2.20

L'Ontario continue aussi à élargir et à garantir l'accès aux études postsecondaires et à aider les étudiants à assumer le coût de ces études, de sorte que tous les étudiants admissibles qui souhaitent faire des études dans un collège ou une université soient en mesure de les financer. Le gouvernement continue à moderniser le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), notamment en instaurant dès 2018 un processus intégré d'inscription qui permettra aux étudiants d'adresser leur demande d'inscription au collège ou à l'université en même temps que leur demande de soutien au RAFEO. Par ailleurs, cette mesure leur permettra de recevoir le montant estimatif de leurs droits de scolarité nets en même temps que leur offre d'acceptation.

Investir dans la main-d'oeuvre de l'Ontario

Reconnaissant qu'il est important sur le plan stratégique de continuer à investir dans la main-d'oeuvre de l'Ontario afin que la population soit préparée pour des emplois qui sont de plus en plus centrés sur la technologie et fondés sur le savoir, le gouvernement a formé le Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Le rapport final publié en juin 2016 par le Comité d'experts contient plusieurs recommandations pour aider la main-d'oeuvre de la province à s'adapter aux exigences de l'économie du savoir.

Le gouvernement et ses partenaires mettent dorénavant en oeuvre une Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée afin d'établir une meilleure correspondance entre, d'une part, les programmes d'éducation, de formation et de développement des compétences et, d'autre part, les exigences d'une économie mondiale en évolution et les possibilités d'innovation citées plus loin. Cette stratégie vise à faire des progrès dans des domaines clés, et notamment à améliorer l'accès aux renseignements sur le marché du travail, à accroître les occasions d'apprentissage expérientiel et à stimuler les investissements dans le développement des compétences des travailleurs.

Conformément aux recommandations du Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, les gouvernements, les employeurs, les syndicats et les établissements d'éducation et de formation doivent se concerter pour augmenter les possibilités de formation en milieu de travail. Les études démontrent que les employeurs au Canada investissent moins par personne dans la formation en milieu de travail que ceux d'autres pays concurrents, dont les États-Unis. Selon Le Conference Board du Canada, le montant affecté par les employeurs canadiens aux activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel de leurs effectifs a baissé, pour passer de 1 249 $ en 1993 à 800 $ en 2015, même si l'on a constaté une légère hausse au cours des dernières années[4].

[4] Le Conference Board du Canada, *Learning and Development Outlook, 13th Edition*, 2015.

Stimuler l'innovation

Selon la définition de l'OCDE, l'innovation est la mise en oeuvre d'un produit, d'un procédé, d'une méthode de commercialisation ou d'une méthode organisationnelle, soit à caractère neuf, soit considérablement amélioré[5]. L'innovation et le changement technologique sont importants pour l'économie, car ils sont les principaux moteurs à long terme de la croissance économique et de la prospérité.

Les discussions sur l'innovation font souvent la distinction entre les améliorations progressives de la technologie et les technologies transformatrices, qui créent de nouveaux marchés ou perturbent les activités existantes. Parmi des exemples modernes de technologies transformatrices, citons l'ordinateur personnel et Internet, qui ont refaçonné les activités productives de l'économie et métamorphosé la vie quotidienne des gens.

Au cours des prochaines décennies, les technologies transformatrices pourraient avoir un effet perturbateur sur l'économie de l'Ontario, en touchant notamment les emplois existants et en réorganisant le marché du travail (voir le chapitre III, *Tendances en emploi*). Voici des exemples de ces technologies :

- intelligence artificielle;
- informatique quantique;
- progrès soutenus dans le secteur des télécommunications mobiles;
- médecine régénérative et personnalisée;
- technologies intelligentes qui permettent de mettre en rapport des objets, des ordinateurs et des appareils de communication (« Internet des objets »);
- technologies propres qui améliorent la production de produits existants, génèrent de nouveaux produits ou créent des sources durables d'énergie.

[5] Organisation de coopération et de développement économiques, *Manuel d'Oslo : Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, 3e édition, 2005.

L'Ontario possède une longue histoire en matière de développement de technologies pionnières telles que l'insuline, le stimulateur cardiaque et le téléphone. Ces réussites ont été appuyées par les institutions de recherche de calibre mondial de la province et un climat d'affaires attrayant qui favorise la recherche-développement (R-D) ainsi que l'entrepreneuriat. Par conséquent, l'économie de l'Ontario est bien placée pour tirer parti du développement, de l'adoption et de la diffusion des technologies transformatrices.

Malgré ce potentiel, les possibilités offertes par les technologies transformatrices et d'autres formes d'innovation sont entravées par les défis liés à l'écosystème d'innovation de la province. Ces défis incluent notamment le faible niveau de dépenses que les entreprises consacrent à la R-D, le sous-investissement dans la technologie de l'information et des communications, la faible croissance de la productivité multifactorielle par rapport aux autres économies avancées comme les États-Unis, ainsi que la faible protection de la propriété intellectuelle.

Dépenses en recherche-développement en Ontario comparativement au Canada et aux États-Unis GRAPHIQUE 2.21

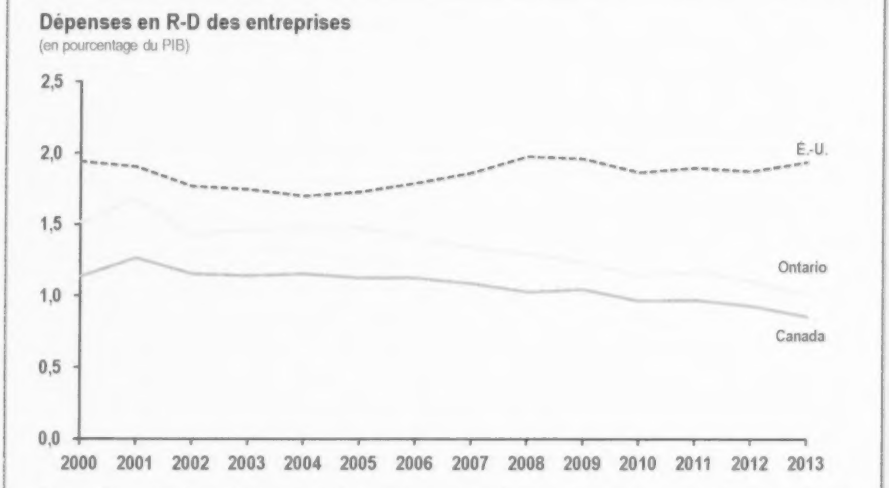

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Afin de mieux réunir les conditions favorables à la concrétisation des possibilités que présentent les technologies transformatrices, la province continue à soutenir l'innovation dans tous les secteurs de l'économie. Entre 2003 et 2013, le gouvernement a dépensé presque 5,5 milliards de dollars à l'appui des activités de R-D partout dans la province; 80 % de ce montant a été affecté à la R-D effectuée dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires[6]. Cet investissement s'ajoute aux crédits d'impôt pour la R-D que la province a prévus pour appuyer les entreprises ontariennes.

Initiative pour la croissance des entreprises

Afin de promouvoir un climat d'affaires plus dynamique, l'Ontario met aussi en oeuvre l'Initiative pour la croissance des entreprises, un plan quinquennal doté d'une enveloppe de 400 millions de dollars. Ce plan est destiné à appuyer la mise au point et l'adoption d'innovations et de technologies de pointe dans tous les secteurs de l'économie et à aider les entreprises novatrices à se développer en entreprises de moyenne ou grande envergure.

Un certain nombre de programmes ont été lancés dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises, dont voici des exemples :

- Le fonds Démarrage et expansion, qui vise à atteindre une enveloppe de 75 millions de dollars, y compris un engagement de la part de la province à hauteur de 25 millions de dollars pour appuyer un nouveau fonds de capital-risque qui fournira aussi du mentorat aux entreprises en démarrage et aux entrepreneurs établis en Ontario.
- Le Programme de bons pour le démarrage et l'expansion des entreprises, doté de 32,4 millions de dollars. Les bons seront affectés au financement d'activités comme le recrutement et la formation de talents spécialisés, ainsi qu'aux services de protection de la propriété intellectuelle.
- Doté de 28,8 millions de dollars, le programme pilote Défi pour des petites entreprises innovatrices vise à aider les petites et moyennes entreprises participantes à développer et à faire la démonstration de solutions technologiques novatrices.

---

[6] Statistique Canada, *Estimations des dépenses canadiennes au titre de la recherche et du développement au Canada, dans les provinces et les territoires (DIRD)*, n° 88-221-X au catalogue, 2015.

- Le Défi pour la réduction des formalités administratives a pour vocation d'amener les entreprises, les parties prenantes et le grand public à cerner les possibilités d'amélioration réglementaire et à alléger les fardeaux réglementaires des entreprises.

Fonds pour l'emploi et la prospérité

L'Ontario continue de travailler avec les entreprises dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité, doté de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans et visant à appuyer les investissements stratégiques pour les entreprises et les secteurs d'activité de l'Ontario. Augmenter les initiatives innovantes et améliorer la croissance de la productivité sont deux des critères clés du programme. Le Fonds a suscité des investissements considérables à travers l'Ontario dans des secteurs tels que la fabrication de pointe, la technologie de l'information et des communications, et les sciences de la vie.

Investissement dans l'infrastructure

Une infrastructure publique, moderne et fiable se traduit par des avantages à long terme pour l'économie de l'Ontario. Elle favorise la croissance, contribue à stimuler la productivité du secteur privé et conforte la position concurrentielle de l'Ontario à l'échelle mondiale. L'infrastructure améliore aussi la qualité de vie de la population ontarienne en fournissant un accès à des écoles et à des hôpitaux améliorés, en facilitant la circulation des personnes et des marchandises, et en reliant les collectivités les unes aux autres.

L'Ontario bénéficie d'un vaste portefeuille d'infrastructures publiques – y compris des ponts, des hôpitaux, des bâtiments publics et des collèges – ayant une valeur de remplacement de près de 550 milliards de dollars. Le gouvernement possède approximativement 40 % de ces biens, soit directement, soit par l'entremise d'organismes du secteur parapublic comme les hôpitaux, les établissements scolaires et les collèges communautaires. Bon nombre de ces biens prennent de l'âge. En effet, l'âge moyen des hôpitaux est de 45 ans et celui des écoles de 38 ans. Il est nécessaire d'améliorer continuellement la planification de la gestion de biens pour faire en sorte que l'infrastructure existante soit adéquatement entretenue et que les nouveaux biens immobiliers soient construits en fonction des besoins.

« Si elles étaient dotées de meilleurs réseaux de transport, les villes pourraient mieux tirer parti des avantages associés à l'agglomération urbaine, et les entreprises deviendraient plus concurrentielles. » *[Traduction libre]*

David Dodge et Richard Dion
Infrastructure Investment for Longer Term Growth in Ontario

Il est important pour une économie hautement efficace de prévoir suffisamment de fonds à investir dans le renouvellement de l'infrastructure. S'ils sont bien entretenus, les ouvrages d'infrastructure comme les routes, les autoroutes et les ponts durent plus longtemps, ce qui, à long terme, fait économiser de l'argent aux contribuables. En plus des investissements visant à renouveler l'infrastructure de la province, d'autres fonds seront nécessaires pour répondre aux futurs besoins démographiques et économiques. Sont prévus les investissements importants suivants : augmenter le nombre de places en garderie, investir dans les soins de santé et l'éducation postsecondaire, et poursuivre l'intégration du réseau de transport de la province.

Dépenses infrastructurelles, historiques et prévues GRAPHIQUE 2.22

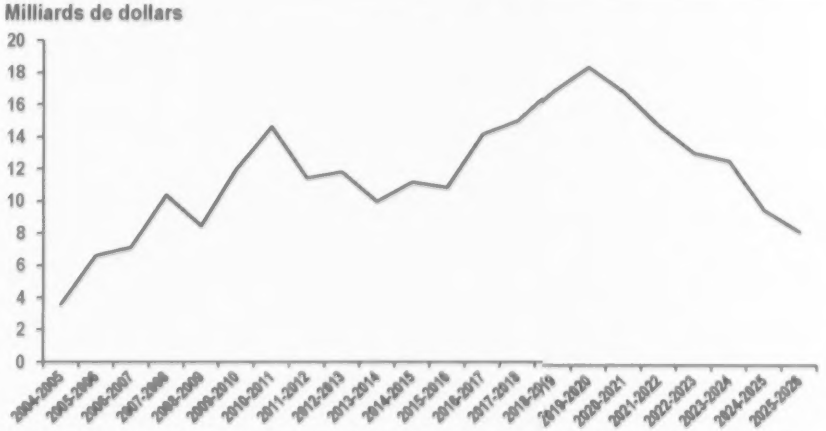

Nota : Les prévisions (2016-2017 à 2025-2026) ont été tirées du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*. Les chiffres pourraient changer. Le plan d'infrastructure comprend les investissements dans Faire progresser l'Ontario ainsi servant à financer les projets de transports en commun, d'autoroutes ainsi que d'autres projets prioritaires d'infrastructure. Les chiffres ne tiennent pas compte des investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ni des contributions fédérales non affectées aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.
Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement s'est engagé à continuer d'investir dans l'infrastructure publique à hauteur de plus de 160 milliards de dollars sur 12 ans, à compter de 2014-2015. À court terme, ces investissements appuieront des emplois dans les entreprises qui construisent, entretiennent et desservent les actifs et celles qui fournissent des services connexes. À moyen terme, l'économie bénéficiera d'une amélioration des routes et des transports en commun, accélérant ainsi la circulation des produits vers les marchés, combattant l'engorgement routier et réduisant la durée des déplacements. À long terme, ces investissements appuieront une économie plus productive, stimuleront la compétitivité et attireront les investissements des entreprises et les éléments talentueux nécessaires à la prospérité économique.

Les avantages économiques des dépenses consacrées à l'infrastructure publique en Ontario

Le gouvernement a retenu les services du Centre for Spatial Economics (C4SE) pour mener une étude visant à évaluer les retombées économiques globales du plan d'infrastructure de l'Ontario. L'étude analyse les répercussions des investissements directs effectués entre 2016-2017 et 2025-2026 et, fait important, se penche sur les effets de la croissance économique et de la productivité à long terme. Compte tenu de l'incertitude associée aux éventuelles réductions de coûts pour les entreprises et à la croissance de la productivité résultant du plan, l'étude évalue les autres scénarios de réduction potentielle des coûts.

Retombées économiques du plan d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario GRAPHIQUE 2.23

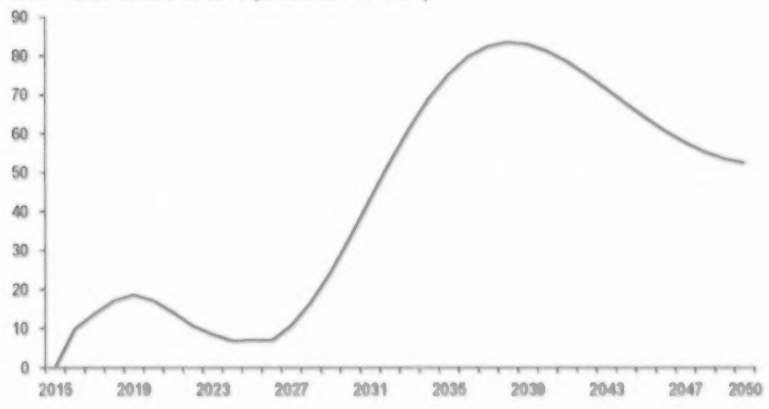

Source : Centre for Spatial Economics (C4SE)

L'étude indique qu'à long terme, la valeur actualisée du PIB réel en Ontario augmente d'un montant pouvant aller jusqu'à presque 6 $ en moyenne par dollar consacré à l'infrastructure publique.

La compétitivité des entreprises privées en Ontario est liée à la qualité de l'infrastructure publique. Le plan de la province appuiera un niveau de vie élevé grâce à l'infrastructure publique.

Reconnaissant l'importance des investissements stratégiques dans l'infrastructure publique, le gouvernement a adopté la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* qui exige qu'une attention particulière soit portée aux besoins et à la gestion des éléments d'actif existants. En conformité avec les exigences de la Loi, la province va élaborer un plan d'infrastructure à long terme au cours de l'année prochaine. En voici les principaux objectifs :

- Définir au sens large les besoins et les priorités de l'Ontario en matière d'infrastructure et énoncer la stratégie du gouvernement pour répondre à ces besoins.
- Démontrer l'excellence de la gestion des biens de l'Ontario et de la planification de l'infrastructure.
- Incorporer les occasions d'innovation dans un processus robuste et fondé sur les données probantes pour la planification de l'infrastructure.
- Jeter les assises de l'analyse technique des plans de gestion des biens.

En janvier 2017, la province a publié une mise à jour sur l'infrastructure qui sert de première étape à la mise en oeuvre du prochain plan d'infrastructure à long terme. En même temps que cette mise à jour, l'Ontario a lancé un site Web interactif présentant, pour l'heure, un échantillon de plus de 500 projets clés déjà en cours d'exécution dans la province.

Les décisions en matière d'infrastructure doivent aussi tenir compte d'un certain nombre de tendances profondes, comme la technologie. Dans le secteur de la santé, cela se traduit par l'utilisation des technologies les plus modernes, comme dans le nouvel hôpital Humber River, le premier hôpital entièrement numérique en Ontario. Dans le secteur de l'éducation, les connexions Internet à large bande permettent aux étudiants en région éloignée de suivre en ligne des cours qui ne sont pas offerts à l'échelle locale. Un meilleur accès à l'Internet à large bande permet à l'ensemble des étudiants d'accéder à des ressources à jour, d'établir des liens un peu partout dans le monde, notamment avec des spécialistes, et de rendre plus équitable la situation de ceux qui ont des besoins particuliers et doivent recourir à la technologie pour leur apprentissage.

Le changement climatique est un autre facteur important dont il faut tenir compte dans les décisions relatives à l'infrastructure. La Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique encourage l'intégration de considérations comme les répercussions et la résilience environnementales lors de la planification et de la prise de décisions portant sur l'infrastructure. Le fait d'incorporer la résilience climatique à la planification infrastructurelle peut générer d'importantes réductions de coût à long terme, et les investissements infrastructurels peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment au moyen de l'infrastructure verte dont l'émergence s'avère être un moyen efficient d'aboutir à cet objectif.

Compétitivité du régime d'imposition

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à réduire les coûts pour les entreprises en maintenant un régime d'imposition concurrentiel. Les réformes suivantes de l'impôt des sociétés ont allégé le fardeau fiscal et réduit les coûts d'observation, ce qui a eu pour effet d'améliorer considérablement la compétitivité du régime d'imposition et le climat d'investissement dans la province.

- Le passage à la taxe de vente harmonisée (TVH), combiné à la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et à l'élimination de l'impôt sur le capital, représente pour les entreprises un allègement fiscal d'environ 9,6 milliards de dollars par année.
- Les importantes réductions apportées aux taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises engendrent des économies de plus de 200 millions de dollars par an pour les entreprises de l'Ontario.
- La TVH et la simplification de l'administration de l'IRS engendrent une réduction des coûts d'observation de plus de 635 millions de dollars par année pour les entreprises.

Le taux général de l'IRS de l'Ontario a été réduit par étapes, passant de 14 % en 2009 à 11,5 % en 2011, ce qui le classe au deuxième rang parmi les taux d'imposition les moins élevés au Canada. Affichant un taux général provincial de l'IRS de 11,5 % et un taux général combiné fédéral-provincial de l'IRS de 26,5 %, l'Ontario offre un taux général d'imposition des sociétés qui est concurrentiel à l'échelle du Canada et du monde.

Taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au Canada — GRAPHIQUE 2.24

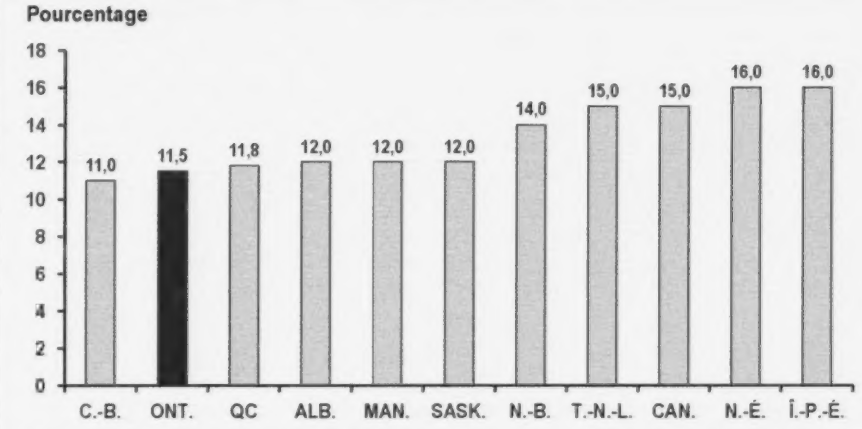

Nota : Les taux sont les taux généraux de l'IRS provincial ou fédéral prévus par la loi, conformément aux lois et à l'information disponible le 1er janvier 2017.
Sources : Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, Alberta Treasury Board and Finance, le budget 2016 de Terre-Neuve-et-Labrador et le budget 2016 du Nouveau-Brunswick.

Pour déterminer l'incidence des impôts des sociétés sur les investissements de capitaux, il est aussi important de tenir compte d'autres éléments du régime fiscal.

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) permet de mesurer le fardeau fiscal lié aux nouveaux investissements des entreprises. Il tient compte de l'IRS, des impôts sur le capital et des taxes de vente au palier fédéral et provincial/de l'État.

Les réductions du taux de l'IRS apportées jusqu'à maintenant par l'Ontario et le gouvernement fédéral, tout comme l'adoption de la TVH et l'élimination de l'impôt sur le capital, ont considérablement réduit le TEMI de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements des entreprises depuis 2009.

Le TEMI de l'Ontario, qui était de 33 % en 2009, est passé à 16,9 % en 2016 et continuera à baisser une fois que les restrictions relativement aux crédits d'impôt sur les intrants auront été éliminées. Le TEMI de l'Ontario est plus faible que la moyenne du TEMI aux États-Unis (34,0 %) et l'un des plus faibles parmi les pays du G7.

Cette amélioration considérable de la compétitivité fiscale de l'Ontario à l'égard des nouveaux investissements des entreprises encouragera ces dernières à s'établir dans la province ou à y accroître leurs activités, ce qui créera des emplois et haussera les revenus des Ontariennes et des Ontariens.

Le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario GRAPHIQUE 2.25

applicable aux nouveaux investissements des entreprises a été réduit considérablement depuis 2009

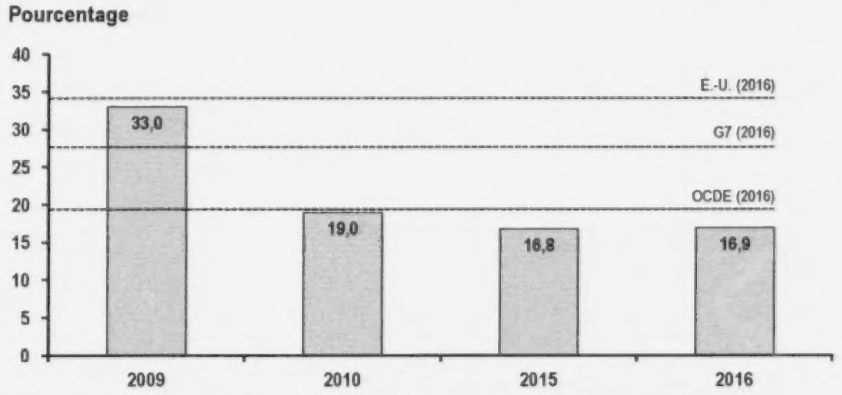

Note : Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) tient compte des taux fédéraux et provinciaux/d'État de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le capital et des taxes de vente. Il ne tient compte ni des secteurs des ressources et des finances, ni des mesures fiscales liées à la recherche et au développement. Le TEMI de l'OCDE et celui des pays du G7 correspondent à la moyenne de leurs pays membres respectifs, sauf le Canada. Les TEMI des É.-U., des pays du G7 et de l'OCDE tiennent compte des mesures annoncées en date du 1er janvier 2016.
Sources : ministère des Finances Canada et ministère des Finances de l'Ontario (révisé en août 2016).

Le gouvernement accorde aussi son appui aux entreprises ontariennes par le biais de divers crédits d'impôt liés à la formation, à la R-D, à la fabrication et à la transformation, aux petites entreprises et aux industries culturelles (comme le cinéma et la télévision et les produits multimédias interactifs numériques).

Accroître les exportations internationales

L'Ontario est confronté à un climat économique et politique mondial en pleine mutation. L'économie américaine reprend de la vigueur, le paysage géopolitique se transforme, le niveau d'incertitude en Europe et aux États-Unis est en hausse, et les marchés émergents enregistrent des résultats variables. Vu ces défis et ces nouvelles occasions à exploiter, le ministère du Commerce international a été établi en 2016 à titre de ministère autonome afin d'aider les entreprises ontariennes à développer et à diversifier leurs exportations. En outre, des efforts seront déployés afin de forger des liens et d'explorer les occasions d'établir et d'améliorer la place que tient l'Ontario au sein des réseaux de commerce international, notamment en organisant davantage de missions commerciales et d'activités de commercialisation.

La province mettra aussi en oeuvre une stratégie d'expansion commerciale visant plus particulièrement à aider les entreprises ontariennes, y compris les PME, à exporter leurs produits ou à stimuler leurs exportations et à devenir plus productives. Voici les mesures prévues pour y parvenir : fournir une gamme de services et de programmes consultatifs pour les exportateurs, tant nouveaux qu'existants; déployer des missions commerciales stratégiques à l'échelle internationale; mettre en rapport les PME avec des acheteurs, des partenaires et des distributeurs potentiels; collaborer avec des intervenants stratégiques comme les associations de l'industrie et le gouvernement fédéral.

De concert avec le gouvernement fédéral, la province continue à négocier et à mettre en oeuvre des ententes commerciales d'envergure pour procurer à l'Ontario un avantage compétitif et un accès aux marchés internationaux. Les mesures visant à stimuler le commerce international appuient la prospérité à long terme de l'Ontario par la création d'emplois de grande qualité et bien rémunérés dans le secteur des exportations. La province continuera à dynamiser les exportations en exploitant les créneaux émergents tout en conservant les États-Unis à titre de marché d'exportation clé.

L'Ontario exporte des marchandises vers de nouveaux marchés

GRAPHIQUE 2.26

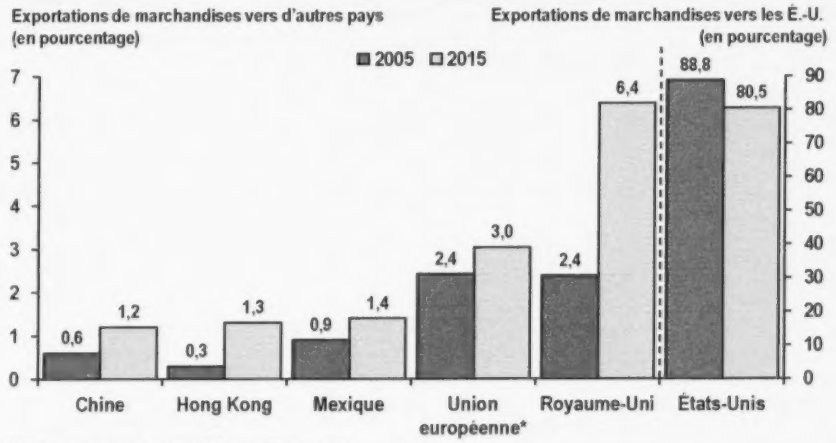

*L'Union européenne ne comprend pas le Royaume-Uni.

Nota : Au cours des 10 dernières années, l'Ontario a diversifié ses exportations vers des marchés autres que les É.-U. Par exemple, les exportations vers l'Union européenne ont continué à prendre de l'ampleur et celles à destination de la Chine ont doublé.

Source : Statistique Canada.

Une économie sobre en carbone

L'économie du futur se caractérisera par l'évolution et l'adoption de méthodes sobres en carbone pour la production des biens et des services. Appuyé par des politiques proactives et des technologies innovatrices, le virage vers l'économie sobre en carbone misera sur les points forts du secteur de la fabrication et des industries axées sur le savoir pour assurer la prospérité économique de l'Ontario dans le futur et pour relever les divers défis associés au changement climatique. Les mesures stratégiques énoncées dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique permettent à l'Ontario d'être en première place pour tirer parti du virage mondial vers une économie hautement productive et sobre en carbone. C'est en concrétisant la vision à long terme de l'Ontario pour les secteurs de la fabrication de pointe et des services évolués, axés sur la création et l'utilisation de biens et de services sobres en carbone, que la province assurera un avenir économique durable et prospère pour sa population.

Émissions de gaz à effet de serre et cibles de réduction en Ontario — GRAPHIQUE 2.27

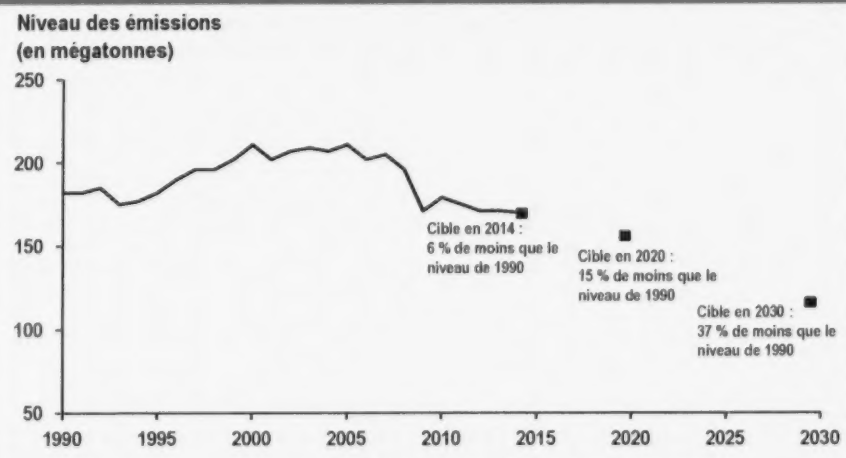

Les gaz à effet de serre sont mesurés en mégatonnes de dioxyde de carbone qui sont rejetées dans l'atmosphère.
Source : Rapport d'inventaire national 1990-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2016.

En mai 2016, l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, établissant ainsi les fondements de son programme de plafonnement et d'échange. Il s'en est suivi un nouveau règlement sur le plafonnement et l'échange qui est entré en vigueur le 1er juillet 2016 et qui comprend des exigences détaillées visant la participation des entreprises au programme. En juin 2016, le gouvernement a publié son Plan d'action contre le changement climatique, qui présente les importantes mesures que la province adoptera pour lutter contre le changement climatique et réduire la pollution causée par les GES tout en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois bien rémunérés.

La première période de conformité du programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario entrant en vigueur le 1er janvier 2017, la province tiendra sa première vente aux enchères de quotas d'émissions en mars 2017. Fidèle à sa démarche collaborative à l'égard de la mise en oeuvre du programme de plafonnement et d'échange, l'Ontario consultera les parties prenantes dans le cadre de la conception du programme au-delà de 2020.

En établissant un prix pour le carbone, l'Ontario a créé un incitatif pour investir dans les technologies propres et pour adopter ces technologies, tout en aidant les Ontariennes et Ontariens à faire le passage vers une économie efficace, durable et sobre en carbone. L'engagement de la province à l'égard d'une méthode efficiente de réduction des émissions stimulera les innovations puisqu'il favorisera la mise au point et l'adoption de technologies propres. Par ailleurs, cela permet à l'Ontario de stimuler son économie en exploitant les créneaux du secteur des technologies propres en croissance à l'échelle mondiale. Au Canada, c'est l'Ontario qui affiche la plus grande concentration d'entreprises environnementales et de technologies propres. Ces entreprises évoluent dans des champs d'activité extrêmement variés allant de l'énergie renouvelable aux technologies hydriques, en plus d'être dispersées géographiquement.

La tarification du carbone : plafonnement et échange

Le recours à des mécanismes axés sur le marché pour établir le prix du carbone, comme le programme de plafonnement et d'échange, est le moyen le plus rentable de réduire de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accorder des incitatifs robustes aux entreprises et aux ménages afin qu'ils investissent dans des technologies propres innovantes et adoptent de telles technologies.

Pour l'heure, environ 40 territoires nationaux et plus de 20 villes, États et régions ont déjà mis en oeuvre la tarification du carbone ou prévoient de le faire. Selon la Banque mondiale, ces territoires, qui comprennent sept des 10 plus importantes économies du monde, sont responsables de près de 25 % des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Au Canada, quatre provinces (Ontario, Alberta, Colombie-Britannique et Québec), représentant presque 81 % des émissions de GES au pays, ont instauré des mécanismes de tarification du carbone. En vertu du mécanisme pancanadien de tarification du carbone annoncé par le gouvernement fédéral en octobre 2016, toutes les provinces auront adopté un mécanisme de tarification du carbone associé aux émissions de GES d'ici 2018.

L'Accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016, marque une étape importante dans la lutte internationale contre le changement climatique. Il témoigne de l'engagement de la majorité des dirigeants mondiaux de prendre des mesures pour freiner la hausse de la température moyenne sur notre planète. Dans la foulée de la lutte contre les changements climatiques, le nombre d'initiatives de tarification du carbone continue à monter un peu partout dans le monde.

Miser sur la Stratégie pour la culture de l'Ontario

Dans sa première Stratégie pour la culture, lancée en 2016, la province a énoncé sa vision, ses objectifs et plus de 40 mesures spécifiques visant à stimuler l'économie créative et à miser sur son incidence économique dans les collectivités des quatre coins de la province. Cette stratégie veillera aussi à favoriser la participation et l'inclusion culturelles en plus de renforcer la culture dans toutes les collectivités ontariennes.

La Stratégie pour la culture appuie la croissance et la prospérité à long terme de l'Ontario en créant des emplois et en favorisant un climat d'affaires dynamique. Elle vise surtout à optimiser la contribution de la culture et de la créativité à la vigueur et à la compétitivité de l'économie du savoir, à miser sur les succès des secteurs de croissance clés, à favoriser l'innovation, à contribuer à l'expansion des entreprises oeuvrant dans le secteur des arts et de la culture, à stimuler le tourisme culturel et à promouvoir les talents et les aptitudes de la main-d'oeuvre culturelle. En Ontario, le secteur de la culture apporte plus de 25 milliards de dollars à l'économie provinciale, appuyant environ 280 000 emplois dans divers secteurs clés : arts, production cinématographique et télévisuelle, multimédias numériques interactifs, édition de livres, publication de magazines, enregistrement et spectacles de musique.

La toute première Stratégie pour la culture du gouvernement embrasse la diversité de l'Ontario et mise sur les initiatives culturelles déjà en place dans la province. L'engagement en matière culturelle exerce un effet stimulant sur la réflexion créative et sur l'innovation, éléments essentiels à l'économie du savoir.

Tableau 2.6 Principales variables économiques de l'Ontario (scénario de référence)

Croissance moyenne (%)	Données historiques	Projections					
	1982-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2016-2040
Produit intérieur brut réel	**2,6**	**2,2**	**2,0**	**2,0**	**2,0**	**2,0**	**2,1**
Dépenses de consommation finale	2,6	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Formation brute de capital fixe	3,2	2,8	2,3	2,4	2,1	2,1	2,4
Exportations	3,4	2,4	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2
Importations	4,0	2,2	2,2	2,0	1,8	2,0	2,1
Produit intérieur brut nominal	**5,3**	**3,9**	**4,0**	**4,0**	**4,0**	**4,0**	**4,0**
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,0	70,3	72,7	72,2	72,2	69,3	71,3
Revenu primaire des ménages	5,0	4,1	4,2	3,8	3,7	3,8	3,9
Marché du travail							
Taux d'activité	67,3	64,8	64,0	63,0	62,3	61,7	63,2
Main-d'oeuvre	1,4	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Emploi	1,4	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Taux de chômage	7,7	6,3	6,0	5,7	5,6	5,5	5,8
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Prix							
Indice des prix à la consommation	2,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Tableau 2.7 Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Projections du scénario de référence)

	Projections (moyenne)					
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2016-2040
PIB réel du reste du Canada (variation en pourcentage)	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Déflateur du PIB du reste du Canada (variation en pourcentage)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
PIB réel des É.-U. (variation en pourcentage)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Déflateur du PIB des É.-U. (variation en pourcentage)	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Taux de change (cents américains)	79,7	85,4	86,3	87,2	88,1	85,3
Taux des bons du Trésor de 90 jours (en pourcentage)	1,1	3,2	3,5	3,5	3,5	3,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada (en pourcentage)	2,1	4,3	4,6	4,6	4,6	4,0
Taux des bons du Trésor américain de 90 jours (en pourcentage)	1,5	3,3	3,4	3,4	3,4	3,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement américain (en pourcentage)	2,6	4,4	4,5	4,5	4,5	4,1
Prix du pétrole WTI américain ($ US le baril)	57,2	73,9	87,7	104,2	123,7	89,4

Tableau 2.8 Principales variables économiques de l'Ontario (forte productivité)

Croissance moyenne (%)	Données historiques	Projections					
	1982-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2016-2040
Produit intérieur brut réel	**2,6**	**2,3**	**2,4**	**2,7**	**2,6**	**2,7**	**2,6**
Dépenses de consommation finale	2,6	2,0	2,1	2,3	2,1	2,2	2,1
Formation brute de capital fixe	3,2	3,4	2,9	3,6	2,9	3,1	3,2
Exportations	3,4	2,5	2,7	2,8	2,7	2,9	2,7
Importations	4,0	2,4	2,4	2,4	2,0	2,3	2,3
Produit intérieur brut nominal	**5,3**	**4,1**	**4,6**	**4,7**	**4,6**	**4,7**	**4,5**
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,0	70,5	77,2	78,8	80,3	78,8	77,1
Revenu primaire des ménages	5,0	4,3	4,7	4,5	4,1	4,4	4,4
Marché du travail							
Taux d'activité	67,3	64,8	64,0	63,2	62,6	62,2	63,4
Main-d'oeuvre	1,4	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0
Emploi	1,4	1,2	0,8	1,1	0,9	1,0	1,0
Taux de chômage	7,7	6,3	5,8	5,7	5,6	5,4	5,8
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	1,0	1,5	1,6	1,7	1,7	1,5
Prix							
Indice des prix à la consommation	2,9	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0

Tableau 2.9 Principales variables économiques de l'Ontario (faible productivité)

Croissance moyenne (%)	Données historiques	Projections					
	1982-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2016-2040
Produit intérieur brut réel	**2,6**	**2,0**	**1,6**	**1,4**	**1,5**	**1,5**	**1,6**
Dépenses de consommation finale	2,6	1,9	1,7	1,5	1,7	1,6	1,7
Formation brute de capital fixe	3,2	2,4	1,7	1,5	1,5	1,4	1,7
Exportations	3,4	2,3	1,8	1,5	1,4	1,6	1,7
Importations	4,0	2,1	2,1	1,7	1,7	1,8	1,9
Produit intérieur brut nominal	**5,3**	**3,7**	**3,4**	**3,5**	**3,6**	**3,5**	**3,5**
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,0	70,2	68,6	65,9	64,3	60,3	65,9
Revenu primaire des ménages	5,0	3,9	3,8	3,2	3,3	3,3	3,5
Marché du travail							
Taux d'activité	67,3	64,8	63,9	62,8	62,0	61,4	63,0
Main-d'oeuvre	1,4	1,0	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7
Emploi	1,4	1,1	0,8	0,5	0,7	0,7	0,8
Taux de chômage	7,7	6,4	6,0	5,7	5,6	5,6	5,8
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9
Prix							
Indice des prix à la consommation	2,9	2,0	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0

CHAPITRE III : TENDANCES EN EMPLOI

INTRODUCTION

Les pressions économiques liées à la mondialisation et aux progrès technologiques ont transformé le marché du travail et la nature de l'emploi. Il est quasiment certain que les progrès technologiques se poursuivront, mais la mondialisation n'aura peut-être pas autant de répercussions que par le passé. Malgré les défis, il faut également reconnaître que le marché du travail continue de bien fonctionner pour la plupart des gens. L'économie de l'Ontario a généré 76 400 nouveaux emplois nets en 2016, dont près des trois quarts sont des emplois typiques à plein temps. Les gains constants en emploi réalisés depuis la récession mondiale de 2008-2009 ont contribué à la baisse continue du taux de chômage de l'Ontario, qui a affiché son niveau le plus bas en huit ans, soit 6,5 % en 2016.

Le présent chapitre décrit les principales forces et pressions économiques qui influent sur l'emploi. Il met en lumière les changements qui se produisent ainsi que les occasions et les défis qui se présentent. Il comprend également une analyse des initiatives du gouvernement qui permettent de s'attaquer à certains de ces défis.

Voici les principales tendances qui ont été établies :

- Divergence entre la croissance économique et les indicateurs du mieux-être;
- Passage de l'emploi des industries productrices de biens, en particulier du secteur de la fabrication, aux industries productrices de services;
- Baisse de la proportion de professions moyennement qualifiées et moyennement rémunérées et hausse de la part de professions hautement spécialisées et bien rémunérées et d'emplois manuels non répétitifs faiblement rémunérés;
- Hausse d'autres formes d'emploi, dont beaucoup sont involontaires et atypiques;
- Diversification de la main-d'oeuvre.

La mondialisation des marchés, conjuguée aux progrès technologiques, a contribué à accroître considérablement la concurrence, notamment pour les biens et les services, ainsi que les risques et l'incertitude chez les employeurs. Ceux-ci ont réagi en restructurant leurs activités, et en recourant davantage à l'externalisation et à la délocalisation des emplois.

Beaucoup d'employeurs ont réorganisé leur mode de rémunération et la gestion de leur personnel. Certains ont transféré leurs risques et leur incertitude à leurs employés, en sabrant dans les avantages sociaux et les régimes de retraite et en remplaçant des emplois typiques qui étaient relativement stables et sûrs par des emplois atypiques, qui sont fonction des besoins à un moment déterminé, et par d'autres formes d'emploi.

Certains grands employeurs ont restructuré leurs activités et sous-traitent et externalisent maintenant des parties de leur production de biens et de services à des groupes concurrents formés de petits employeurs[1]. La forte concurrence que se livrent les petits employeurs réduit les coûts et se solde fort probablement par une baisse des salaires et des avantages sociaux.

Le gouvernement s'emploie à créer les conditions et à établir les soutiens nécessaires pour faire face au changement de la nature de l'emploi, notamment en examinant comment moderniser les lois régissant l'emploi et le travail en Ontario[2], accroître l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité, bonifier la sécurité du revenu, encourager le gouvernement fédéral à procéder à un examen du régime d'assurance-emploi (a.-e.), investir dans le soutien des travailleurs pendant les périodes de transition entre deux emplois et améliorer la sécurité au travail.

---

1 Pour de plus amples renseignements, voir Morley Gunderson, *Changing Pressures Affecting the Workplace and Implications for Employment Standards and Labour Relations Legislation*, 2015, et les sources qui s'y trouvent.

2 Voir *Examen portant sur l'évolution des milieux de travail – Rapport intérimaire des conseillers spéciaux*, ministère du Travail, 2016. Le rapport aborde également le changement de la nature du travail.

Pressions économiques concurrentielles

Mondialisation

La mondialisation des marchés des produits et des marchés du travail a eu des répercussions importantes sur l'emploi en Ontario. Elle a été facilitée par des accords de libre-échange, comme l'Accord de libre-échange nord-américain, qui ont réduit et éliminé les tarifs et favorisé l'augmentation du commerce. Pour l'Ontario, la hausse des échanges internationaux, surtout avec les États-Unis, s'est faite beaucoup plus rapidement que dans le cas du commerce interprovincial. Dans ce contexte, les entreprises de l'Ontario doivent livrer concurrence aux entreprises des États-Unis et d'autres nations, qui sont assujetties à des cadres réglementaires et financiers différents, ce qui les oblige à réduire les coûts.

Outre la libéralisation accrue des échanges, la mondialisation est aussi le fait de réductions dans les coûts du transport attribuables à la conteneurisation et à d'autres développements logistiques, et de baisses des coûts d'information et de communication. La mondialisation se mesure notamment par la rapidité de la croissance des échanges mondiaux par rapport à la taille de l'économie mondiale. De 1980 à 2015, les échanges mondiaux se sont accrus de 5,4 % environ par année, tandis que le produit intérieur brut (PIB) mondial a augmenté d'environ 3,5 % par an. Comme le montre le graphique 3.1, le Fonds monétaire international prévoit que la croissance des échanges dépassera légèrement la croissance du PIB mondial au cours des cinq prochaines années.

La mondialisation apporte d'autres changements, dont la mobilité accrue du capital, l'accroissement de la production par chaîne d'approvisionnement, la mobilité accrue des travailleurs hautement spécialisés, et la plus grande circulation transfrontalière de la technologie et des idées.

PIB réel mondial et échanges mondiaux de biens et de services, estimations et projections (1980 = 100) GRAPHIQUE 3.1

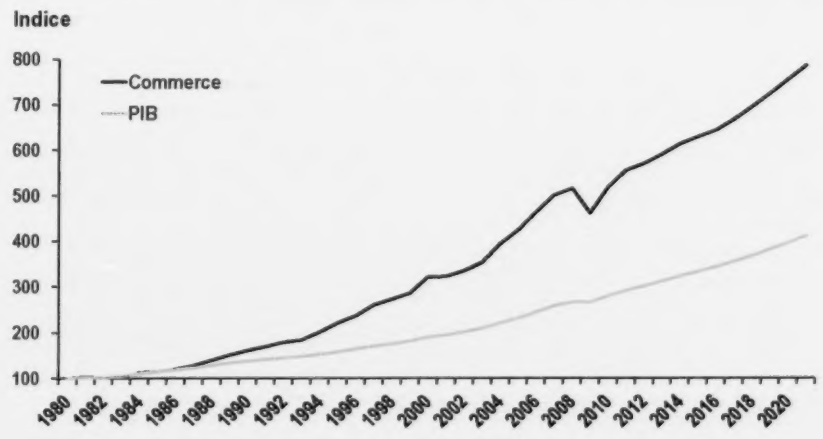

Source : Fonds monétaire international, base de données des perspectives de l'économie mondiale, octobre 2016

Progrès technologiques

Les progrès technologiques constituent un facteur essentiel à l'augmentation de la productivité et de la croissance économique. Comme le montre le graphique 3.2, depuis que la première révolution industrielle a débuté il y a plus de 250 ans, il y a eu deux périodes supplémentaires de changements industriels majeurs. Certains croient qu'une quatrième révolution industrielle est en cours et, comme chacune des révolutions antérieures, celle-ci devrait donner lieu à des bouleversements majeurs dans le domaine de l'emploi et à des défis au chapitre du recyclage professionnel et de la réembauche des travailleurs[3].

[3] Par exemple, voir www.weforum.org/agenda/2016/01/the-fourth-industrial-revolution-what-it-means-and-how-to-respond.

Les progrès technologiques des quelques dernières décennies ont été le moteur de la mondialisation et de l'intégration des marchés grâce au développement et à l'utilisation d'ordinateurs toujours plus puissants et de logiciels de haute technicité. Ils comprennent également l'Internet, l'automatisation et la numérisation accrues, la communication machine à machine ainsi que l'évolution de l'intelligence artificielle. Les changements technologiques ont aussi contribué à la croissance de l'économie de partage, notamment par l'émergence d'entreprises comme Airbnb et Uber.

Évolution des progrès technologiques

GRAPHIQUE 3.2

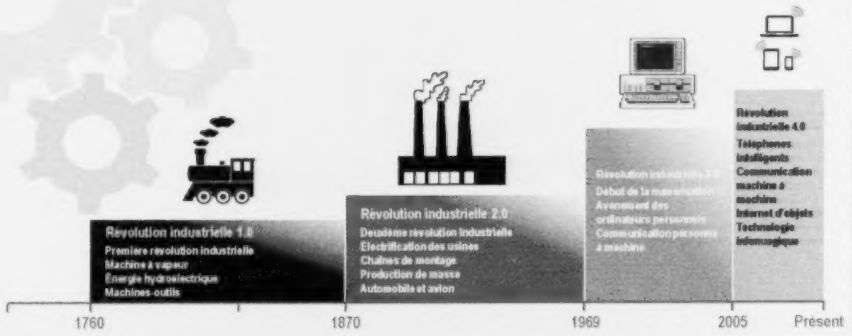

Source : Adapté de Mjolner Informatics (https://mjolner.dk/tech/realizing-fourth-industrial-revolution/).

Ces percées ont contribué à déplacer des travailleurs, surtout ceux qui occupaient des emplois comportant des tâches manuelles répétitives. Par ailleurs, les progrès technologiques ont créé de nouvelles occasions pour les travailleurs hautement qualifiés ayant des habiletés en résolution de problèmes abstraits ainsi que pour les travailleurs moins qualifiés occupant des emplois qui nécessitent une grande interaction humaine. Cette tendance a contribué à la polarisation des emplois

entre les professions les mieux rémunérées et les moins rémunérées au Canada, en Ontario et dans la plupart des économies avancées[4].

Il y a beaucoup de spéculation actuellement sur les effets que les tendances actuelles des progrès technologiques auront sur l'avenir du travail. Une publication récente analyse l'expansion du travail virtuel[5] et ses possibles ramifications[6]. D'autres ont examiné des scénarios, comprenant une plus grande automatisation et l'accélération de l'arrivée des technologies perturbatrices qui toucheraient fort probablement les emplois répétitifs, administratifs et orientés vers les services[7]. Ces publications mettent en relief la menace que ces changements auront sur les relations employeurs-employés traditionnelles ainsi que leurs répercussions sur les filets de sécurité sociale.

Bien que ces changements se produisent, comme le mentionnent les publications, personne n'en connaît la magnitude ni le rythme. Les données disponibles actuellement donnent à penser que ces changements n'ont pas encore eu d'incidence visible sur les grandes statistiques relatives au marché du travail. Par exemple, on prévoit que la montée du travail virtuel produira une hausse du travail autonome et que la croissance de l'économie à la demande se traduira par une augmentation des emplois à temps partiel[8]. Cependant, ni le travail à temps partiel ni le travail autonome n'ont connu une croissance plus rapide que l'emploi total au cours des deux dernières décennies (voir le graphique 3.12).

---

4 David A. Green et Benjamin M. Sand, « Has the Canadian Labour Market Polarized? » *Canadian Journal of Economics*, vol. 48, n° 2 (mai 2015), p. 612-646.

5 Les plateformes de travail en ligne permettent aux travailleurs de faire connaître leurs habiletés et de trouver des emplois à court terme chez des employeurs du monde entier. C'est ce qu'on appelle le travail virtuel.

6 Horizons de politiques Canada, *Le Canada et le changement de la nature du travail*, gouvernement du Canada, 2016.

7 Sunil Johal et Jordan Thirgood, *Working without a Net: Rethinking Canada's Social Policy in the New Age of Work*, Mowat Centre, novembre 2016; Creig Lamb, *The Talented Mr. Robot: The Impact of Automation on Canada's Workforce*, Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship, juin 2016.

8 L'économie à la demande désigne l'économie dans laquelle des exploitants indépendants travaillent à des projets à court terme.

On remarquera aussi que les vastes effets négatifs de l'automatisation sur les emplois ne sont pas apparents dans le taux de chômage ni dans les statistiques sur la productivité. En fait, la productivité économique mesurée s'est accrue très lentement au cours de la dernière décennie, ce qui donne à penser que le rythme de changement dû à l'automatisation n'a pas été aussi rapide qu'on le suppose[9]. De même, dans la mesure où la croissance de la population active ralentira en raison du vieillissement de la population, l'automatisation et la hausse de la productivité contribueront à l'ajustement.

La peur que l'automatisation et les robots déplacent des travailleurs est répandue et différentes études donnent des estimations du nombre d'emplois à risque à cause de ces tendances[10]. Il est difficile de bien comprendre ces estimations puisque le marché du travail ne cesse d'évoluer et que le roulement du personnel est constant chaque année, les travailleurs commençant et quittant leur emploi, et de nouveaux emplois étant créés et d'autres, éliminés. Par exemple, en Ontario, en 2016, quelque 600 000 personnes âgées de 25 à 64 ans ont commencé un emploi tandis qu'environ 320 000 personnes ont perdu leur emploi[11]. Environ 100 000 personnes ont quitté leur emploi pour cause de maladie ou de handicap ou pour entreprendre d'autres activités comme les études ou la retraite. Au cours de la période de 2003 à 2013, le taux d'embauche des adultes âgés de 18 à 64 ans en Ontario s'établissait en moyenne à 18,4 %, tandis que le taux de congédiement était en moyenne de 4,7 %[12]. Bien que les études mettent l'accent sur le nombre de personnes à risque de perdre leur emploi, elles ont peu à dire sur le grand nombre de personnes qui trouveront de nouveaux débouchés.

---

[9] Voir également James Manyika et coll., *Harnessing Automation for a Future that Works*, McKinsey Global Institute, janvier 2017.

[10] Voir Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne, *The Future of Employment: How Susceptible Are Jobs to Computerization?* Université d'Oxford, 2013, et Brookfield, 2016.

[11] Calculs fondés sur l'Enquête sur la population active de 2016.

[12] Wen Ci, René Morissette et Grant Schellenberg, *Embauches et mises à pied dans les régions économiques du Canada : estimations expérimentales, 2003 à 2013*, Statistique Canada, 2016.

Taux d'embauche et de mise à pied en Ontario
Personnes de 18 à 64 ans

GRAPHIQUE 3.3

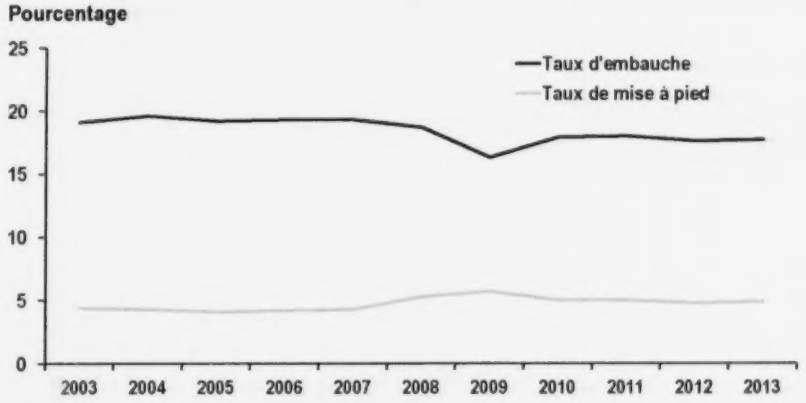

Nota : Pourcentage de l'emploi total rémunéré.
Source : Ci, Morissette et Schellenberg, *Embauches et mises à pied dans les régions économiques du Canada : estimations expérimentales, 2003 à 2013*, Statistique Canada, 2016.

Au lieu de mettre l'accent sur les emplois qui risquent de disparaître, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est concentrée sur les tâches qui peuvent être automatisées et les professions transformées par les changements. Ce faisant, l'OCDE a constaté que seulement 9 % des emplois au Canada risquent de disparaître à cause de l'automatisation[13].

Le risque de l'automatisation pour les emplois dans les pays de l'OCDE

Une analyse comparative

Dans une étude de 2013, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a examiné la question des emplois qui risquent de disparaître à cause de l'automatisation et de la numérisation. D'autres études ont été menées en suivant une démarche fondée sur les professions instaurée par Frey et Osborne (2013)[14], qui supposaient que les professions globales plutôt que des tâches spécifiques sont automatisées par la technologie. Dans leur étude, Frey et Osborne ont constaté que 47 % de toutes les professions aux États-Unis risquaient fortement d'être perdues à cause de l'automatisation au cours des 10 à 20 prochaines années. Une étude semblable pour le Canada révèle que le risque était élevé pour 42 % de toutes les professions[15].

L'étude de l'OCDE soutenait que la méthodologie de Frey et Osborne pouvait donner lieu à une surestimation parce que certaines des professions jugées à risque élevé peuvent comporter des tâches qui sont difficiles à automatiser. L'étude a utilisé une démarche fondée sur les tâches pour estimer le nombre d'emplois qui risquent d'être perdus à cause de l'automatisation et l'a appliquée à 21 pays membres. L'étude a révélé qu'environ 9 % des emplois au Canada et 9 % aux États-Unis risquaient d'être automatisés. Elle soutenait en outre que les obstacles juridiques et éthiques peuvent ralentir le rythme du remplacement de la main-d'oeuvre et que les travailleurs pourront s'adapter en exécutant d'autres tâches.

---

[13] Melanie Arntz, Terry Gregory et Ulrich Zierahn, « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries: A Comparative Analysis », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 189, OECD Publishing, Paris (2016). http://dx.doi.org/10.1787/5jlz9h56dvq7-en

[14] Voir Frey et Osborne, 2013, et Brookfield, 2016.

[15] Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship, 2016.

Croissance économique et indicateurs du mieux-être

La croissance économique a longtemps servi d'indicateur substitutif du mieux-être en raison des liens historiques entre le PIB par habitant et le niveau de vie mesuré par les salaires réels ou les revenus moyens. Ce lien semble s'être atténué au cours des trois dernières décennies, la croissance économique ayant poursuivi sa tendance à la hausse, le niveau de vie semblant prendre du retard, comme l'illustre le graphique 3.4. Depuis 1976, le PIB réel par habitant s'est accru de 57 % tandis que le revenu médian réel après impôts rajusté a augmenté grosso modo de la moitié de ce montant[16]. En Ontario, pour ce qui est du revenu médian rajusté, la divergence semble avoir débuté au début des années 1990.

Cette divergence semble en grande partie attribuable à la mondialisation et aux progrès technologiques qui remodèlent la société et la nature de l'emploi. Les changements technologiques réduisent la demande dans le cas des emplois qui peuvent être automatisés et augmentent l'offre de main-d'oeuvre en facilitant la mondialisation. Par ailleurs, les changements accroissent la demande d'emplois hautement spécialisés et créent plus de marchés où le gagnant emporte tout. Cela a donné lieu à une hausse des salaires et des revenus du travail pour les personnes à revenus élevés et à la stagnation du revenu chez les personnes à revenus faibles ou moyens. Il en découle que le lien entre la croissance économique et le niveau de vie est beaucoup plus ténu aujourd'hui que par le passé.

[16] Le revenu médian après impôts rajusté est un indicateur plus général du niveau de vie que les salaires, car il comprend d'autres revenus marchands (comme les revenus de placements) et les transferts des gouvernements. Le concept de revenu par « équivalent-adulte » est utilisé ici, c'est-à-dire que chaque particulier de l'Ontario, y compris les enfants, est représenté par les revenus de son ménage rajustés pour tenir compte de la taille du ménage.

Divergence entre la croissance économique et le revenu médian (1976 = 100) GRAPHIQUE 3.4

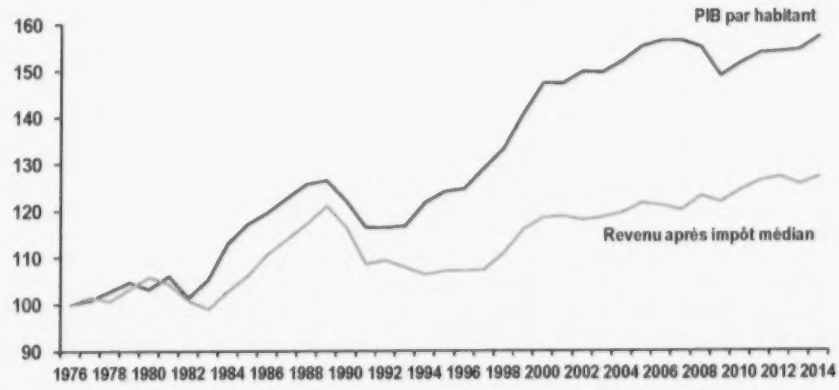

Nota : Les revenus par équivalent adulte sont utilisés ici, c'est-à-dire que chaque personne de l'Ontario est représentée par les revenus du ménage, rajustés pour tenir compte de la taille du ménage.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Il est devenu évident aussi que la société valorise de nombreux autres aspects qui sont mal saisis par la croissance économique, dont la santé, l'éducation, l'environnement et la sécurité. Un certain nombre d'organismes ont publié des indicateurs du mieux-être qui comprennent notamment ces aspects.

Mentionnons à titre d'exemple une étude récente menée dans le cadre de l'Indice canadien du mieux-être. Elle montre que la divergence entre la croissance économique et le niveau de vie est bien amorcée pour les indicateurs généraux et qu'elle semble se poursuivre aujourd'hui[17]. De 1994 à 2014, le PIB par habitant du Canada a augmenté de 38,0 %, mais l'indice du mieux-être de l'étude s'est accru de 9,9 % seulement pendant cette période. Selon l'étude, cet écart s'explique, en partie, par l'augmentation du travail atypique et les inquiétudes concernant la hausse des coûts, comme les coûts du logement et les frais de scolarité.

Tendance divergente entre la croissance économique et le mieux-être (1994 = 0) GRAPHIQUE 3.5

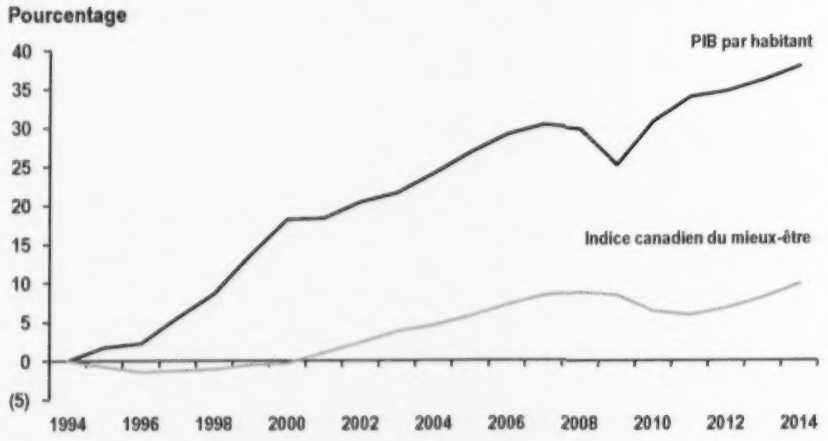

Source : Indice canadien du mieux-être, Université de Waterloo.

[17] Indice canadien du mieux-être, *How Are Canadians Really Doing? The 2016 CIW National Report*, Indice canadien du mieux-être et Université de Waterloo; Indice canadien du mieux-être, *How Are Ontarians Really Doing? A Provincial Report on Ontario Wellbeing*, Indice canadien du mieux-être et Université de Waterloo, 2014. Pour l'Ontario, le PIB réel par habitant a augmenté de 24,1 % de 1994 à 2010, alors que l'indice du mieux-être s'est accru de 7,3 % pendant cette période.

Une autre étude récente, menée par l'Institute for Competitiveness and Prosperity, compare l'Ontario à 10 territoires de compétence équivalents du monde relativement à 11 aspects différents du mieux-être[18]. L'étude révèle que l'Ontario excelle dans plusieurs domaines, en particulier la santé, la sécurité et l'accès aux services, mais qu'il tire de l'arrière par rapport aux autres territoires de compétence pour ce qui est des emplois et de la croissance du revenu. Dans l'ensemble, l'Ontario se classe au cinquième rang quant à la mesure composite du mieux-être, ce qui est relativement plus élevé que pour sa croissance économique.

L'importance de l'emploi pour la qualité de vie d'une personne est mise en relief dans les différents indicateurs du mieux-être. Le travail ne fait pas seulement partie des facteurs qui influent directement sur les indicateurs, mais il touche également d'autres aspects comme le revenu, le logement, les loisirs et la communauté. Le travail est en mutation à cause des différentes pressions auxquelles font face les marchés des produits, le marché du travail et les employeurs, tel qu'indiqué dans la section précédente.

[18] Institute for Competitiveness and Prosperity, *Looking Beyond GDP: Measuring Prosperity in Ontario*, Working Paper 27, octobre 2016.

Changement dans la composition industrielle

La composition industrielle de l'Ontario et de la plupart des autres économies avancées se transforme radicalement depuis quelques décennies. Le nombre d'industries structurées pour le travail manuel répétitif, principalement dans les industries productrices de biens comme le secteur de la fabrication, a diminué. Les industries qui exigent un travail non répétitif ont pris de l'expansion. Ces industries se retrouvent surtout dans le secteur de services et comportent soit des emplois hautement spécialisés qui exigent des habiletés en résolution de problèmes, soit des emplois manuels moins spécialisés, mais non répétitifs. Les industries productrices de biens en Ontario représentaient 35,4 % de l'emploi total en 1976, un taux qui a chuté et a été ramené à 20,3 % en 2016. La part du secteur de la fabrication à elle seule a diminué de plus de la moitié, passant de 23,2 % de l'emploi total en 1980 à 10,7 % en 2016.

Emploi dans les industries productrices de biens en pourcentage de l'emploi total GRAPHIQUE 3.6

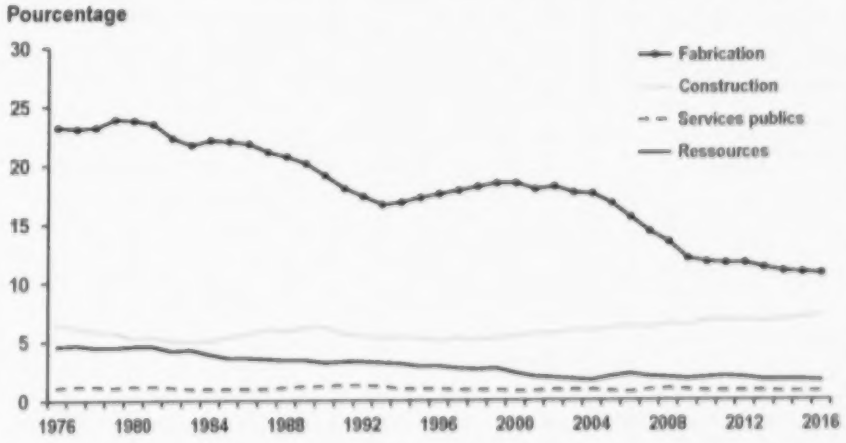

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En revanche, le secteur des services a pris de l'expansion, passant de 64,6 % de l'emploi total en 1976 à 79,7 % aujourd'hui. Les industries des services comme les services professionnels, scientifiques et techniques, les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, les soins de santé et l'assistance sociale, l'hébergement et les services de restauration ont connu la croissance la plus importante de 1976 à 2016.

Industries des services où la croissance a été la plus rapide, en pourcentage de l'emploi total GRAPHIQUE 3.7

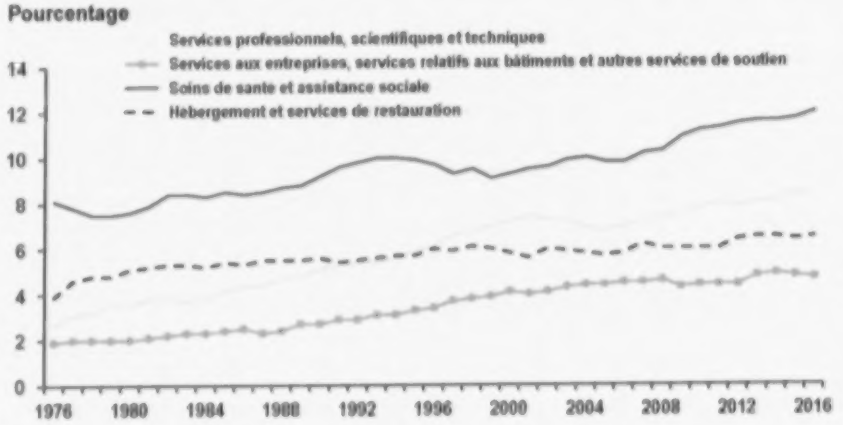

Nota : Croissance la plus rapide en Ontario de 1976 à 2016.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les industries productrices de biens offraient traditionnellement des salaires supérieurs à la moyenne, leurs travailleurs étaient généralement syndiqués et elles étaient plus susceptibles d'être protégées par des tarifs. Les emplois qu'on y retrouvait étaient plus susceptibles de comporter d'autres genres de rémunération, comme des prestations pour soins de santé et des régimes de retraite, que les emplois du secteur des services. Ces industries avaient tendance à employer des personnes ayant au plus un diplôme d'études secondaires et à leur fournir une formation en entreprise. Grâce aux salaires supérieurs à la moyenne et à leurs avantages sociaux, elles offraient une source d'emploi attrayante aux travailleurs moins scolarisés.

La diminution de l'emploi dans les industries productrices de biens et son expansion dans le secteur des services sont deux facteurs qui ont contribué à la baisse du taux de travailleurs syndiqués. Le taux de syndicalisation en Ontario est passé de 35 % en 1981 à 25 % en 2016. Cette tendance à la baisse est entièrement attribuable à la diminution du taux de syndicalisation dans le secteur privé. Dans le secteur public, le taux de syndicalisation est passé de 66 % en 1981 à 69 % en 2016, tandis que dans le secteur privé, il est passé d'environ 29 % en 1981 à 13 % en 2016[19]. Environ 40 % de cette baisse est attribuable au passage d'industries et de professions où le taux de syndicalisation était relativement élevé à des industries et professions où les travailleurs ne sont pas syndiqués, comme le passage du secteur de la fabrication à celui des services professionnels, scientifiques et techniques.

Taux de syndicalisation par secteur, 1981 et 2016 — GRAPHIQUE 3.8

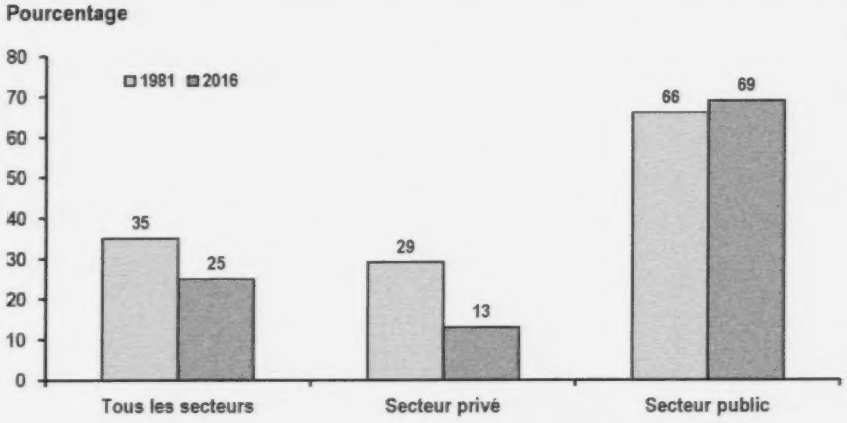

Nota : Les taux de 1981 sont fondés sur l'Enquête sur les antécédents de travail et ceux de 2016 reposent sur l'Enquête sur la population active.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

[19] Les taux de syndicalisation désignent le nombre d'employés membres d'un syndicat par rapport au nombre total de salariés. On les utilise plutôt que les taux de couverture syndicale pour pouvoir présenter une série de données sur une plus longue période. Les taux de couverture syndicale sont en gros de 1 à 3 points de pourcentage plus élevés que les taux de syndicalisation.

La croissance de l'emploi dans le secteur des services a également entraîné une baisse du taux d'employés bénéficiant de formes de rémunération autres que les salaires, comme des prestations pour soins de santé et des régimes de retraite.

Changements dans les tâches et les compétences requises

Les pressions économiques concurrentielles auxquelles font face les employeurs et le marché du travail ont donné lieu à des changements connexes dans les professions ainsi que dans les tâches et les compétences requises des emplois. De 1987 à 2016, l'emploi total en Ontario s'est accru de 43 %, mais il y a d'énormes variations entre les professions. Les grands secteurs où l'emploi a connu une croissance beaucoup plus rapide que la moyenne pendant la période comprennent les sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés (120 %); le secteur de la santé (122 %); l'enseignement, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux (107 %); les arts, la culture, les sports et les loisirs (101 %); la vente et les services (59 %). Les secteurs où la croissance de l'emploi a été beaucoup plus lente que la moyenne comprennent les suivants : métiers, transport, machinerie et domaines apparentés (9 %); ressources naturelles, agriculture et production connexe (14 %); fabrication et services d'utilité publique, où l'emploi a réellement diminué de 20 % pendant la période.

Les professions peuvent entrer dans deux catégories : celles dont les tâches sont répétitives et, en principe, peuvent être automatisées, et celles dont les tâches ne sont pas répétitives et peuvent difficilement être automatisées. On peut aussi les diviser selon que les tâches sont manuelles ou cognitives. La première catégorie comprend les emplois relativement peu spécialisés et peu rémunérés tandis que la seconde englobe les professions plus spécialisées et mieux rémunérées[20, 21].

[20] Voir David H. Autor, Frank Levy et Richard J. Murnane, « The Skill Content of Recent Technological Change: An Empirical Exploration », *Quarterly Journal of Economics* (novembre 2003); et Anton Cheremukhin, « Middle-Skill Jobs Lost in US Labor Market Polarization », *Dallas Fed Economic Letter*, vol. 9, n° 5 (mai 2014).

[21] Ce classement est en fait une classification professionnelle à deux chiffres. On remarquera que certains groupes de professions cadrent mal avec ces catégories, car ils peuvent comprendre des tâches répétitives et non répétitives ou encore des tâches cognitives et non cognitives. Les conclusions sont présentées ici pour donner une idée des tendances générales.

Le déclin de l'emploi dans les industries productrices de biens, et en particulier dans le secteur de la fabrication, signifie la perte de beaucoup d'emplois répétitifs moyennement spécialisés. La croissance de l'emploi dans le secteur des services s'est traduite par la création d'emplois hautement spécialisés nécessitant des habiletés en pensée abstraite et en résolution de problèmes et dans les professions moins spécialisées faisant intervenir des interactions en personne.

On peut voir les répercussions pour le marché du travail ontarien dans le graphique 3.9. Depuis 1987, l'emploi dans les professions non répétitives cognitives et manuelles a augmenté de 94 % et de 64 % respectivement. Par contre, l'emploi dans les professions répétitives a augmenté de 13 % seulement.

Changement de l'emploi selon le type de profession, Ontario (1987 = 100) GRAPHIQUE 3.9

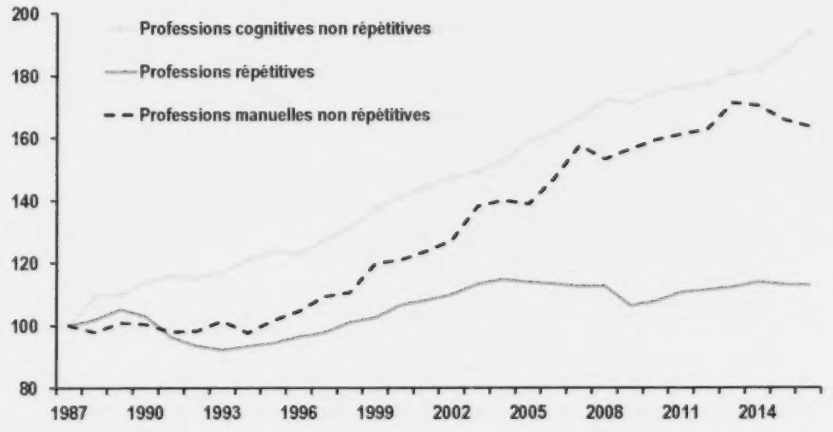

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Ce changement a modifié la part de l'emploi que détient chaque catégorie dans la main-d'oeuvre de l'Ontario. Les professions répétitives représentaient environ 59 % de la main-d'oeuvre en 1987; en 2016, cette part n'était plus que de 47 % environ. En revanche, la part de l'emploi des professions non répétitives cognitives a augmenté, passant de 31 % en 1987 à 42 % en 2016. La part des emplois manuels non répétitifs est passée de 10 % en 1987 à 11 % au total en 2016.

Emploi selon le niveau de compétence

Une autre façon d'évaluer les changements qu'a connus le marché du travail consiste à examiner les professions par niveau de compétence. Emploi et Développement social Canada classe toutes les professions en cinq niveaux de compétence[22].

- Niveau de compétence A (gestion) : une formation universitaire caractérise habituellement les professions de ce niveau qui comprend les gestionnaires.
- Niveau de compétence A (professionnels) : une formation universitaire caractérise habituellement les professions de ce niveau qui comprend les professionnels.
- Niveau de compétence B : une formation collégiale ou un programme d'apprentissage ou de formation semblable caractérise habituellement les professions de ce niveau.
- Niveau de compétence C : une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession, ou les deux, caractérisent les professions de ce niveau.
- Niveau de compétence D : une formation en cours d'emploi caractérise les professions de ce niveau.

[22] Voir le site Web d'Emploi et Développement social Canada à http://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/l.3bd.2t.1.3ls@-fra.jsp?.

Le graphique 3.10 montre la répartition de l'emploi entre les cinq niveaux de compétence. Depuis 1987, l'emploi dans les professions du niveau de compétence A connaît la plus forte croissance, ayant affiché une hausse de 145 %. Pour les professions du niveau de compétence B, l'emploi a augmenté de 42 %. Dans les professions des niveaux C et D, qui demandent le moins de compétences, l'emploi s'est accru de 12 % et 35 %, respectivement, pendant la période. L'emploi dans les professions du niveau de compétence A (gestion) s'est accru de 26 % pendant cette période. Le niveau de compétence A (professionnels) est le seul à avoir connu une augmentation de sa taille relative, la part de l'emploi total qu'occupaient les professions de ce niveau étant passée de 13 % en 1987 à 22 % en 2016.

Croissance de l'emploi selon le niveau de compétence (1987 = 100) GRAPHIQUE 3.10

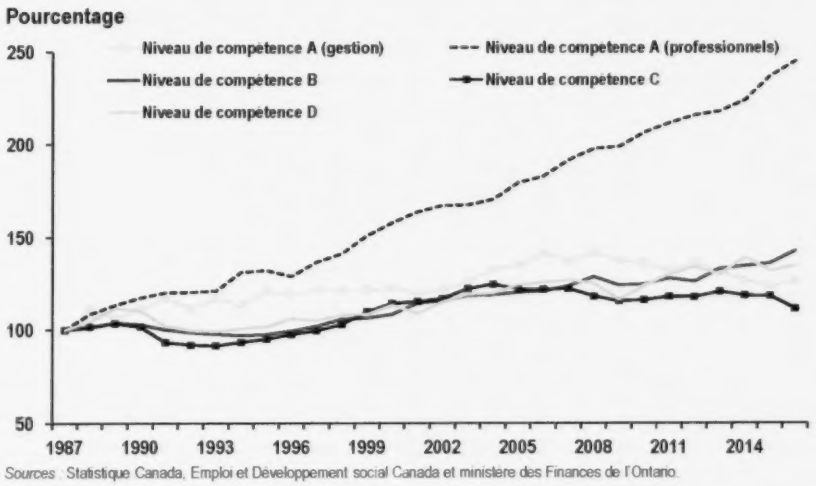

Sources : Statistique Canada, Emploi et Développement social Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Augmentation des salaires selon le niveau de compétence

Les salaires augmentent selon le niveau de compétence. Ainsi, en 2016, le salaire horaire moyen le plus élevé se situait dans les professions du niveau de compétence A (gestion), à 44,10 $ l'heure, suivi des professions du niveau de compétence A (professionnels), qui était en moyenne de 37,00 $ l'heure, tandis que le salaire le plus bas se trouvait au niveau de compétence D, à 14,60 $ l'heure. La croissance des salaires réels a été la plus rapide dans les professions du niveau de compétence supérieur, en particulier dans les catégories du niveau de compétence A (gestion), et la plus lente dans les professions des niveaux de compétence inférieurs. Cette situation a contribué à la hausse de l'inégalité salariale. Ces données indiquent également que la demande de main-d'oeuvre hautement spécialisée s'est accrue plus rapidement que l'offre, malgré l'augmentation importante du nombre de travailleurs spécialisés pendant cette période. Les changements technologiques continus donnent à penser que cette tendance se poursuivra probablement à court terme. Les salaires aux niveaux de compétence inférieurs (C et D) étaient stables ou ont diminué. Cela s'explique en partie par le fait que l'offre de travailleurs à ces niveaux a été plus forte que la demande.

Salaire horaire réel par niveau de compétence, 1997 et 2016

GRAPHIQUE 3.11

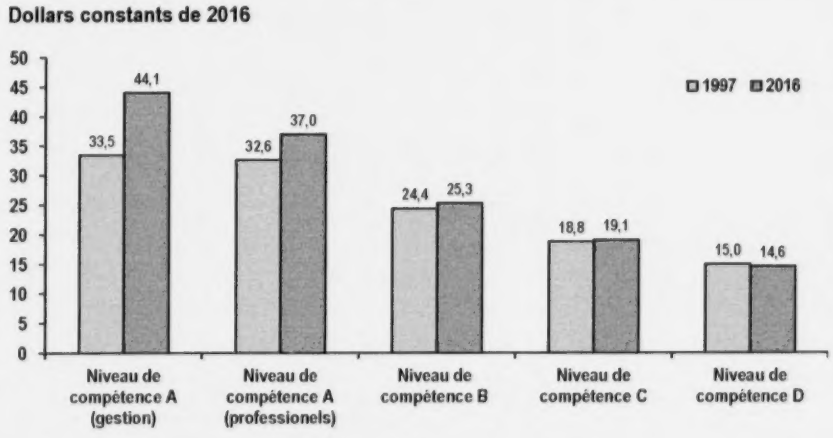

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Passage à d'autres formes d'emploi

Au cours des quatre dernières décennies, les formes de travail se sont transformées, passant des emplois rémunérés à temps plein assortis d'un horaire régulier, souvent appelés emplois typiques[23], à d'autres formes, dont l'emploi à temps partiel, l'emploi temporaire, le cumul d'emplois et le travail autonome. Pour beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens, ces formes d'emploi comportent des heures de travail irrégulières et une paie incertaine. On craint que certains de ces emplois soient de qualité très inférieure aux emplois typiques.

Ces changements sont représentés dans le graphique 3.12. La part du travail à temps partiel en Ontario est passée de 13,5 % de l'emploi total en 1976 à 19,0 % en 2016. Pendant la même période, le travail autonome a connu une croissance, passant de 10,5 % à 15,7 %, et le cumul d'emplois a plus que doublé, passant de 2,2 % à 5,4 %. La part des emplois temporaires a aussi augmenté, passant de 4,7 % en 1989 à 10,7 % en 2016[24].

[23] L'emploi typique désigne généralement un emploi dont le titulaire a un seul employeur chez qui il travaille toute l'année et à plein temps, jouit d'importants avantages sociaux et de droits prévus par la loi, et s'attend de conserver son emploi indéfiniment. Voir Cynthia Cranford, Leah Vosko et Nancy Zukewich, « Precarious Employment in the Canadian Labour Market: A Statistical Portrait », *Just Labour*, vol. 3 (2003), p. 6-22.

[24] Les données sur le travail temporaire sont disponibles seulement depuis l'Enquête sur la population active de 1997. Elles sont également disponibles dans les Enquêtes sociales générales pour certaines années.

Autres formes d'emploi exprimées en pourcentage de l'emploi total GRAPHIQUE 3.12

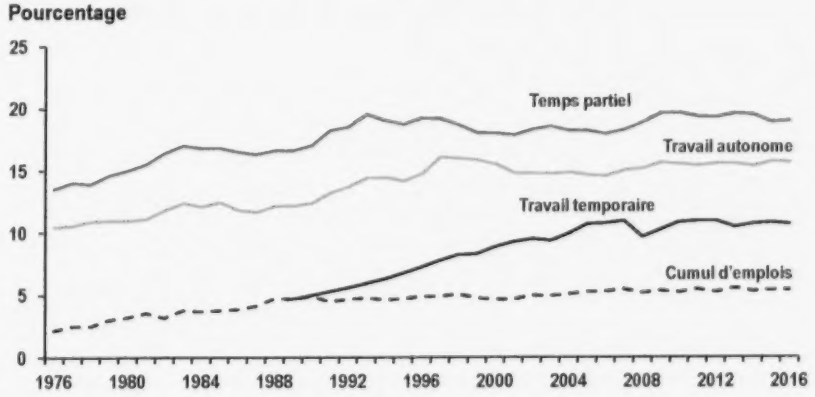

Nota : Le chevauchement entre certaines des séries empêche d'additionner les chiffres pour obtenir la taille totale du secteur. Toutes les données proviennent de l'Enquête sur la population active, sauf celles sur le travail temporaire pour 1989 et 1994, qui sont tirées des Enquêtes sociales générales pour ces années. Les données des années entre 1989 et 1994 sont interpolées.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La plupart des différentes autres formes d'emploi ont enregistré des hausses avant 2000, et leur part de l'emploi total s'est stabilisée depuis, sauf le travail temporaire dont la part de l'emploi total a continué d'augmenter jusque vers 2005, pour ensuite se stabiliser. Ces autres formes d'emploi représentent actuellement environ 40 % de l'emploi total en Ontario[25].

Certains travailleurs qui occupent une autre forme d'emploi préféreraient sans doute une relation plus traditionnelle avec leur employeur. Cependant, il y a aussi des personnes qui préfèrent une autre forme d'emploi alternative et tirent parti de la disponibilité et de la variété de tels emplois. Malheureusement, il n'y a pas de données sur ces préférences.

[25] Il se peut qu'une forme d'emploi ait deux caractéristiques ou plus. Il est donc impossible d'additionner les chiffres pour déterminer la taille du secteur des autres formes d'emploi. (Par exemple, une personne peut avoir un emploi temporaire à temps partiel et cumuler plus d'un emploi.)

Hausse de l'emploi atypique

Pour certaines autres formes d'emploi, le travailleur n'a pas de lien à temps plein continu avec l'employeur et peut avoir à travailler des heures irrégulières ou incertaines et toucher un salaire irrégulier ou incertain. La section qui suit présente des estimations concernant certains sous-ensembles d'autres formes d'emploi qui sont jugés indésirables par les travailleurs ou ont des éléments de précarité. C'est ce qu'on appelle un emploi atypique dans le présent document[26].

L'emploi atypique n'est pas facile à mesurer puisque les enquêtes statistiques actuelles ne recueillent pas de données sur bon nombre d'aspects possibles. Étant donné les contraintes que présentent les enquêtes statistiques actuelles, l'emploi atypique désigne ici le travail temporaire, comprenant le travail à contrat, saisonnier, occasionnel et d'autres formes d'emplois temporaires, le travail à temps partiel involontaire, le travail autonome sans employés et le cumul d'emplois faiblement rémunérés[27].

Le travail à temps partiel volontaire est exclu de la définition d'emploi atypique pour plusieurs raisons. Les personnes qui travaillent à temps partiel volontairement peuvent choisir cette forme de travail parce qu'elles sont aux études, sont semi-retraitées, sont un gagne-pain secondaire dans la famille ou prennent soin d'enfants ou d'une personne âgée. Les femmes en particulier sont surreprésentées dans ces situations. Si les conditions changeaient, par exemple, et si des services de garde d'enfants plus abordables étaient disponibles, elles pourraient alors préférer obtenir un emploi à temps plein. Par ailleurs, d'autres personnes qui travaillent à temps partiel indiquent qu'elles veulent et peuvent travailler plus d'heures. Ces travailleurs sont inclus dans l'emploi atypique parce qu'ils préféreraient un emploi à temps plein, mais qu'ils ne peuvent pas en trouver un.

---

[26] Malheureusement, il n'y a pas de terminologie normalisée et d'autres publications parlent d'emplois alternatifs, non standard et précaires pour décrire des concepts semblables.

[27] Voir aussi Leah F. Vosko, Nancy Zukewich et Cynthia Cranford, « Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, 2003.

Le cumul d'emplois a plus que doublé au cours des 25 dernières années, passant de 2,2 % de l'emploi total en 1976 à 5,4 % en 2016. Ce qui est préoccupant, c'est que les personnes qui cumulent plus d'un emploi ont besoin de tous ces emplois pour joindre les deux bouts. Par ailleurs, il y a plus de professionnels hautement spécialisés en demande qui occupent plus d'un emploi. Comme les préoccupations concernent les travailleurs du premier groupe, la définition d'emploi atypique comprend le cumul d'emplois lorsque le salaire des travailleurs en question est inférieur au salaire médian.

À partir de cette définition et de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, une série uniforme de données sur les tendances en matière d'emploi atypique est présentée pour la période allant de 1997 à 2016 (voir le graphique 3.13). La part de l'emploi atypique est passée de 23,1 % de l'emploi total en 1997 à 26,4 % en 2016, la majeure partie de la hausse étant attribuable à une augmentation de l'emploi temporaire.

Décomposition de l'emploi atypique, en pourcentage de l'emploi total — GRAPHIQUE 3.13

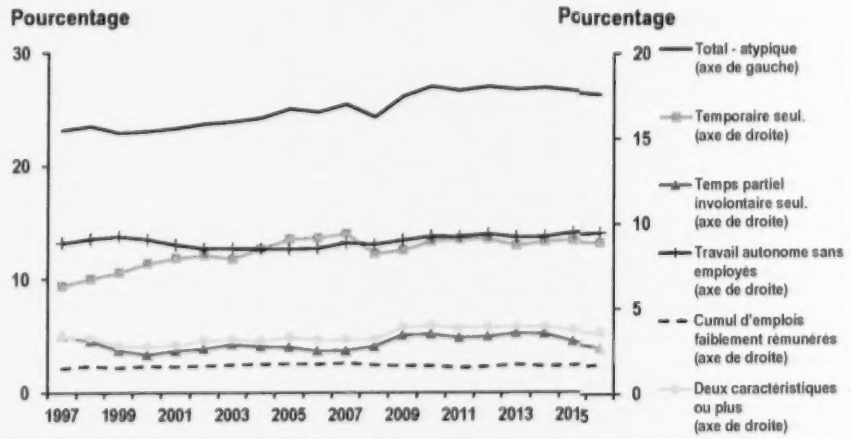

Nota : Les catégories s'excluent mutuellement. Par exemple, les employés temporaires ne travaillent pas à temps partiel, ne sont pas des travailleurs autonomes et ne cumulent pas plus d'un emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse de l'emploi atypique s'est surtout produite avant 2005 et la tendance est stable depuis 2009, s'établissant à environ 26 ou 27 %. Cela pourrait vouloir dire que le marché du travail s'est stabilisé et a atteint l'équilibre, le quart des emplois créés environ étant atypiques. De même, il pourrait y avoir d'autres formes d'emploi atypique qui prennent de l'ampleur et ne sont pas mesurées comme il convient actuellement.

Main-d'oeuvre de plus en plus diversifiée

La main-d'oeuvre de l'Ontario s'est diversifiée au fil des ans et cette tendance se poursuivra. Le vieillissement de la population, le rôle des femmes, l'immigration de même que l'emploi des personnes handicapées ont transformé la main-d'oeuvre et continueront de le faire.

Travailleurs âgés

Le vieillissement de la population touche les travailleurs, créant une main-d'oeuvre plus mûre et plus âgée. Il y a des indications que les travailleurs plus âgés continuent à travailler plus longtemps que par le passé. Par exemple, le taux d'activité chez les personnes âgées de l'Ontario a plus que doublé, passant de 6,7 % en 2000 à 14,4 % en 2016. Les personnes âgées des deux sexes ont accru leur participation au marché du travail, comme le montre le graphique 3.14. L'âge médian de la retraite en Ontario est passé de 61,1 ans en 2000 à 64,8 ans en 2015.

Dans la mesure où les personnes âgées préfèrent des horaires plus souples et plus d'autonomie, cela pourrait se traduire par une augmentation du travail à temps partiel, du travail autonome et d'autres formes d'emploi. Le départ à la retraite des baby-boomers créera plus de débouchés pour les nouveaux venus sur le marché du travail.

Taux d'activité selon le sexe et par groupe d'âges GRAPHIQUE 3.14

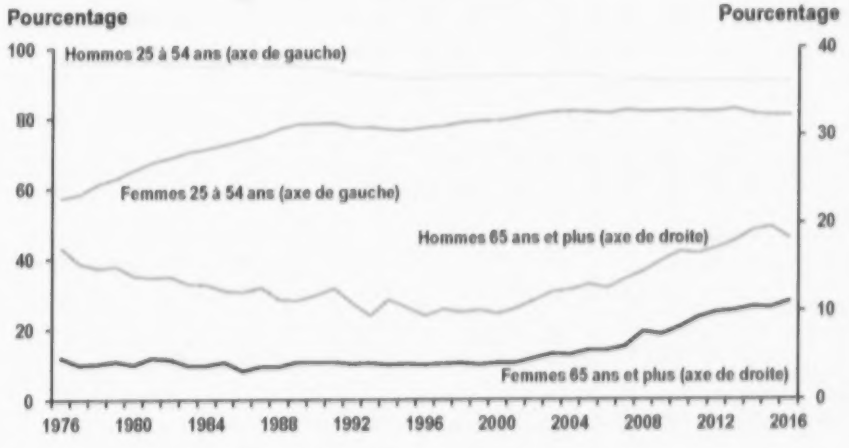

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les femmes et le marché du travail

La hausse spectaculaire du taux de participation des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies, qui est passé de 57,4 % chez les femmes âgées de 25 à 54 ans en 1976, à 80,8 % en 2016, a stimulé la croissance de la population active et contribué à la création de débouchés plus intéressants pour les femmes et à leur autonomie financière. Même si cette croissance semble avoir atteint un plateau, le rôle des femmes sur le marché du travail continue d'évoluer. Le pourcentage de femmes âgées de 25 ans et plus qui ont un grade universitaire se rapproche de celui des hommes, et plus de femmes (15 à 24 ans) sont inscrites à l'université aujourd'hui (55 %) que d'hommes (45 %)[28]. Malgré ces progrès, les femmes demeurent moins bien payées que les hommes, en moyenne, et elles sont largement sous-représentées dans les rangs de la haute direction et dans les conseils d'administration.

[28] Council of Ontario Universities, données sur les effectifs, cou.on.ca/numbers/multi-year-data/enrolment.

La participation accrue des femmes sur le marché du travail a contribué à faire augmenter le nombre de couples où les deux conjoints sont soutiens de famille, ont un emploi rémunéré et font du travail non rémunéré, comme celui de soignant. Ce changement dans la division de travail payé et non rémunéré a mis en relief la difficulté de concilier travail et famille, en particulier dans les familles où se trouvent de jeunes enfants lorsque le temps et le coût de la garde peuvent être élevés.

Immigrants

L'Ontario compte l'une des populations les plus diversifiées du monde en raison du grand nombre d'immigrants et de résidents temporaires que la province attire depuis toujours, et cette tendance devrait se poursuivre. L'origine de la majorité des immigrants a changé avec le temps, passant de l'Europe et des États-Unis à l'Asie. En 2015, les quatre principaux pays d'origine des immigrants en Ontario étaient l'Inde (19 %), les Philippines (17 %), la Chine (7 %) et le Pakistan (7 %).

La diversification de la main-d'oeuvre est un atout qui relie l'Ontario au reste du monde, mais elle représente également des défis pour ce qui est de l'information requise et de la compréhension des droits et des responsabilités[29]. Cela est particulièrement préoccupant vu que beaucoup d'immigrants récents occupent des emplois atypiques.

Les immigrants récents ont également de la difficulté à s'intégrer au marché du travail et touchent généralement des revenus plus bas. En 2016, le taux de chômage des immigrants (arrivés au cours des cinq dernières années) était de 11,4 %, soit presque le double du taux de chômage des personnes nées au Canada (6,3 %). Le taux de faible revenu[30] en 2014 pour les immigrants récents était de 34,7 %, soit environ trois plus que le taux global qui était de 13,2 %.

Pour de plus amples renseignements sur les moyens que le gouvernement de l'Ontario met en oeuvre pour aider les immigrants admissibles à progresser sur le marché du travail, voir le chapitre 1, *Tendances et projections démographiques*.

---

[29] Gunderson, 2015.

[30] Fondé sur la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. La MFR représente 50 % du revenu médian des ménages, rajusté selon la taille des ménages pour tenir compte des besoins.

Jeunes

Certains jeunes retardent leur arrivée sur le marché du travail, beaucoup souhaitant poursuivre leurs études et acquérir plus de formation. Cette tendance est positive, car le marché du travail génère des emplois hautement spécialisés. Cependant, certains jeunes ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (les jeunes NEET). En Ontario, le taux des jeunes NEET (15 à 29 ans) était généralement à la baisse, passant de 16,2 % en 1976 à un creux de 9,9 % en 1999. Le taux a augmenté de nouveau en 2016, passant à 11,1 %, fort probablement à cause de la récente récession. Eu égard à la disparition de nombreux emplois aux tâches répétitives, il est devenu plus difficile pour les jeunes et d'autres nouveaux venus sur le marché du travail, comme les immigrants récents, de trouver un emploi.

Impacts pour les travailleurs de l'Ontario

La mondialisation de l'économie a créé de nouvelles possibilités pour un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens hautement qualifiés ou qui tirent profit des diverses formules de travail offertes de plus en plus. Pour bien d'autres, cependant, les changements qui se sont produits sur le marché du travail ont entraîné la baisse et le manque de prévisibilité de leurs revenus, réduit l'accès à des avantages sociaux fournis par l'employeur, et accru la tension pour les travailleurs et leur famille.

Évolution des horaires de travail et des pratiques en matière de rémunération

La forte concurrence sur les marchés de produits, qui exige que des biens et des services nouveaux et améliorés soient offerts, exerce de la pression sur les employeurs pour qu'ils accélèrent la livraison et répondent plus rapidement à l'évolution de la demande. Pour faire face aux fluctuations de la demande, les employeurs optent pour une main-d'oeuvre plus souple constituée d'un noyau d'employés permanents et d'un groupe périphérique de travailleurs occasionnels, d'entrepreneurs autonomes et de travailleurs à temps partiel. Par exemple, le travail à temps partiel est passé de 13,5 % en 1976 à 19,0 % en 2016.

Les pratiques en matière de rémunération ont aussi changé au fil des décennies, les employeurs ayant davantage recours à des arrangements tels que les options d'achat d'actions, les primes, la rémunération au rendement et d'autres formes de rémunération[31]. Cela a contribué à accroître les inégalités et est probablement un des

[31] Voir Gunderson, 2015.

facteurs qui a donné lieu à un écart entre la croissance du PIB par habitant, d'une part, et les salaires, les revenus et d'autres mesures du mieux-être, d'autre part.

Augmentation du nombre de travailleurs à faible revenu

Depuis les années 1990, on a constaté une augmentation du nombre de travailleurs de l'Ontario dont le revenu est inférieur à la Mesure de faible revenu (MFR). En 2014, 9,0 % des Ontariennes et des Ontariens occupant un emploi, soit 644 000, faisaient partie d'un ménage dont le revenu était inférieur à la MFR. Ce pourcentage était de 5,9 % en 1996. L'écart est grand entre les types de travailleurs. En effet, le pourcentage de travailleurs occupant un emploi atypique faiblement rémunéré est de trois à quatre fois plus élevé que pour les autres travailleurs. Bien que les taux de faible revenu soient volatils, il semble qu'ils tendent à être à la hausse pour les travailleurs occupant un emploi atypique et plus stables pour les autres travailleurs. Pour les travailleurs à faible revenu, en raison des faibles taux de rémunération ou des heures de travail insuffisantes, ou de ces deux facteurs, il est difficile de gagner un revenu d'emploi adéquat et de gérer les coûts liés au travail, tels que les frais de garde d'enfants.

Prévalence des travailleurs sous la Mesure de faible revenu après impôt GRAPHIQUE 3.15

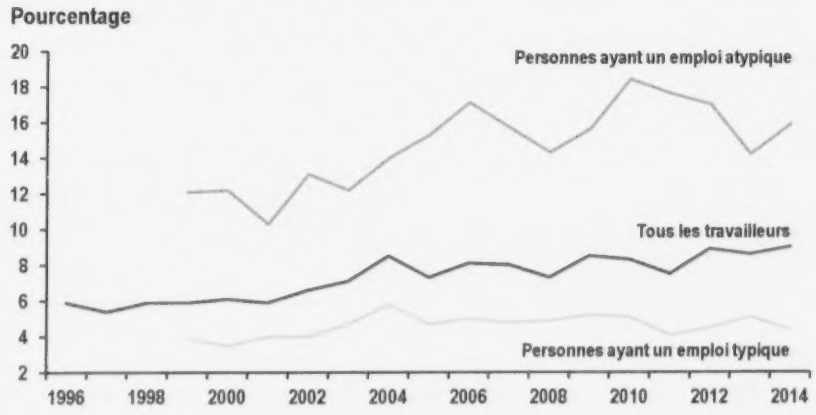

Note : Les travailleurs ont entre 18 et 64 ans et ont eu des gains positifs ou négatifs pendant l'année. Les questions servant à déterminer le travail atypique ont été établies dans l'enquête de 1999.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, fondé sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (de 1996 à 2011) et l'Enquête canadienne sur le revenu (de 2012 à 2014) de Statistique Canada.

Réduction de l'accès aux prestations de santé et aux régimes de retraite offerts par les employeurs

À l'évolution du marché du travail au cours des 20 dernières années, dont on a traité auparavant, s'est greffée une réduction de l'accès aux prestations de santé et aux régimes de retraite offerts par les employeurs.

L'accès à des prestations de santé offertes par des employeurs varie considérablement en fonction des caractéristiques des emplois. Les emplois dans de grandes entreprises, à salaire élevé, à temps plein et syndiqués sont plus susceptibles de donner droit à ces prestations. Comme le démontre le graphique 3.16, les travailleurs occupant des emplois atypiques sont beaucoup moins susceptibles d'avoir accès à des prestations offertes par des employeurs. Par exemple, en 2011, seulement 23 % de ces travailleurs bénéficiaient d'une assurance médicale ou de régimes de santé offerts par leur employeur, comparativement à 74 % pour les autres travailleurs.

Pourcentage des travailleurs ayant des avantages sociaux et des régimes de retraite fournis par l'employeur, emplois typiques et atypiques, Ontario, 2011 GRAPHIQUE 3.16

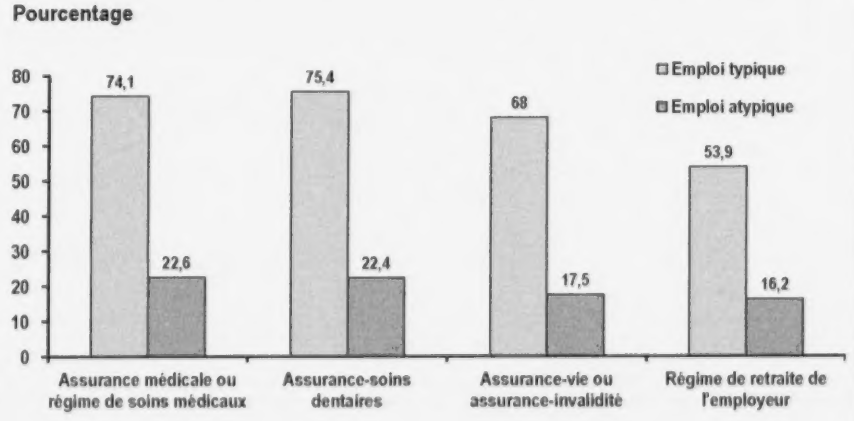

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le nombre de travailleurs bénéficiant d'un régime de retraite d'employeur a aussi diminué en Ontario, passant de 42 % au début des années 1990 à 34 % aujourd'hui, en raison surtout du nombre réduit de régimes de retraite offerts dans le secteur privé. Comme pour les prestations de santé, les travailleurs occupant des emplois atypiques sont moins susceptibles que les autres de bénéficier d'un régime de retraite. En 2011, parmi les travailleurs ontariens sans régime de retraite d'employeur, environ le quart occupait plusieurs emplois et environ un autre quart était employé à temps partiel. En comparaison, parmi les travailleurs ontariens bénéficiant d'un régime de retraite d'employeur, seulement le dixième environ occupait plusieurs emplois et environ un autre dixième était employé à temps partiel[32].

On opte désormais davantage pour des régimes de retraite à cotisations déterminées au détriment des régimes à prestations déterminées, particulièrement dans le secteur privé. Entre 1976 et 2015, le pourcentage de tous les travailleurs de l'Ontario qui avaient un régime à prestations déterminées est passé de 39 % à 23 %, tandis que la part de ceux dont le régime est à cotisations déterminées est passée de 3 à 6 %. En raison de cette nouvelle tendance, les employés doivent assumer divers risques, dont ceux qui sont liés aux investissements, ce qui peut avoir des répercussions importantes pour la sécurité des futurs revenus de retraite des travailleurs.

À cause de ces facteurs, il est plus difficile d'épargner en vue de la retraite. Selon une analyse récente effectuée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, si aucune nouvelle mesure n'est prise, environ le quart des familles canadiennes n'auront pas suffisamment d'économies pour maintenir leur niveau de vie à la retraite. Cette même étude a révélé qu'environ la moitié des familles canadiennes à revenu moyen sans accès à un régime de retraite d'employeur risquent de ne pas avoir suffisamment d'économies pour leur retraite.

[32] Les travailleurs étaient âgés de 18 à 64 ans et excluaient les travailleurs autonomes et ceux dont les revenus annuels étaient inférieurs à 3 500 $.

Accès aux soutiens offerts aux personnes qui ont perdu leur emploi

Selon un certain nombre d'études, les programmes de protection sociale instaurés il y a longtemps au Canada, tels que l'assurance-emploi (a.-e.), ne sont pas adaptés à l'évolution du marché du travail[33]. L'assurance-emploi a été établie dans les années 1940 en vue de fournir un soutien du revenu et des possibilités de formation aux Canadiennes et aux Canadiens se retrouvant au chômage. Cependant, à l'heure actuelle, le programme ne fournit pas de soutien à la plupart des Ontariennes et des Ontariens au chômage. Les travailleurs occupant des emplois atypiques, tels que ceux qui ont des emplois à temps partiel, plusieurs emplois ou à contrat, ne sont souvent pas admissibles à des prestations ordinaires d'a.-e. Dans l'ensemble, seulement 29 % environ des chômeurs de l'Ontario peuvent recevoir des prestations ordinaires d'a.-e., comparativement à 44 % en moyenne dans les autres provinces (voir le graphique 3.17).

Les lacunes du programme d'a.-e. quant à l'admissibilité aux prestations ordinaires limitent l'accès aux programmes de formation financés par le programme, car la plupart de ceux-ci ne sont offerts qu'aux bénéficiaires anciens ou actuels de l'a.-e.

[33] *Making it Work: Final Recommendations of the Mowat Centre Employment Insurance Task Force*, Mowat Centre, 2011.

Part des chômeurs ontariens qui touchent des prestations ordinaires d'assurance-emploi GRAPHIQUE 3.17

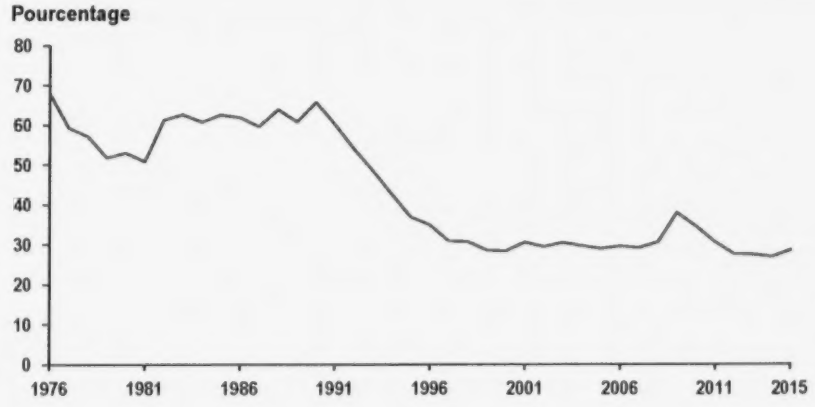

Nota : Tableaux CANSIM 276-0001, 276-0020, 282-0002.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Sécurité au travail

Les principales tendances en emploi dont il a été question précédemment, dont l'accroissement des différentes formes d'emploi, ont entraîné une modification de la relation employeur-employé. Elles ont aussi mené à l'augmentation du nombre d'entrepreneurs indépendants et d'autres types d'emplois autonomes. Il est important que toutes les parties connaissent leurs droits et leurs responsabilités en vertu des mesures législatives provinciales en matière de santé et de sécurité au travail. Le système de santé et de sécurité au travail doit aussi s'adapter aux changements qui se produisent quant à la nature de l'emploi.

Malgré les défis que présente le changement des milieux de travail dans la province, la sécurité au travail continue de s'améliorer et l'amélioration continue demeure une priorité. Par conséquent, l'Ontario enregistre moins de blessures au travail. Le taux déclaré de fréquence des lésions par tranche de 100 travailleurs d'employeurs tenus de cotiser a diminué pour passer de 2,37 % en 2000 à 0,85 % en 2015.

L'Ontario affiche également le plus faible taux de fréquence de lésions par 100 travailleurs d'employeurs tenus de cotiser par rapport à toutes les autres provinces et aux territoires[34].

Taux de lésions avec interruption de travail (Par 100 travailleurs d'employeurs tenus de cotiser) GRAPHIQUE 3.18

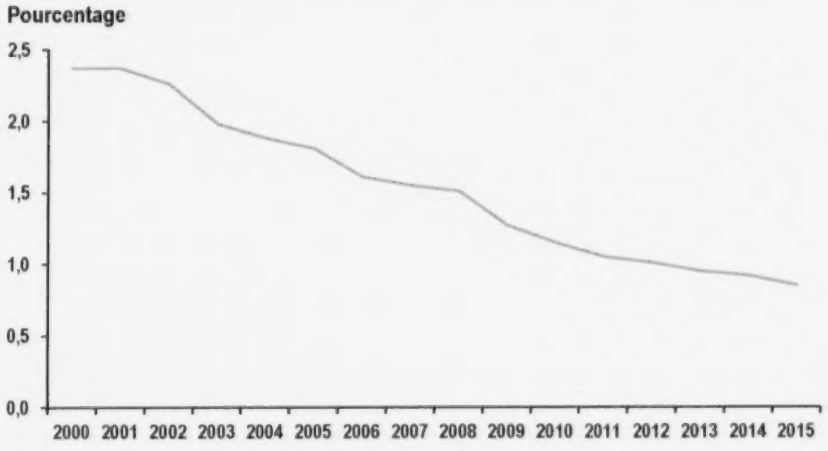

Sources : ministère du Travail et Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

[34] Ministère du Travail de l'Ontario, *Santé et sécurité au travail en Ontario : Rapport annuel 2014-2015*, novembre 2015.

Stratégies pour faire face à l'évolution du marché de l'emploi

Face aux changements considérables que connaît le marché du travail, les programmes et les services s'adaptent afin de faire en sorte que les personnes continuent de pouvoir participer à l'économie et de réaliser leur plein potentiel. Le gouvernement déploie des efforts afin d'établir les conditions et les soutiens dont les travailleurs et les entreprises ont besoin pour faire face à la concurrence dans l'économie mondiale, tout en fournissant un solide filet de sécurité sociale à toute la population de l'Ontario, à toutes les étapes de la vie.

Examen portant sur l'évolution des milieux de travail

Les changements considérables qui se sont produits dans les milieux de travail au cours des dernières décennies ont fait ressortir la nécessité de mieux protéger les travailleurs tout en soutenant les entreprises. L'Ontario a entrepris l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail et nommé deux conseillers spéciaux chargés d'obtenir les commentaires de la population de l'Ontario sur la meilleure façon de moderniser les mesures législatives sur le travail et l'emploi de la province dans l'économie en évolution actuelle. Un rapport final renfermant des recommandations devrait être rendu public en 2017.

Accès à des services de garde d'enfants abordables

L'accès à des services de garde d'enfants de qualité et abordables est essentiel pour que les travailleurs participent pleinement au marché de l'emploi. Le manque de services de garde d'enfants abordables peut amener certains parents à quitter le marché du travail ou à opter pour un emploi à temps partiel même s'ils préféreraient travailler à temps plein. Puisque les femmes sont plus susceptibles de réduire leurs heures de travail pour s'occuper d'un enfant, le manque d'accès à des services de garde abordables est aussi un facteur qui contribue à l'écart salarial entre les sexes.

L'Ontario prend déjà des mesures pour établir un système accessible, abordable et de qualité pour l'éducation de la petite enfance et la garde d'enfants qui respecte les choix des parents et leur donne de la souplesse, tout en favorisant le développement sain des enfants. Le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est offert à tous les enfants de quatre ans et de cinq ans en Ontario depuis septembre 2014. L'Ontario met aussi en place un système coordonné et renouvelé de centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et travaille avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

L'Ontario créera 100 000 nouvelles places en garderie agréée

En septembre 2016, le gouvernement a annoncé qu'il créerait 100 000 nouvelles places dans les garderies agréées au cours des cinq prochaines années pour aider plus de familles à trouver des places en garderie qui sont abordables et de qualité.

Salaire minimum

Le salaire minimum est un important moyen d'aider les travailleurs à faible revenu. Le gouvernement a aidé les travailleurs à faible revenu et leur famille en haussant le salaire minimum de 66 % depuis 2003. Les redressements annuels sont désormais liés à l'inflation, ce qui permet aux entreprises de planifier en vue de faire face à toute hausse.

Réforme de la sécurité du revenu et innovation

En raison des changements structurels que connaît le marché du travail, la capacité de certains travailleurs de gagner un revenu d'emploi adéquat est réduite, et une plus grande part de travailleurs se retrouvent dans une situation d'emploi précaire avec des revenus moins sûrs. Pour s'attaquer à ce problème, on pourrait rehausser les soutiens en milieu de travail pour les travailleurs à faible revenu. Ces soutiens ont le potentiel d'assurer un revenu plus stable aux personnes dont le revenu d'emploi est inadéquat et fluctuant.

Le Canada et l'Ontario ont déjà pris des mesures pour fournir des soutiens aux familles à revenu faible ou moyen par l'entremise de l'Allocation canadienne pour enfants et de la Prestation ontarienne pour enfants. Ces mesures contribuent à augmenter les revenus des familles avec enfants admissibles, dont celles qui travaillent.

Une autre solution, proposée par de nombreux experts et le gouvernement de l'Ontario, consisterait à ce que le gouvernement fédéral bonifie considérablement la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Cette prestation soutient les travailleurs à faible revenu de l'Ontario et est particulièrement importante pour les travailleurs sans enfants qui ne sont donc pas admissibles à des prestations pour enfants.

L'Ontario va de l'avant et met aussi en oeuvre le Projet pilote portant sur le revenu de base de l'Ontario, annoncé dans le budget de 2016, qui visera à savoir si un revenu de base offrirait un soutien du revenu plus constant et plus prévisible eu égard au marché du travail actuel. Ce projet pilote orientera l'élaboration d'un plan pluriannuel visant la réforme de l'aide sociale dans le contexte du système global de sécurité du revenu.

Des stratégies innovatrices seront peut-être aussi nécessaires pour que les familles aient accès à des programmes de médicaments ou à d'autres prestations de santé lorsque ceux-ci ne sont pas offerts par leur employeur. Des études ont démontré les défis auxquels font face certaines familles à faible revenu lorsqu'elles doivent payer de leur poche des médicaments sur ordonnance[35]. Pour faire face à ces préoccupations, plusieurs observateurs ont demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces pour établir un régime national touchant les médicaments délivrés sur ordonnance.

> La province a mis en oeuvre le programme Beaux sourires Ontario, qui permet aux familles à faible revenu d'obtenir des prestations pour les soins dentaires des enfants et des jeunes âgés de 17 ans et moins.

[35] D. Locker, J. Maggirias et C. Quiñonez, « Income, Dental Insurance Coverage, and Financial Barriers to Dental Care among Canadian Adults », *Journal of Public Health Dentistry*, vol. 71, n° 4 (2011), p. 327-334; Claudia Sanmartin, Deirdre Hennessy, Yuqian Lu et Michael Robert Law, *Tendances des frais de soins de santé non remboursés au Canada, selon le revenu du ménage, de 1997 à 2009*, Statistique Canada, 2014.

Lorsque des travailleurs perdent leur emploi, il est important qu'ils puissent avoir accès à des soutiens du revenu et à des programmes de formation pour les aider à se remettre sur pied rapidement. C'est la raison pour laquelle l'Ontario fournit un certain nombre de services d'emploi et de formation par l'entremise d'Emploi Ontario et du système d'aide sociale. Toutefois, comme cela est indiqué auparavant dans le présent chapitre, de nombreux travailleurs au chômage en Ontario ne sont pas admissibles aux prestations d'a.-e. ni à la formation offerte dans le cadre de l'a.-e., y compris certains programmes offerts par Emploi Ontario.

Le gouvernement fédéral a apporté récemment quelques améliorations à l'a.-e. pour faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes entrées depuis peu sur le marché du travail, y compris les jeunes et les nouveaux immigrants en Ontario, d'avoir droit à des prestations d'a.-e. si elles se retrouvent au chômage. Il est cependant nécessaire d'effectuer un examen exhaustif du programme d'a.-e. en vue d'envisager d'autres réformes qui permettraient de mieux adapter ce programme au marché du travail en évolution. Dans le cadre de cet examen, on devrait envisager des programmes innovateurs, notamment la possibilité de mettre à l'essai un régime d'assurance du revenu, d'étoffer les dispositions actuelles en vue de mieux appuyer les personnes occupant plusieurs emplois et de mettre à l'essai de nouvelles formes d'aide pour les personnes occupant un emploi atypique qui n'ont généralement pas droit à des prestations ordinaires d'a.-e. si elles se retrouvent au chômage.

Formation inclusive et efficace

L'Ontario continue à investir dans les mesures de soutien pour la transition au marché du travail afin d'aider les travailleurs de la province à trouver un emploi au sein de l'économie en évolution rapide. Le gouvernement reconnaît que les Ontariennes et Ontariens s'inquiètent de leur place dans la nouvelle économie et des défis que celle-ci comporte. La province s'emploie à prendre des mesures pour faire face à ces préoccupations, maintenant et dans l'avenir.

La province investit plus de 1 milliard de dollars par année dans les programmes et les services relatifs à l'emploi, à la formation et au marché du travail par l'entremise d'Emploi Ontario, qui sert plus de un million d'Ontariennes et d'Ontariens, dont des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Des investissements supplémentaires sont aussi faits dans le système d'aide sociale pour fournir un éventail de services qui aident les personnes faisant face à de plus grands obstacles à l'emploi et qui ont besoin de plus de mesures de stabilisation de la vie et de services préalables à l'emploi dans le cadre de leur cheminement vers l'employabilité.

Compte tenu des défis auxquels font face les jeunes de l'Ontario en matière d'emploi, la province continue de mettre l'accent sur les mesures de soutien à l'emploi pour ce groupe. En 2013, l'Ontario a mis en oeuvre la Stratégie d'emploi pour les jeunes et l'a renouvelée en 2015, en investissant 250 millions de dollars de plus sur deux ans pour aider un plus grand nombre de jeunes à trouver un emploi et faire en sorte que les employeurs puissent embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour prospérer au sein de l'économie en évolution.

En 2016, l'Ontario a annoncé le remaniement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et la mise en oeuvre de la Subvention ontarienne d'études (SOE). En plus de rendre le financement plus prévisible, la SOE permettra aux étudiants de familles dont le revenu est inférieur à 50 000 $ d'être exonérés des frais de scolarité moyens de leurs études collégiales ou universitaires.

L'Ontario offre aussi des mesures de soutien à l'emploi spécialisées aux personnes handicapées. Par exemple, le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre de la formation, des services de recherche d'emploi, de l'encadrement en cours d'emploi et d'autres mesures de soutien de l'emploi aux personnes handicapées. En 2016, l'Ontario s'est engagé à élaborer une stratégie d'emploi provinciale pour les personnes handicapées de l'Ontario afin de leur permettre d'avoir accès à un continuum de services d'emploi et de formation.

En outre, la province continue de moderniser, de transformer et d'intégrer les programmes et les services d'emploi et de formation à l'échelle du gouvernement pour aider les Ontariennes et Ontariens à trouver le programme de soutien de l'emploi dont ils ont besoin. Dans le cadre de la transformation, le gouvernement a lancé Compétences+ Ontario à l'automne 2016, un projet pilote axé sur des secteurs jumelant les personnes qualifiées qui cherchent un emploi aux employeurs des secteurs pertinents. Ce programme aidera les Ontariennes et Ontariens à mieux s'y retrouver au sein de l'économie actuelle, où la nature de l'emploi évolue.

Amélioration de la santé et de la sécurité au travail

Les programmes de santé et de sécurité au travail portent sur le mieux-être des employés dans l'exercice de leurs fonctions.

La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* procure le cadre juridique et les outils permettant d'assurer la santé et la sécurité au travail. Elle décrit les droits et les devoirs de toutes les parties sur les lieux de travail. Elle établit les procédures à suivre lorsqu'il y a des dangers sur les lieux de travail et assure l'exécution de la loi lorsque les parties sur les lieux de travail ne s'y conforment pas volontairement. Les initiatives du gouvernement en matière de santé et de sécurité au travail mettent l'accent sur la prévention par l'entremise du directeur général de la prévention.

Le gouvernement de l'Ontario continue de faire des progrès quant à la santé et à la sécurité au travail. En plus d'avoir apporté un certain nombre de modifications réglementaires, il a mis en oeuvre pratiquement toutes les recommandations prioritaires faites par le Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail, dont la formation obligatoire axée sur la sensibilisation aux droits et aux responsabilités des travailleurs, des superviseurs et des employeurs en matière de santé et de sécurité et l'instauration d'exigences liées à la formation pour les personnes travaillant dans les hauteurs. L'exécution de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* continue de mettre l'accent sur les travailleurs les plus vulnérables en effectuant, par exemple, des inspections ciblées en milieu de travail pour les travailleurs qui sont nouveaux et jeunes.

Le gouvernement a aussi mis en oeuvre une stratégie axée sur la prévention pour s'attaquer à l'état de stress post-traumatique (ESPT) pour les premiers intervenants, tels que les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux. Cette stratégie met l'accent sur l'augmentation de la sensibilisation à l'ESPT parmi les premiers intervenants, sur l'accès des employeurs à des ressources permettant d'améliorer les soutiens en matière de santé mentale pour les premiers intervenants, sur la promotion de la recherche qui appuie la prévention de l'ESPT et sur la tenue d'un sommet annuel des leaders.

Pour s'attaquer à l'ESPT en milieu de travail, le gouvernement a adopté la *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario (état de stress post-traumatique)*, qui modifie la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et la *Loi sur le ministère du Travail*. En vertu des modifications, on suppose que l'ESPT diagnostiqué chez les premiers intervenants, au sens de la loi, est lié au travail. Cette mesure permet d'accélérer l'accès aux prestations et aux ressources de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et aux traitements.

Amélioration de la sécurité du revenu de retraite pour les travailleurs actuels

Comme cela est indiqué précédemment dans le chapitre, en raison de la diminution du nombre de personnes participant à un régime de retraite d'employeur et de l'accroissement de la longévité, il sera difficile pour les travailleurs actuels d'économiser suffisamment pour bénéficier d'une retraite confortable. Ces changements signifient également que la plupart des travailleurs doivent gérer leurs propres économies, ce qui les amène à devoir prendre des décisions complexes en matière d'investissement et comprendre les risques que comporte la longévité.

Pour faire face à ce défi, il faut une stratégie à volets multiples qui englobe le renforcement de la littéracie financière et des mesures de protection des consommateurs afin que les petits épargnants puissent obtenir des conseils judicieux et impartiaux en matière d'investissement et des renseignements clairs sur les frais associés à différents types d'investissement. La stratégie doit aussi porter sur l'amélioration de l'accès à des véhicules d'épargne en vue de la retraite, particulièrement pour les travailleurs qui occupent un emploi atypique, et sur le renforcement et la modernisation des régimes de retraite d'employeur en place.

L'Ontario a déjà réalisé des progrès considérables en vue de sécuriser la retraite. Ces progrès englobent la conclusion d'un accord historique sur la bonification du Régime de pensions du Canada entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Grâce à cette bonification, tous les travailleurs, dont ceux qui occupent un emploi atypique, obtiendront une augmentation appréciable de leur futur revenu de retraite, qui sera prévisible, versé à vie et entièrement indexé à l'inflation.

En vue d'augmenter les possibilités d'épargne-retraite, l'Ontario a instauré les régimes de pension agréés collectifs, un outil d'épargne innovateur offert à peu de frais, géré par des professionnels et transférable d'un employeur à l'autre.

Pour les petits épargnants et investisseurs, l'Ontario déploie des efforts pour renforcer la protection des consommateurs en examinant le cadre réglementaire pour la planification financière et les services de conseillers. Il envisage notamment des moyens d'aider les travailleurs qui participent à un régime à cotisations déterminées à gérer leurs investissements et à planifier leur retraite.

L'Ontario continuera à prendre des mesures pour moderniser le cadre réglementaire des régimes de retraite d'employeur en place, notamment en examinant les règles de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, en élaborant un cadre pour les régimes de retraite interentreprises à prestations cibles et en renforçant la surveillance.

CHAPITRE IV : PERSPECTIVES FINANCIÈRES À LONG TERME

INTRODUCTION

Le chapitre IV présente les répercussions financières potentielles des projections relatives aux tendances démographiques et économiques à long terme de l'Ontario. Il traite tout d'abord de l'importance de la viabilité financière en tant qu'objectif à long terme pour les gouvernements. Il examine ensuite les répercussions des tendances démographiques sur les perspectives financières de la province et présente les mesures prises par le gouvernement pour assurer la viabilité financière à long terme. En dernier lieu, il décrit les différentes perspectives de viabilité financière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, et soutient que l'amélioration des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces contribuerait à faire en sorte que l'Ontario dispose des ressources nécessaires pour fournir à ses habitants des services publics de qualité, dès maintenant et à long terme.

Voici les principales tendances établies :

- On prévoit que les tendances démographiques et économiques augmenteront la pression exercée sur la situation financière du gouvernement. La province adopte une approche à long terme pour assurer la viabilité financière en transformant la façon dont elle fournit les services publics.
- Le vieillissement de la population augmentera la demande de soins de santé, ce qui exercera une pression à la hausse sur les charges liées aux soins de santé. Le plan de l'Ontario *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* favorise la viabilité financière à long terme du système de santé et met l'accent sur l'obtention des meilleurs résultats possible sur le plan de la santé.

- La croissance de la population active étant plus lente, il deviendra de plus en plus impératif d'investir dans l'éducation et la formation pour renforcer la capacité de production de la main-d'oeuvre hautement qualifiée de la province. Le gouvernement investit dans les talents et les compétences des gens en transformant l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants et en assurant la viabilité financière à long terme des universités et des collèges de la province.
- Dans le cadre du régime actuel, les provinces et les territoires devront faire face à des défis financiers croissants à long terme, alors que la situation financière du gouvernement fédéral devrait devenir plus viable et s'améliorer durant la même période. L'Ontario continue à adopter une approche axée sur la collaboration avec ses partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux afin de trouver des solutions prospectives pour relever les défis qui touchent l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Importance de la viabilité financière

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

> « La viabilité budgétaire correspond à la capacité d'un État à maintenir les finances publiques dans une position crédible et fonctionnelle sur le long terme. Afin de garantir durablement cette viabilité, les pouvoirs publics doivent procéder en permanence à une anticipation stratégique des recettes et des engagements, des facteurs environnementaux et des tendances socio-économiques, pour adapter leur planification financière en conséquence[1]. »

Pour les gouvernements, l'adoption d'une approche à long terme pour la gestion des finances publiques garantit qu'ils disposeront des ressources nécessaires pour fournir, aujourd'hui et demain, les services publics sur lesquels compte la population. En outre, ils auront une marge de manoeuvre pour faire face aux changements imprévus qui peuvent survenir et seront en mesure de limiter le fardeau de la dette des générations futures.

---

[1] OCDE. *Panorama des administrations publiques 2013*, Publication de l'OCDE, 2013. www.oecd-ilibrary.org/governance/panorama-des-administrations-publiques-2013_gov_glance-2013-fr.

Dans l'ensemble, la capacité du gouvernement à générer des revenus est déterminée par la situation économique de l'Ontario. Les politiques qui favorisent la croissance économique à long terme contribuent à maintenir une assiette de revenus permettant de financer la prestation des services publics et à assurer la viabilité financière de la province.

Si les tendances démographiques et économiques posent certains risques pour la viabilité financière à long terme de l'Ontario, l'approche adoptée par le gouvernement en matière de gestion des finances contribue néanmoins à protéger les services et programmes importants pour la population. Cela inclut l'engagement à poursuivre les investissements stratégiques qui favorisent la croissance économique, la transformation et la modernisation des services publics, ainsi que le maintien de l'intégrité de l'assiette de revenus de l'Ontario. Souhaitant maintenir la dette à un niveau raisonnable et se protéger contre les effets qu'entraînerait une hausse des taux d'intérêt, ce qui l'empêcherait de faire des investissements dans les services publics, la province s'est également engagée à faire diminuer son ratio de la dette nette au PIB.

La prochaine section examine certaines tendances démographiques et économiques à long terme observées dans des secteurs clés et qui pourraient augmenter les pressions exercées sur les programmes et services du gouvernement ou faire diminuer les revenus. Ensuite, le chapitre met en lumière les mesures de transformation que prend le gouvernement pour assurer la viabilité financière des programmes et des services. Enfin, on évalue la viabilité financière de l'Ontario dans le contexte du régime fiscal canadien.

Incidence financière des projections démographiques et économiques

Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario — GRAPHIQUE 4.1

Pourcentage des dépenses totales de programmes

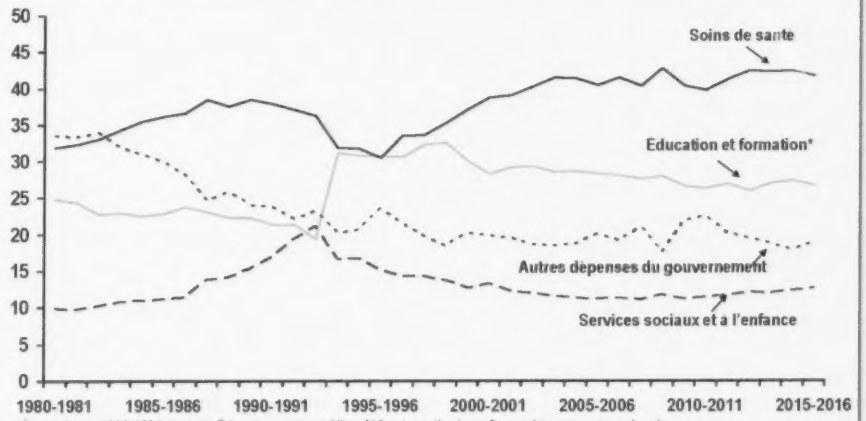

* À compter de 1993-1994, le poste Éducation comprend l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires, auparavant exclu.

Nota : Les dépenses de programmes ont été redressées pour tenir compte de reclassifications et de changements dans la présentation de l'information effectués antérieurement.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Demande dans le domaine des services de santé

Plusieurs facteurs clés ont une incidence sur la demande de services de santé, ainsi que sur leurs coûts. En voici des exemples : la situation démographique (croissance et vieillissement de la population), l'état de santé de la population, les attentes des patients, l'inflation, la technologie et l'exercice de la médecine.

L'accroissement de la population, qui devrait compter 3,8 millions de personnes de plus d'ici 2040, et le quasi-doublement du nombre de personnes âgées dans la province exerceront des pressions accrues sur la capacité du gouvernement de fournir des services et des programmes adéquats.

Les coûts des services de santé représentent 42 % des charges totales de programmes de la province. D'autres provinces font face à des défis semblables, défis qui persisteront vraisemblablement à long terme.

Tableau 4.1 Dépenses du gouvernement provincial par habitant en matière de santé, par groupe d'âge, en Ontario, en 2014, en dollars courants

Groupe d'âge	Dépenses par personne (en dollars)[1]	Pourcentage de la population, 2014 Chiffres réels (%)	Pourcentage de la population, 2040 Projection (%)
<1 an	10 717	1,0	0,9
1 à 4 ans	1 477	4,2	3,8
5 à 14 ans	1 231	10,8	10,2
15 à 44 ans	1 958	40,2	35,5
45 à 64 ans	3 328	28,2	24,3
65 ans et plus	11 343	15,6	25,2
65 à 74 ans	7 274	8,7	10,4
75 à 84 ans	12 944	4,9	9,7
85 ans et plus	24 587	2,1	5,1
Total	3 802	100,0	100,0

[1] Moyenne pondérée.

Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Statistique Canada et projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2016).

En 2016, les personnes âgées représentaient 16,4 % de la population globale de la province, environ 2,3 millions d'entre elles étant âgées de 65 ans et plus. Comme il est indiqué dans le chapitre I, *Tendances et projections démographiques*, le nombre de personnes âgées vivant en Ontario sera presque deux fois plus élevé et atteindra 4,5 millions d'ici 2040; la proportion des personnes âgées au sein de la population devrait être de 25,2 %, ce qui constitue une hausse considérable par rapport au pourcentage affiché aujourd'hui.

Groupes d'âges parmi les personnes âgées en Ontario, de 1990 à 2040 — GRAPHIQUE 4.2

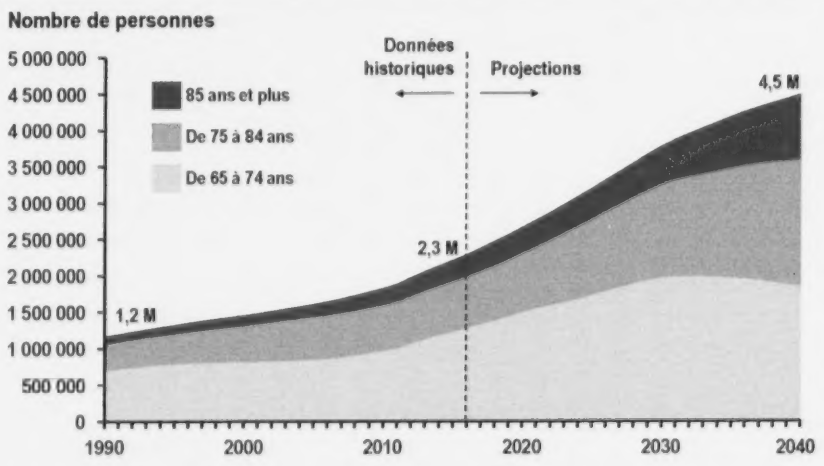

Sources : Statistique Canada (de 1971 à 2016) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Les attentes du grand public et l'influence de la société sont d'autres facteurs qui ont une incidence sur la demande des services de santé. Par exemple, les arthroplasties de la hanche ou du genou, qui aident les gens à mener une vie plus active, peuvent entraîner la hausse des coûts du système, alors que la moins grande acceptabilité du tabagisme au sein de la société entraîne une diminution des coûts.

L'inflation est un important générateur de coûts dans le domaine de la santé. La pression inflationniste est généralement plus grande dans le secteur de la santé que dans le reste de l'économie du fait que les services de santé sont généralement

exigeants en main-d'oeuvre et peuvent être sensibles aux coûts élevés associés aux nouvelles technologies médicales et aux nouveaux médicaments.

Hausse des prix dans le secteur de la santé – Ontario GRAPHIQUE 4.3

Variation en pourcentage (moyenne annuelle)

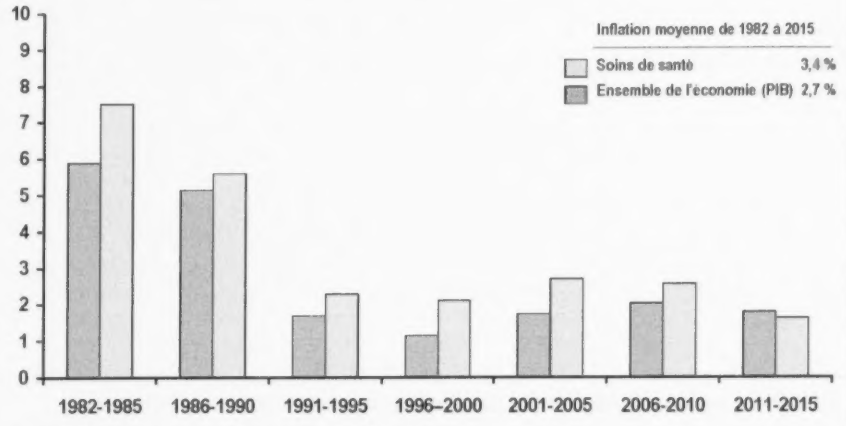

Sources : Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé

Les prix continueront sans doute de grimper à l'avenir, mais cette hausse pourrait être contrebalancée par une amélioration de l'efficacité. Les progrès réalisés en médecine peuvent accroître la longévité et améliorer la qualité de vie grâce aux investissements dans la recherche-développement en vue de trouver de nouveaux traitements médicaux. Ils peuvent aussi entraîner des économies à long terme dans le système de santé. Par exemple, les avancées de la génétique peuvent aider à réduire les coûts des services de santé en identifiant les patients qui bénéficieraient d'interventions pharmaceutiques, évitant ainsi de traiter de vastes groupes de patients indifférenciés. En outre, la diffusion des pratiques optimales fondées sur des preuves dans le domaine de la santé peut réduire les traitements et tests inutiles, en plus d'accroître l'efficacité des services dispensés aux patients. En fin de compte, ces facteurs peuvent contribuer à générer des gains d'efficience qui entraîneront une réduction des coûts et accroîtront la viabilité du système de santé.

Demande dans les domaines de l'éducation et de la formation

Le calcul des effectifs dans les écoles élémentaires et secondaires est principalement fonction du nombre d'enfants ayant entre 4 et 17 ans. Ces dernières années, le nombre d'enfants dans ce groupe d'âge a diminué en Ontario du fait que les importantes cohortes de la génération de l'après-baby-boom n'en font plus partie. Entre 2016 et 2040, cependant, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire devrait augmenter d'environ 0,8 % en moyenne par année. Le nombre d'enfants dans le groupe des 4 à 13 ans devrait augmenter de 21 %, et passer de 1,48 million en 2016 à 1,80 million en 2040, ce qui représente une hausse beaucoup plus importante que le déclin de 1,8 % enregistré au cours des 20 dernières années. Étant donné les variations régionales relatives au taux de croissance du nombre d'enfants, les effectifs scolaires seront à la hausse dans certaines régions, mais à la baisse dans d'autres.

Population source des paliers élémentaire, secondaire et postsecondaire en Ontario, de 1990 à 2040 — GRAPHIQUE 4.4

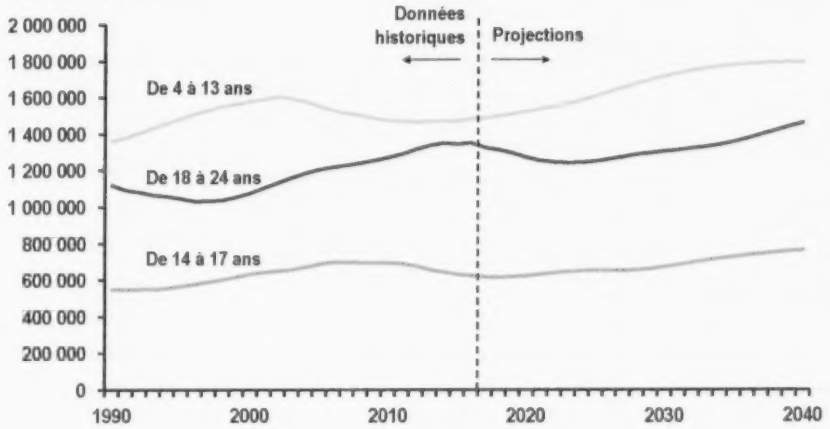

Sources : Statistique Canada (de 1990 à 2016) et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Le groupe des jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire (soit entre 14 et 17 ans) devrait diminuer d'environ 1,4 % au cours des deux prochaines années avant de recommencer à augmenter pour atteindre 765 000 d'ici 2040, ce qui représente une hausse de 22,5 % par rapport au niveau actuel de 625 000 enfants.

Quant au niveau postsecondaire, les données démographiques jouent un rôle moins important dans la détermination des effectifs, car les jeunes ne vont pas tous au collège ou à l'université. Bien que l'on prévoie un ralentissement de la croissance des effectifs à court et moyen terme, surtout à l'extérieur de la région élargie du Golden Horseshoe, le nombre des inscriptions dans les établissements postsecondaires continuera d'être en grande partie influencé par une combinaison de facteurs démographiques et de la demande, découlant à la fois de la conjoncture économique et des compétences nécessaires pour décrocher un emploi.

Demande dans les domaines des services sociaux et des services à l'enfance

Les programmes du secteur des services sociaux et des services à l'enfance soutiennent les personnes handicapées, les familles à faible revenu, les enfants et les jeunes. Les dépenses dans ce secteur sont influencées par la conjoncture économique ainsi que par les facteurs sociaux et démographiques.

Les réalités économiques, et plus particulièrement les conditions du marché du travail, ont une incidence sur le programme Ontario au travail, qui vient en aide aux personnes vulnérables éprouvant des difficultés financières, et sur la Prestation ontarienne pour enfants (POE). Par exemple, la POE offre aux familles à revenu faible ou moyen une aide dont le montant est fonction de leur revenu. Le nombre de bénéficiaires de la prestation est en grande partie tributaire du nombre d'enfants au sein des familles en Ontario et de la vigueur du marché du travail. De même, la demande dans le cadre d'Ontario au travail augmente lors des ralentissements économiques, les gens qui perdent leur emploi ayant besoin de soutien financier et d'autres services.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre une aide au revenu et à l'emploi aux habitants de l'Ontario admissibles qui ont un handicap. Le nombre de personnes bénéficiant du POSPH a augmenté de façon soutenue depuis sa création en 1998. Cette hausse est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation des diagnostics de maladie mentale. Entre 2006-2007 et 2012-2013, le nombre de cas du POSPH a augmenté d'environ 5 % en moyenne par année. Depuis 2013-2014, cette croissance a ralenti pour s'établir à environ 3 % en moyenne par année. En 2015-2016, le POSPH comptait en moyenne 335 933 cas par mois.

Environ 42 000 adultes ayant une déficience intellectuelle bénéficient de soutiens et services ciblés (tels que des soutiens en établissement, du financement direct ainsi que des soutiens cliniques et spécialisés). La demande de services de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle est déterminée par un certain nombre de facteurs, notamment : la croissance de la population générale; la complexité croissante des soutiens requis; les progrès médicaux qui permettent aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre plus longtemps; le fait que les soignants, principalement des parents vieillissants, ne sont plus en mesure de s'occuper à la maison de leurs enfants adultes ayant une déficience intellectuelle.

En outre, la demande de services d'intervention précoce et de services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers est en hausse. La prévalence déclarée de troubles précis, tels que le trouble du spectre de l'autisme (TSA), a augmenté au fil du temps. Par exemple, on estime qu'il y a 40 000 enfants et jeunes atteints de TSA en Ontario et que la prévalence de ce trouble est passée de 1 sur 150 à 1 sur 68 au cours de la dernière décennie.

Demande quant aux autres dépenses gouvernementales

La province investit dans les programmes liés au développement économique et à la justice ainsi que dans d'autres programmes gouvernementaux en vue de stimuler la croissance et la productivité, d'assurer la sécurité des collectivités, de soutenir la gérance environnementale et le développement durable, et de veiller à la prestation efficace des services gouvernementaux en fonction des besoins.

Certains programmes sectoriels sont axés sur la demande, tandis que d'autres répondent aux exigences juridiques ou réglementaires. Par exemple, le personnel attitré du ministère du Travail protège les travailleurs en veillant à l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. À long terme, l'évolution démographique, telle que la croissance de la population, et le rendement de l'économie ontarienne devraient demeurer les principaux moteurs de la demande de programmes gouvernementaux.

Coût futur des investissements dans l'infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure publique procurent des avantages économiques à court, moyen et long terme, puisqu'ils appuient les emplois, stimulent la productivité et améliorent la compétitivité de l'Ontario. Ces investissements ont aussi des répercussions sur les finances du gouvernement vu qu'ils accentuent ses besoins d'emprunt, risquant ainsi au fil du temps d'accroître la dette provinciale. Quand les projets d'infrastructure sont achevés, ils ont une incidence sur la situation financière de la province pendant des décennies compte tenu des coûts d'intérêt sur la dette, d'amortissement et d'entretien permanent qui sont associés à ces investissements.

On entend par charges d'amortissement la consommation d'une immobilisation corporelle pendant la durée estimée de sa vie utile. Une fois qu'une immobilisation corporelle est prête à l'emploi, les charges d'amortissement démarrent. Ces dépenses sont comptabilisées par la province au titre de charges non discrétionnaires tout au long de la durée de vie utile prévue pour l'immobilisation en question. On prévoit que les charges d'amortissement de la province augmenteront graduellement dès la mise en oeuvre du plan d'immobilisations du gouvernement, doté d'une enveloppe de 160 milliards de dollars sur 12 ans.

> *« ... nous croyons que le plan d'investissement dans l'infrastructure appuie la stratégie visant à stimuler l'activité économique en Ontario à moyen terme... »* [traduction libre]
>
> David Dodge et Richard Dion
> *Infrastructure Investment For Longer Term Growth in Ontario*

Les dépenses liées à l'entretien et aux réparations nécessaires pour maintenir les niveaux de services des infrastructures auront aussi d'importantes répercussions financières à long terme. Selon l'analyse des avantages économiques du plan d'infrastructure de l'Ontario que publiera prochainement le Centre for Spatial Economics, les immobilisations financées dans le cadre du plan demeurent productives, et les dépenses continues engagées pour leur réparation et leur renouvellement favorisent la croissance économique à long terme. (Le chapitre II, *Tendances et projections économiques*, fournit de plus amples détails sur l'étude du Centre for Spatial Economics.) Ainsi, l'élan donné à la compétitivité des entreprises de la province par l'investissement initial dans l'infrastructure est maintenu au fil du temps.

Revenus du gouvernement de l'Ontario

Revenus du gouvernement de l'Ontario — GRAPHIQUE 4.5

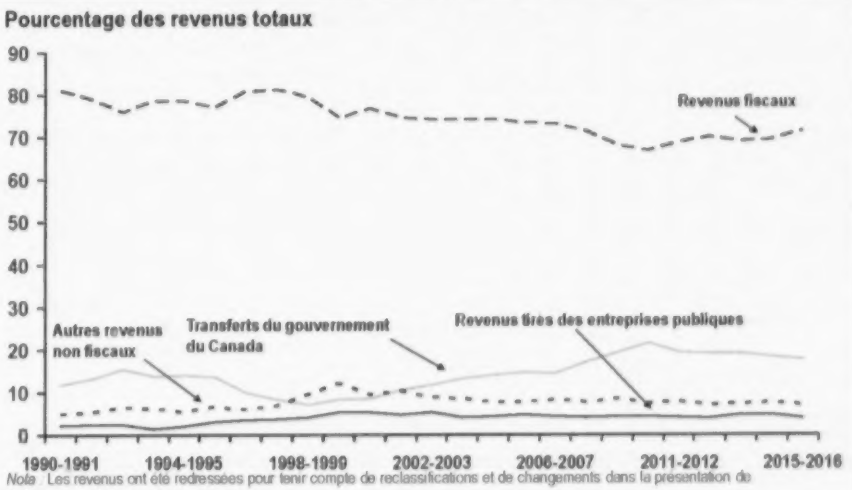

Note : Les revenus ont été redressés pour tenir compte de reclassifications et de changements dans la présentation de l'information effectués antérieurement.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les revenus fiscaux ont représenté environ 72 % des revenus du gouvernement de l'Ontario en 2015-2016. On s'attend à ce que le vieillissement de la population contribue à une croissance des revenus fiscaux plus faible que par le passé compte tenu des dispositions fiscales s'appliquant aux personnes âgées et des taux d'imposition généralement plus bas sur les revenus de retraite. Cependant, les retraits de plus en plus importants faits par les personnes âgées de leurs instruments d'épargne-retraite ouvrant droit à des avantages fiscaux fourniront au fil des années une source croissante de revenus imposables qui ne sont pas pris en compte dans le produit intérieur brut (PIB) mesuré. Le revenu tiré de ces retraits a augmenté d'un pourcentage annuel moyen de 8,0 % au cours des 25 dernières années, soit le double du pourcentage de la croissance du revenu global d'environ 4,0 %; sa part du revenu total est passée de 5,2 % en 1991 à 9,2 % en 2015.

Cette tendance s'intensifiera probablement à long terme à mesure qu'une part plus importante des personnes âgées retireront de l'argent de leur épargne-retraite. Même si ces retraits sont généralement imposés à des taux réels relativement plus faibles en raison de certaines dispositions du régime d'imposition du revenu des particuliers[2], ils stimuleront tout de même les revenus, qui atteindront ainsi un niveau supérieur à ce qu'ils auraient été si l'on se fie exclusivement aux projections du PIB.

[2] En Ontario, on accorde des crédits d'impôt non remboursables (en 2016) pour la première tranche de 1 384 $ des revenus de pension, et pour une tranche pouvant atteindre 4 888 $ dans le cas des revenus des personnes de 65 ans et plus ayant un revenu faible ou moyen. Les personnes âgées ont aussi la possibilité de transférer leur revenu de pension à leur conjoint aux fins de l'impôt.

Revenus tirés des retraits des comptes d'épargne-retraite assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) – Ontario GRAPHIQUE 4.6

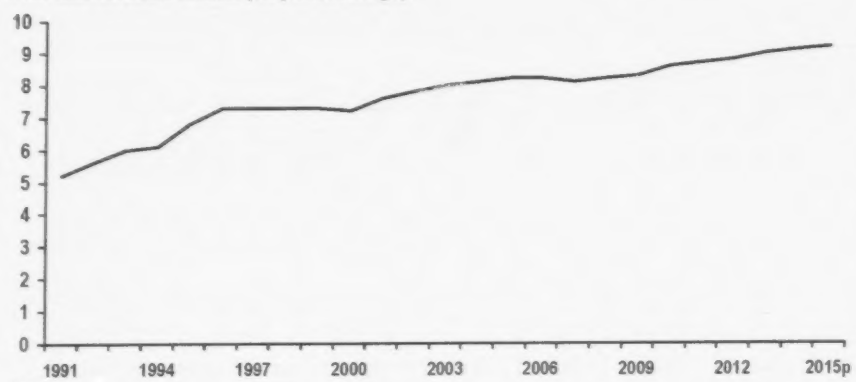

Nota :
1) Les revenus totaux tirés de l'épargne-retraite représentent la somme des autres revenus de retraite, des revenus de REER et des revenus de rente.
2) Les données pour 2014 et 2015 sont des estimations de référence.
Sources : Agence du revenu du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les transferts fédéraux à l'Ontario représentaient environ 18 % des revenus totaux de la province en 2015-2016, pourcentage qui devrait demeurer stable à court terme. Ces transferts comprennent les principaux transferts du gouvernement du Canada, tels que le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), ainsi que le financement des projets d'infrastructure et des programmes relatifs au marché du travail. Il n'y a pas de certitude quant aux tendances à long terme relatives aux paiements de transfert fédéraux, mais les ententes à venir devraient tenir compte des changements démographiques et de la hausse de la demande de services prévus, ainsi que des pressions prévues sur les dépenses provinciales.

Transferts du gouvernement du Canada

GRAPHIQUE 4.7

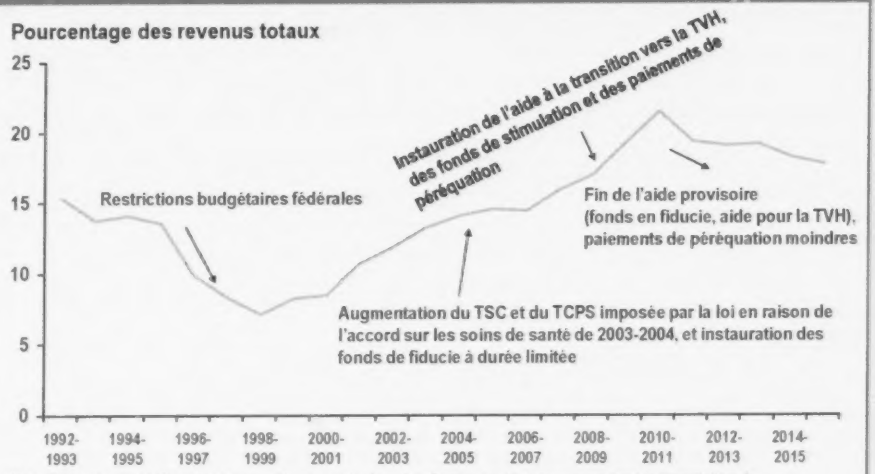

Nota : Les revenus ont été redressées pour tenir compte de reclassifications et de changements dans la présentation de l'information effectues antérieurement.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les revenus nets tirés des entreprises publiques ont représenté 4 % du total des revenus provinciaux en 2015-2016 et devraient demeurer relativement stables à court terme. Bon nombre de ces entreprises, notamment la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario et Ontario Power Generation, sont des sociétés établies de longue date et, à long terme, la croissance de leurs bénéfices nets devrait être influencée par la croissance économique.

Les autres revenus non fiscaux ont constitué environ 7 % du total des revenus provinciaux en 2015-2016, une proportion qui devrait rester stable à moyen terme. Les revenus de cette catégorie proviennent de diverses sources, notamment les suivantes : droits de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules; produit des enchères des droits de plafonnement et d'échange; incidence nette projetée de la stratégie d'optimisation des biens de la province et des revenus liés au secteur de l'électricité, tels que les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, neutres sur le plan financier, car établis pour contrebalancer en totalité les dépenses au titre des contrats d'approvisionnement en électricité; et redevance de liquidation de la dette (RLD), retirée depuis le 1er janvier 2016 des factures d'électricité des consommateurs.

Les autres revenus non fiscaux devraient diminuer légèrement à court terme, d'une part, compte tenu de certaines décisions prises par le gouvernement, comme l'élimination de la RLD des factures d'électricité des autres abonnés qui est prévue par la loi à compter du 1er avril 2018, et, d'autre part, en raison du montant plus faible que prévu des revenus tirés des recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité à mesure que ces contrats prennent fin. À plus long terme, on s'attend à ce que la majeure partie des revenus non fiscaux augmente au même rythme que la population totale et l'inflation. La croissance future du produit des enchères des droits de plafonnement et d'échange qui, selon les estimations, devrait représenter 18 % des autres revenus non fiscaux en 2017-2018, est plus incertaine.

Perspectives d'autres compétences territoriales

Selon les projections financières et économiques à long terme pour le Canada publiées récemment par le gouvernement fédéral, le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre disponible qui en découle auront pour effet de freiner la croissance économique du pays, et donc la croissance des revenus des gouvernements[3]. Ces facteurs limiteraient la capacité des gouvernements de maintenir les taux élevés de croissance des dépenses publiques affichés dans le passé. Entre-temps, le vieillissement de la population devrait aussi exercer des pressions à la hausse sur les dépenses publiques, particulièrement pour les programmes liés à l'âge tels que les prestations pour aînés. Le gouvernement fédéral ne devrait équilibrer le budget qu'à la fin de la période de projection. Cependant, le ratio de la dette nette au PIB du gouvernement fédéral devrait demeurer à peu près au niveau actuel à court et à moyen terme, puis diminuer à long terme.

Le Congressional Budget Office (CBO) des États-Unis estime que les charges totales des principaux programmes de santé américains (Medicare, Medicaid, Children's Health Insurance Program) augmenteront pour passer de 5,5 % du PIB en 2016 à 8,9 % en 2046[4]. Selon le CBO, l'augmentation des coûts des soins de santé par bénéficiaire sera attribuable en partie aux effets des nouvelles technologies dans le domaine médical et à la hausse des revenus des particuliers.

Le rapport de 2015 sur la viabilité financière au Royaume-Uni reconnaît que le vieillissement de la population exercera une pression à la hausse sur les dépenses publiques, principalement en raison de l'augmentation des dépenses dans le secteur de la santé, des coûts des régimes de retraite de l'État et des coûts de l'aide sociale à long terme[5]. Les dépenses de santé devraient augmenter à mesure que la population vieillit et passer de 6,2 % du PIB en 2019-2020 à 8,0 % du PIB en 2064-2065.

---

[3] Ministère des Finances du Canada. *Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme*, 2016.

[4] United States Congressional Budget Office, *The 2016 Long-Term Budget Outlook*.

[5] United Kingdom Office for Budget Responsibility, *Fiscal Sustainability Report*, juin 2015.

Dans le rapport à long terme de 2016 de la Nouvelle-Zélande, on indique que le vieillissement de la population devrait avoir une incidence sur les finances en raison du ralentissement de la croissance des revenus (découlant d'une participation amoindrie de la main-d'oeuvre) et de la hausse des dépenses (principalement dans le cadre de la caisse de retraite de la Nouvelle-Zélande et dans le secteur de la santé)[6]. En outre, les dépenses de santé du gouvernement devraient augmenter et passer de 6,2 % du PIB en 2015 à 9,7 % du PIB en 2060.

Le rapport à long terme de 2015 de l'Australie constate que la croissance et le vieillissement de la population posent des défis importants sur le plan des finances publiques[7]. Dans le cadre du scénario favorable, où toutes les mesures annoncées et non encore mises en oeuvre vont de l'avant, les dépenses de santé du gouvernement australien devraient augmenter et passer de 4,2 % du PIB en 2014-2015 à 5,5 % du PIB en 2054-2055. Qui plus est, on prévoit que les dépenses de santé par personne, en dollars de 2014-2015, feront plus que doubler pour s'élever à environ 6 500 $ en 2054-2055, comparativement à 2 800 $ en 2014-2015.

Aborder la question de la viabilité financière

Le rapport d'étape *Shifting Gears* publié par le Mowat Centre et l'Université de Toronto examine la mesure dans laquelle les gouvernements au Canada et dans les pays de l'OCDE arrivent à se remettre en situation financière viable. Les auteurs du rapport prescrivent des solutions à court et à long terme pour assurer la viabilité financière[8]. Le rapport insiste sur le fait que les gouvernements au Canada devraient viser à promouvoir la viabilité financière au lieu de cibler simplement l'élimination des déficits. Afin de maintenir des budgets viables sur le long terme, ils devraient s'employer à réorganiser la manière dont ils assurent la prestation des services publics, notamment en insistant sur l'obligation de rendre des comptes, la transparence et des mesures fondées sur les données probantes.

---

6 New Zealand Treasury, *2016 Statement on the Long-Term Fiscal Position.*

7 Treasurer of the Commonwealth of Australia, *2015 Intergenerational Report: Australia 2055.*

8 Jennifer Gold, Josh Hjartarson, Matthew Mendelsohn et Reuven Schlozberg, *Fiscal Sustainability and the Future of Public Services: A Shifting Gears Progress Report*, Mowat Centre et la School of Public Policy and Governance de l'Université de Toronto.

La croissance de la productivité est un moteur important de la prospérité économique. Son ralentissement freine la capacité d'un gouvernement à générer des revenus et met en péril sa viabilité financière à long terme. Le chapitre II, *Tendances et projections économiques*, traite en profondeur de la croissance économique et de la productivité, en plus de citer à titre d'exemples des méthodes pour améliorer la productivité et le potentiel de croissance de l'économie ontarienne. Cependant, la promotion de la croissance économique et de la productivité pour atténuer les répercussions potentielles sur les revenus de l'Ontario ne représente qu'un volet des efforts déployés par la province. Le gouvernement encourage aussi la viabilité financière à long terme en appuyant des initiatives qui favorisent la prestation efficace des services publics, ainsi qu'en veillant à garantir l'intégrité des revenus et à combattre l'économie souterraine.

Réorganiser et moderniser la prestation des services publics

Les domaines de compétence provinciale, qui représentent la plus forte proportion des dépenses de programmes de la province, auront d'importantes répercussions sur la viabilité à long terme de la situation financière de l'Ontario. Tel qu'il en est question précédemment dans le chapitre, le vieillissement de la population exercera des pressions accrues sur les dépenses de santé de l'Ontario. En outre, le ralentissement de la croissance de la population active incitera davantage le gouvernement à investir dans le perfectionnement des compétences de la main-d'oeuvre de l'Ontario et à encourager les travailleurs à pleinement participer au marché du travail.

Compte tenu de ces défis, le gouvernement a adopté une approche coordonnée pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les services d'une manière moderne et efficiente, notamment en réorganisant les services et en gérant les coûts pour promouvoir la viabilité financière à long terme.

Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts

La pierre angulaire de la démarche de l'Ontario visant à réorganiser la prestation des services publics est le Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP). Il s'agit d'un processus de planification financière et de gestion des dépenses dans le cadre duquel les programmes sont examinés sur une base continue. Faisant appel à la collaboration interministérielle, le gouvernement adopte une approche coordonnée pour faire en sorte que les programmes soient pertinents, efficaces et viables, et qu'ils répondent aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. L'ERRP aide le gouvernement à obtenir de meilleurs résultats et à libérer des ressources afin de les réinvestir dans des secteurs prioritaires, comme la santé et l'éducation.

En vue d'améliorer les programmes, l'ERRP se concentre sur la prise de décisions fondées sur des données probantes, ainsi que sur la collecte et l'analyse des meilleurs renseignements disponibles pour mieux déterminer et atteindre les résultats escomptés à l'échelle du gouvernement. À cette fin, il est nécessaire de remanier les politiques pour favoriser l'efficience et la coopération accrues au sein du gouvernement, de moderniser la prestation des programmes et de modifier ou d'annuler les programmes qui ne répondent plus aux besoins de la population.

Le gouvernement a formé le nouveau Centre d'excellence pour le soutien à la prise de décision fondée sur des données probantes, dont la vocation est de renforcer la capacité à évaluer le rendement des programmes, en s'appuyant sur des éléments probants pour faire des choix et apporter des changements dans les services publics essentiels. Par ailleurs, le gouvernement a établi l'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) ayant pour mission d'évaluer de manière collaborative les politiques, les programmes et les services, et de trouver des moyens peu coûteux de les améliorer tout en respectant les objectifs de l'ERRP. La science comportementale adopte une approche pluridisciplinaire, s'inspirant de concepts et de méthodologies dans les domaines de la psychologie sociale et cognitive, de l'économie, de la neuroscience et de la sociologie pour comprendre et concevoir comment divers facteurs influent sur le comportement humain. Il a été prouvé qu'en ayant recours à une optique ancrée dans la science comportementale pour élaborer des politiques, des programmes et des services, il est possible de créer des processus plus efficaces, de fournir des services davantage axés sur la personne et d'améliorer les résultats.

En conformité avec les principes de l'ERRP, le gouvernement met aussi en oeuvre le Plan d'action de l'Ontario pour un gouvernement numérique afin de favoriser la prestation plus efficace des services publics, d'établir une connexion avec la population et de transformer la culture du gouvernement pour offrir aux consommateurs la meilleure expérience possible. Bien que les investissements du gouvernement dans la technologie de l'information demeurent stables, la réorganisation opérationnelle a permis à la province de gérer la demande accrue de services au cours de la dernière décennie. Cela a été réalisé par l'entremise d'initiatives visant à diminuer les coûts liés à la technologie de l'information et à améliorer la façon dont celle-ci soutient la prestation des services et des programmes gouvernementaux.

Afin d'améliorer l'accès aux services publics, le gouvernement s'engage dans des initiatives de transformation et de modernisation. L'une de ces initiatives vise à alléger le fardeau imposé aux bénéficiaires de paiements de transfert par la modernisation des processus et des règles régissant l'administration des paiements. Les partenaires qui fournissent les services peuvent ainsi consacrer plus de temps et d'efforts à planifier, à coordonner et à obtenir les résultats du projet ou du programme qu'ils s'étaient engagés à livrer à la population de l'Ontario. Dans un premier temps, le gouvernement met en oeuvre un système d'enregistrement commun unique qui permettra aux bénéficiaires de paiements de transfert de soumettre et de mettre à jour des renseignements en ligne.

Le gouvernement déploie également des efforts pour moderniser ServiceOntario en rendant l'accès aux services plus facile et plus commode par divers moyens, dont en personne et en ligne. ServiceOntario continuera à exploiter son expertise et son infrastructure robuste pour transformer la prestation des services gouvernementaux, notamment en collaborant avec ses partenaires ministériels afin de rationaliser les processus, de réduire les efforts exigés des clients, d'assurer l'intégrité des renseignements sur les clients et d'améliorer l'expérience de ces derniers à l'égard de tous les services.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à transformer la façon de dispenser les programmes de prestations. Le passage d'un système axé sur les programmes à une approche centrée sur le client fera en sorte que les bénéficiaires pourront plus facilement accéder aux prestations fondées sur le revenu, tout en assurant l'administration efficiente et viable des programmes.

Transformer les soins de santé

En plus de ces initiatives transformatrices, la province vise aussi à réorganiser la prestation des services de santé, en créant un modèle souple qui est capable de répondre aux futures exigences. Le plan de l'Ontario *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* est axé sur l'amélioration de l'expérience en matière de soins de santé pour les patients et leur famille, et sur l'obtention des meilleurs résultats possible sur le plan de la santé. Ce plan favorise la viabilité du système de santé en aidant les Ontariennes et Ontariens à accéder plus rapidement à des soins axés sur le patient partout dans la province; en assurant une meilleure coordination des soins à domicile ou près du domicile; en fournissant de l'information pour aider les gens à prendre de meilleures décisions au sujet de leur santé; en protégeant la viabilité du système de santé de l'Ontario subventionné par les deniers publics grâce à un financement et à des soins fondés sur des données probantes.

La complexité grandissante des régimes médicamenteux et les avancées faites dans le secteur des produits pharmaceutiques ont entraîné une hausse graduelle du prix des médicaments, ce qui exerce une pression accrue sur les coûts liés à la santé pour la province. Afin d'améliorer la viabilité à long terme, l'Ontario continue à chercher les moyens de rendre l'accès aux médicaments abordable pour les patients, en association avec les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, notamment par l'adoption d'un processus coordonné visant à autoriser les médicaments nouveaux, coûteux et d'importance vitale.

Grâce à la participation de l'Ontario à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et à son offre d'en héberger le bureau, les personnes dans le besoin auront plus de possibilités de recevoir un traitement thérapeutique plus économique.

Transformer l'éducation postsecondaire

Le gouvernement s'emploie à transformer l'aide financière aux étudiants pour s'assurer qu'elle est transparente, mieux ciblée et fournie en temps utile. Tel qu'annoncé dans le budget de l'Ontario de 2016, la province cessera d'accorder des crédits d'impôt pour les frais de scolarité et les études de l'Ontario, et ce, à compter de l'automne 2017. Les revenus tirés de l'élimination de ces crédits d'impôt seront réinvestis pour financer la nouvelle Subvention ontarienne d'études ou d'autres programmes d'éducation, notamment au palier postsecondaire, de formation et d'emploi pour les jeunes. Les subventions constituent un moyen plus efficace que les crédits d'impôt pour acheminer dans les plus brefs délais une aide financière aux étudiantes et aux étudiants qui en ont le plus besoin.

La province travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du palier postsecondaire à la conception de nouvelles formules de financement des collèges et des universités pour assurer la réussite continue des étudiantes et des étudiants et améliorer la viabilité.

La protection de l'intégrité des revenus et la lutte contre l'économie souterraine

On entend par économie souterraine toute activité dont la valeur n'est pas déclarée, en tout ou en partie, aux fins de l'impôt. Lorsque les particuliers et les entreprises choisissent délibérément d'ignorer leurs obligations fiscales ou légales, ils mettent en danger la sécurité des travailleurs et des consommateurs. La participation à l'économie souterraine crée aussi un avantage injuste pour les entreprises qui ne respectent pas les règles comparativement aux entreprises dont les activités sont conformes à la loi. Ces activités engendrent des pertes de revenus pour le financement des services publics essentiels sur lesquels comptent les Ontariennes et Ontariens.

Selon les estimations de Statistique Canada, l'économie souterraine à l'échelle nationale correspond à 2,4 % du PIB annuel. En Ontario, l'économie souterraine représente chaque année environ 16,7 milliards de dollars. Plus de la moitié de la valeur totale de l'économie souterraine provient des secteurs de la construction résidentielle, du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration[9].

Comme il l'a annoncé dans le budget de l'Ontario de 2016 et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement prendra les mesures suivantes pour lutter contre l'économie souterraine :

- Élargir le projet pilote relatif à la pose de toiture résidentielle pour s'assurer de la conformité aux obligations en matière de santé et de sécurité.
- Renforcer la capacité de la province à détecter et à combattre les activités de l'économie souterraine en améliorant l'échange d'information.
- Collaborer avec les services publics de gaz naturel afin d'aider les propriétaires à avoir recours à des vérificateurs énergétiques agréés et à des entrepreneurs sérieux.
- Lancer un projet pilote dans les secteurs du détail et de l'accueil afin de tester des logiciels de sécurité capables de déceler l'utilisation de technologies de suppression électronique des ventes.
- Combattre la contrebande du tabac par une approche équilibrée faisant appel aux partenariats et aux activités de conformité à la loi, ce qui comprend le renforcement de la surveillance du tabac en feuilles.

Le gouvernement continuera de trouver des moyens de sensibiliser la population et d'informer les entreprises et les travailleurs sur les risques et les responsabilités potentielles associés à la participation à l'économie souterraine. Par ailleurs, il continuera de prendre des mesures concrètes pour garantir des règles du jeu équitables aux entreprises honnêtes.

[9] Statistique Canada. *L'économie souterraine au Canada, 2013*, 2016. www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160620/dq160620b-fra.pdf.

Viabilité financière fédérale-provinciale

Compte tenu des défis sur le plan démographique, économique et social, la viabilité financière à long terme de l'Ontario ne devrait pas être examinée en faisant abstraction du contexte plus large du fédéralisme fiscal. En fait, les arrangements fiscaux actuels entre le gouvernement du Canada et les provinces ont une forte incidence sur la situation financière des provinces telles que l'Ontario et pourraient procurer des occasions de relever ces défis.

On entend par déséquilibre fiscal vertical la capacité relative de chaque ordre de gouvernement à prélever ses propres revenus pour financer ses propres dépenses. Les gouvernements des provinces et des territoires n'ont pas les revenus nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles en matière de dépenses, notamment pour assurer la prestation de services publics essentiels comme les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, qui sont sensibles aux facteurs démographiques. En revanche, le gouvernement fédéral perçoit plus de revenus qu'il ne lui en faut pour remplir ses obligations. En l'absence d'intervention, ce déséquilibre fiscal structurel entre les ordres de gouvernement au Canada devrait se poursuivre sur le long terme, surtout parce que l'évolution démographique engendre une augmentation de la demande des services fournis par les provinces et les territoires, ce qui aura d'importantes répercussions sur leur viabilité à long terme.

Selon le directeur parlementaire du budget (DPB) du gouvernement fédéral, la viabilité financière est le fait que la dette du gouvernement ne croît pas continuellement à un rythme proportionnel à l'économie. Dans son plus récent rapport sur la viabilité financière, publié en juin 2016, le DPB a réaffirmé ses constatations de longue date selon lesquelles, dans le contexte politique actuel, les autorités infranationales ne sont pas dans une situation financière viable à long terme, surtout en raison des enjeux associés au vieillissement de la population[10]. Le DPB soutient que le ratio de la dette nette au PIB des gouvernements infranationaux sera insoutenable et à la hausse au cours de toute la période de prévision. Le gouvernement fédéral, pour sa part, n'est pas seulement viable financièrement, mais pourrait être en mesure d'éliminer intégralement sa dette nette dans 50 ans.

[10] On entend par autorités infranationales, les gouvernements provinciaux, territoriaux, locaux et autochtones.

Le document *Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme (2016)* publié par le gouvernement fédéral rejoint aussi les constatations du DPB. Selon les estimations du scénario de référence dans ce document et en l'absence de tout changement de politique, le gouvernement fédéral devrait afficher des déficits sur une bonne partie de la période de prévision, mais le ratio de la dette fédérale au PIB devrait demeurer stable après 2018-2019, puis diminuer à compter du début des années 2030[11]. Ces projections vont dans le sens de la conclusion du DPB, à savoir que le gouvernement fédéral est dans une situation financière viable, puisque la dette du gouvernement n'augmente pas proportionnellement à l'économie.

Dette nette projetée du secteur public — GRAPHIQUE 4.8

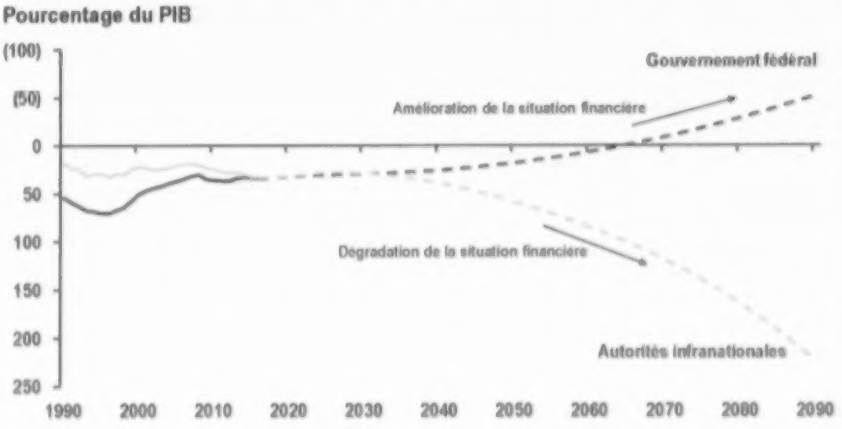

Nota : On entend par autorités infranationales les gouvernements provinciaux, territoriaux, locaux et autochtones.
Les estimations du ratio de la dette nette au PIB exprimées en chiffres négatifs correspondent aux actifs financiers nets.
Source : Rapport sur la viabilité financière de 2016 publié par le Bureau du directeur parlementaire du budget.

[11] La dette fédérale représente les déficits accumulés, c.-à-d. qu'elle comprend la dette nette moins les actifs non financiers.

La diminution prévue du ratio de la dette nette au PIB du gouvernement fédéral indique que le gouvernement du Canada dispose d'une marge de manoeuvre budgétaire pour réduire les impôts ou augmenter les dépenses. Le DPB estime que le gouvernement fédéral pourrait réduire les impôts ou augmenter les dépenses d'un montant équivalent à 0,9 % du PIB chaque année, tout en conservant, à long terme, son ratio de la dette nette au PIB au niveau actuel, et donc demeurer viable sur le plan financier.

Selon le DPB, les autorités infranationales ne pourraient être viables financièrement à long terme qu'en augmentant les revenus, en recevant des paiements de transfert plus élevés de la part du gouvernement fédéral, en réduisant les dépenses de programmes ou en combinant un ou plusieurs de ces trois éléments.

Le déséquilibre fiscal vertical, combiné à une situation de moins en moins viable à long terme selon les prévisions, limitera la capacité des provinces et des territoires à effectuer les investissements nécessaires pour renforcer leur économie et maintenir les services publics sur lesquels la population canadienne compte et qu'elle mérite.

Aborder la viabilité financière fédérale-provinciale-territoriale

Les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ont joué par le passé un rôle clé au sein des provinces et des territoires, fournissant un soutien stable et souple pour investir et innover dans des domaines clés tels que la santé et l'éducation. Ces anciens arrangements et la collaboration entre les ordres de gouvernement ont contribué à assurer la viabilité continue des services publics de qualité dont jouissent aujourd'hui les Canadiennes et Canadiens.

Les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires peuvent jouer un rôle important dans la viabilité financière des provinces et des territoires à long terme, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. À partir de maintenant, les arrangements devraient être fondés sur certains principes, garantissant notamment des transferts souples et prévisibles, pour permettre aux provinces et aux territoires d'affecter des fonds à leurs priorités, sans leur imposer des coûts financiers inattendus. Il est aussi important que les arrangements soient équitables et que les montants soient suffisants pour répondre aux besoins et aux demandes des Canadiennes et des Canadiens, pour partager les risques et les occasions qui se présentent à la fédération à long terme, et pour protéger la viabilité des services publics dans le futur.

Dans l'état actuel des choses, les arrangements fiscaux pourraient ne pas offrir un soutien suffisant pour aider les provinces et les territoires à maintenir la qualité et l'accessibilité des services publics. Par exemple, les changements apportés récemment au Transfert canadien en matière de santé – l'augmentation du financement devenant fonction du taux de croissance économique – exerceront d'énormes pressions sur les systèmes de santé des provinces et des territoires à long terme. Selon un article publié en juillet 2016 par l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) de l'Université d'Ottawa, sous la direction de Kevin Page, ancien directeur parlementaire du budget du Canada, le pourcentage de fonds que le gouvernement fédéral affecte aux soins de santé a nettement baissé depuis l'adoption de la *Loi canadienne sur la santé*. On aussi signalé que « selon les prévisions, les dépenses fédérales dans ce secteur seront en constante régression à long terme, vu la structure actuelle du programme et compte tenu du taux de croissance plus faible de la formule de financement[12] ».

[12] Kevin Page, Sahir Khan et Helaina Gaspard, « We Need Health Care and Innovation, Tied Together by Sustainable Finances », *The Globe and Mail*, 19 juillet 2016.

Pour répondre aux besoins en matière de santé de la population, les provinces et les territoires font face à des pressions croissantes sur les coûts, et notamment les suivantes : changements sur le plan démographique, vieillissement de la population, inflation dans le secteur de la santé, adaptation à des technologies, des pratiques et des médicaments nouveaux et dispendieux. Les spécialistes s'entendent généralement pour dire que les coûts de santé ne feront qu'augmenter en tant que pourcentage des budgets des provinces et des territoires, et en tant que pourcentage de l'économie dans son ensemble. Le Conference Board du Canada prévoit que les futures dépenses liées à la santé augmenteront en moyenne de 5,2 %. Cette conclusion est corroborée par les constatations d'autres spécialistes, dont le DPB et les chercheurs du Fraser Institute.

En raison des modifications apportées récemment au taux d'augmentation du Transfert canadien en matière de santé, qui passera de 6 % à 3 % en 2017-2018, le financement fédéral en matière de santé octroyé aux provinces et aux territoires devrait augmenter, à moyen et à long terme, à un rythme inférieur au taux de croissance prévu des coûts liés à la santé. Cet écart exercera des pressions supplémentaires sur les budgets des provinces et des territoires, tout en protégeant le plan financier du gouvernement fédéral contre les pressions liées à la santé. Selon l'IFPD, « le gouvernement fédéral est dans une situation financièrement viable aujourd'hui grâce, en grande partie, à la révision du taux d'augmentation du Transfert canadien en matière de santé. [...] Ce point est essentiel, car la santé est le poste budgétaire le plus onéreux des provinces et des territoires, et le vieillissement de la population ne fera que grossir ces dépenses[13]. »

[13] Randell Bartlett et Kevin Page, « Our Leaders Need to Offer Canadians a New Vision for Health Care », The Globe and Mail, 20 décembre 2016.

Depuis plusieurs années, les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités ont donné l'exemple en injectant des fonds dans l'infrastructure, soit des investissements qui jettent les bases de la croissance économique du Canada et de la vigueur et de la prospérité des collectivités. Le gouvernement fédéral s'est engagé récemment à financer de nouveaux investissements dans ce domaine, contribuant ainsi à appuyer les plans provinciaux et territoriaux. Par ces nouveaux engagements en matière d'infrastructure, le gouvernement fédéral fait un pas dans la bonne direction, devenant ainsi un partenaire plus actif; toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour appuyer les plans en vigueur et les travaux entrepris par les provinces et les territoires. Il s'agit notamment de veiller à ce que les ententes de financement avec le gouvernement fédéral offrent aux gouvernements des provinces et des territoires une plus grande souplesse pour affecter les fonds fédéraux aux priorités existantes sans leur imposer des coûts financiers imprévus.

On prévoit que les enjeux associés au vieillissement de la population et au ralentissement de la croissance économique présenteront d'importants défis financiers, surtout pour les provinces et les territoires. Pour garantir que tous les Canadiens et Canadiennes ont accès à des services publics de qualité, aujourd'hui et à l'avenir, il est essentiel d'établir un robuste partenariat de collaboration fédéral-provincial reposant sur des arrangements fiscaux qui sont prévisibles, souples et adéquats et qui dispersent les risques et les occasions qui se présentent à la fédération à long terme.

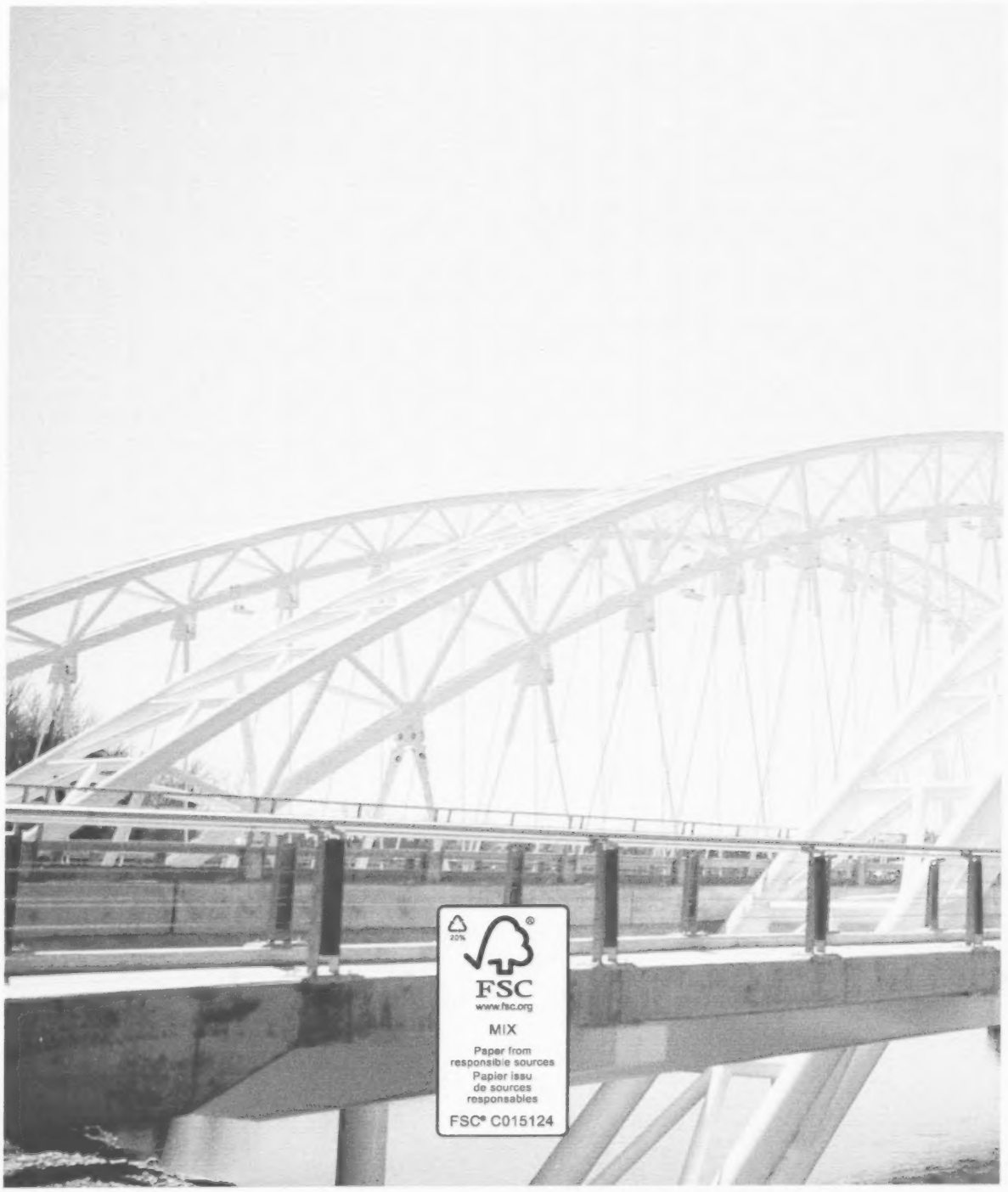

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017
ISBN 978-1-4606-9220-2 (Imprimé)
ISBN 978-1-4606-9221-9 (HTML)
ISBN 978-1-4606-9222-6 (PDF)